

L'avenir des cimetières

Actes du colloque

organisé par

L'Écomusée de l'Au-Delà

en collaboration avec
la Commission de la capitale nationale du Québec
et la revue *Frontières*

Les 26 et 27 octobre 2000 à Québec,
et les 2 et 3 novembre 2000 à Montréal

Écomusée de l'Au-Delà

C.P. 365, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Téléphone : (514) 528-8826 Télécopieur : (514) 528-1359



Québec Granite inc.

1856, rue Darling
Montréal (Québec)
H1W 2W6

(Métro Frontenac, autobus 125)

(514)
523-2135

Garry Lavoie
Directeur général



LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
DU PLATEAU

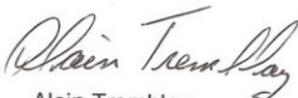
693, Nérée-Tremblay, Sainte-Foy, Qc G1N 4R8
Tél. (418) 688-2411 Télécopieur: 688-2414

Préface

Au nom de l'Écomusée de l'Au-Delà, j'aimerais remercier tous ceux, trop nombreux pour que nous puissions les nommer ici, qui ont travaillé, et ce, bénévolement la plupart du temps, pour faire de ce colloque un succès. Un merci particulier à madame Luce Des Aulniers, de la revue *Frontières*, et à monsieur Denis Samson, de la Commission de la capitale nationale du Québec, ainsi qu'à tous ceux qui ont préparé des conférences et soumis des textes qui enrichissent ainsi le corpus documentaire sur les cimetières au Québec.

Comme le dévouement ne suffit pas pour préparer un tel événement, l'Écomusée a dû faire appel à des commanditaires. Je pense qu'il est important ici de mentionner les principaux : la Commission de la capitale nationale du Québec, la Fondation du Patrimoine religieux du Québec, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le détaillant de monuments funéraires Québec Granite.

Enfin, un gros merci à la cinquantaine de personnes qui ont participé à une ou plusieurs des quatre journées qu'a duré le colloque.



Alain Tremblay
président



Table des matières

Introduction	p. 5
Déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire	p. 6
Commentaires sur le projet de charte internationale du patrimoine funéraire, par Jean Décarie	p. 8
Déclaration finale du colloque de 1997	p. 10
Proposition sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire, présentée à la ministre de la Culture et des Communications par le Comité intérimaire, formé par le Groupe de travail sur le patrimoine funéraire qui a tenu sa rencontre à Bécancour en 1998.	p. 11
Présentation et commentaires d'un sondage Léger et Léger sur les habitudes funéraires des Québécoises et Québécois, par Yvon Rodrigue, administrateur d'entreprises funéraires	p. 13
<i>Les gestes de la bonne mort : l'héritage des confréries au Québec</i> , conférence de Brigitte Caulier, professeure, dép. Histoire, Université Laval.	p. 21
<i>La disposition et la commémoration des morts chez les peuples autochtones du Québec : l'influence chrétienne</i> , conférence de Gérard Gagné, anthropologue..	p. 29
<i>Édifier les mémoires. Les cimetières de Québec, 1535-2001</i> , conférence de Jean-Marie Lebel, historien	p. 55
<i>La commémoration publique dans les cimetières</i> , par Denis Samson, historien, Commission de la capitale nationale du Québec	p. 62
<i>Les funérailles nationales de Maurice Richard et de Félix Leclerc</i> , par Renaud Santerre, anthropologue	p. 77
<i>L'avenir de la mémoire funéraire passe par la conservation de la signification du lieu : l'expérience wallonne</i> , par Xavier Deflorenne, assistant de recherche, Université Louvain-la-Neuve, Belgique	p. 87
<i>L'installation de columbariums dans les églises, est-ce viable?</i> par Jean Décarie	p.102
<i>Longue vie à nos cimetières</i> , par Jean-Pierre Bonhomme, journaliste, retraité du journal <i>La Presse</i> .	p.106
<i>Les cimetières et l'avenir de la commémoration en France</i> , par Pascal Moreaux et André Chabot, respectivement président et vice-président des Amis du Musée Funéraire National (France)	p.112
<i>Le monument funéraire est-il un support indispensable à la commémoration des morts et à la résolution du deuil?</i> par Luce Des Aulniers, directrice de la revue <i>Frontières</i> .	p.128



INTRODUCTION

Ce colloque sur l'avenir des cimetières s'est tenu sur une période de quatre jours. Des spécialistes de France et de Belgique se sont également joints à nous pour nous faire part de leurs expériences respectives. Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire, dans un premier temps, *la déclaration pour un projet de charte internationale du patrimoine funéraire*, qui a été adoptée en plénière par les participants au colloque le vendredi 3 novembre 2000. Suivront les commentaires de monsieur Jean Décarie à propos de cette déclaration et sur les éléments à y ajouter pour en faire une véritable charte internationale du patrimoine funéraire. Cette *déclaration* servira de base de discussion pour un nouveau colloque qui aura lieu en Belgique au printemps 2002.

Le colloque que nous venons de terminer s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion sur l'avenir des cimetières qui a débuté il y a plusieurs années à l'Écomusée de l'Au-Delà. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait utile d'inclure dans ce document la *Déclaration finale* d'un autre colloque sur le même sujet que nous avons tenu en 1997, ainsi que la *Proposition sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire* qui a été adressé le 1^{er} juin 1999 à la ministre de la Culture et des Communications du Québec par le *Comité intérimaire*, créé à Bécancour en 1998 par le *Groupe de travail sur le patrimoine funéraire*. Suivront les commentaires de monsieur Yvon Rodrigue à propos des résultats d'un sondage *Léger et Léger*, réalisé pour le compte de l'Écomusée, sur les préférences des Québécois en ce qui concerne la disposition de leurs restes. Finalement, vous pourrez lire les textes des conférences qui ont été prononcées au colloque.

Avec la publication des actes de ce colloque, qui viennent s'ajouter à ceux que nous avons publiés ces dernières années, nous pensons avoir amplement démontré la pertinence et l'intérêt pour la sauvegarde du patrimoine funéraire. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour demander à la ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec d'agir, en étendant au patrimoine funéraire et aux monuments ses programmes d'aide financière, priorité qui a également été identifiée par le *Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec* (Groupe Arpin), et de donner également suite aux demandes formulées par le *Groupe de travail sur le patrimoine funéraire* qui lui ont été soumises le 1^{er} juin 1999.

DÉCLARATION POUR UN PROJET DE CHARTE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE

Colloque sur l'avenir des cimetières, à Québec (Canada) les 26 et 27 octobre 2000 et à Montréal (Canada) les 2 et 3 novembre 2000.

Le patrimoine funéraire, particulièrement les cimetières et les lieux de sépulture, suscite de nombreuses questions quant à sa préservation et à la nécessité d'intervenir. Il est reconnu que les rites et les sites funéraires anciens, témoins de la vie et de la culture des collectivités qui occupent un territoire, sont menacés par l'apparition de nouvelles pratiques. Ces nouvelles pratiques, issues de l'évolution naturelle des sociétés, remplacent la réalité ancienne et dissipent le sens des témoins patrimoniaux en place. Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle, mais permettent également aux collectivités de se fonder sur l'appartenance à une mémoire identitaire, généalogique, historique et monumentale.

Le texte de cette déclaration a été proposé par Xavier Deflorenne (Belgique), présenté et discuté en plénière lors du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (Québec) et la revue *Frontières* (UQAM).

Définition

Le patrimoine funéraire, comprend la réalité unifiée et complexe intégrant les sites, les installations visibles et invisibles, les expressions de mentalités et de ritualisation face à la mort, à la perte et au deuil, ainsi que les sources permettant d'éclairer toutes ces notions.

Préambule

Attendu la très grande richesse patrimoniale des sites et rites funéraires ;

Attendu que les sites et rites funéraires sont menacés, victimes de désaffectation et de dilapidation ;

Attendu que la préservation et l'intégrité du patrimoine funéraire sont la responsabilité des familles et ayants droit ;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire est reconnue par les collectivités ;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire des collectivités est reconnue par l'État ;

Attendu l'actuelle nécessité à coordonner les actions des familles et ayants droit, des collectivités, des institutions religieuses, des groupements professionnels et de l'État et à offrir une base d'action commune et efficace.

En conséquence,

Nous affirmons l'importance et la signification du patrimoine funéraire pour les sociétés et les individus qui les composent .

Nous reconnaissons que :

- le patrimoine funéraire se présente sous des formes riches, multiples et diversifiées ;
- le patrimoine funéraire, tant privé que collectif, regroupe des expressions matérielles, spirituelles ou rituelles, d'écriture comme de tradition orale ;
- le patrimoine funéraire est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles s'inscrivent ces expressions ;
- le patrimoine funéraire, sous toutes ses formes, est porteur de mémoire familiale, locale, nationale et universelle.

Nous nous engageons à :

- étudier, connaître et comprendre le patrimoine funéraire de nos pays respectifs, de manière à éclairer les choix et gestes qui le concerne ;
- poser, avec une compétence fondée sur l'éducation et la recherche, les gestes nécessaires à la conservation et à sa mise en valeur ;
- reconnaître, faire connaître et apprécier ce patrimoine, afin de renforcer le sentiment de responsabilité des familles, des collectivités et des pouvoirs publics à son égard ;
- agir de manière réfléchie et respectueuse, en accordant la priorité au bon usage du patrimoine funéraire, aux modes et actions appropriés de prévention et de préservation ainsi qu'au développement des outils et des méthodes nécessaires à cette fin ;
- susciter, encourager et soutenir la collaboration entre tous les acteurs concernés : familles et ayants droit, institutions religieuses, groupements professionnels, associations et pouvoirs publics d'ici et d'ailleurs, pour la défense, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine funéraire ;
- susciter et favoriser l'intégration des pratiques funéraires contemporaines dans les cimetières et les lieux de sépulture, dans le respect du patrimoine funéraire existant ;
- promouvoir et diffuser la présente déclaration et ses principes.

Écomusée de l'Au-Delà
C.P. 365, succ. C, Montréal (Québec), Canada, H2L 4K3
ecoaudela@hotmail.com

Commentaires sur le projet de Charte internationale du patrimoine funéraire

Par Jean Décarie, le 6 novembre 2000

1. D'abord préciser la notion de patrimoine : héritage du père ou des ancêtres qui appartient en partage à tous et à personne en particulier. Ainsi un bien décrété par tous (l'Etat, la société) de valeur patrimoniale n'appartient plus seulement à son propriétaire (privé ou public) mais à tous, au public, qui en quelque sorte a le droit de disposition ou de développement moyennant compensations diverses.
2. Ensuite préciser la définition du patrimoine funéraire : deux niveaux de patrimoine, les lieux de sépulture sont soit, origine et destination patrimoniales, au premier degré, puisqu'ils rassemblent la mémoire de nos pères (et mères), de nos sociétés. Ils ont donc ou devraient avoir un minimum de protection (statut) et d'attention (programmes). Cet aspect fondamental du patrimoine funéraire devrait être reconnu d'entrée de jeu par la Charte, mais celle-ci s'intéresse plus spécifiquement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine formel ou du caractère formel du patrimoine : les nombreuses et diverses formes que prend la sépulture, la typologie générale d'abord, comprenant nos cimetières chrétiens occidentaux mais aussi les sépultures hors cimetière, les monuments aux grands hommes et événements placés dans le domaine public; puis les formes plus particulières comprenant les types d'arrangement spatial (lotissement, aménagement) et de paysage (végétal, minéral); enfin les formes plus personnelles liées aux individus, groupes ou familles, toute la typologie monumentale et architecturale qui présente des valeurs patrimoniales très diverses qui nécessitent l'élaboration de critères et de grilles d'évaluation complexes (voir projet de répertoire proposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec).
3. Cette définition devrait aussi préciser la place de *rites* dans une telle charte. Il serait intéressant d'avoir un répertoire ethnographique des innombrables rites passés et présents. Cela pourrait être annexé en parallèle à la Charte, mais celle-ci ne peut avoir pour mandat la préservation des rites qui, de toute façon, évoluent constamment, ce qui constitue souvent la première menace à la préservation du patrimoine formel hérité de rites précédents!
4. Cette question est fondamentale et la Charte doit être explicite à cet égard : on ne peut pas simplement parler de **menaces**, il faut les distinguer, les qualifier et les analyser. Les premières sont liées aux rites, à leur simple et normale évolution << naturelle >> dues aux facteurs sociaux et économiques, à la cohabitation de rites différents dans les sociétés multiethniques, au changement des croyances religieuses ou à leur disparition dans les sociétés libérales et laïques avancées. D'autres sont dues à l'intérêt même que les lieux de sépulture présentent, surtout dans ces sociétés libérales pour lesquelles les cimetières revêtent en plus un intérêt récréo-touristique d'ailleurs souvent promu par les cimetières eux-mêmes, par leurs caractéristiques paysagères (parcs), architecturales et artistiques (monuments), historiques et archéologiques. D'autres, bien sûr, plus triviales, sont dues à des conditions économiques (étiolement des marchés) ou politiques (absence d'encadrement législatif) spécifiques.

5. Ce qui amène une dernière remarque sur la responsabilité et la gestion. L'approche doit être positive : tout le monde, tous les niveaux d'intervention doivent être sollicités et responsabilisés. D'abord les familles, dont les droits devraient être à la fois mieux définis (limités) et mieux appuyés économiquement (pré-arrangements, assurances, subventions) et administrativement (mécanismes et organismes de gestion). Ensuite ces organismes, OSBL, SEM, etc., qui pourraient être créés pour veiller à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine funéraire, parallèlement aux institutions (religieuses ou autres) et entreprises propriétaires et gestionnaires des lieux. Celles-ci également, qui doivent être encadrées par des législations minimales, concernant d'abord la valeur patrimoniale de base de tout cimetière, nonobstant celle de ses éléments formels pour lesquels des statuts et programmes devraient être prévus. Enfin les pouvoirs publics, l'État, mais aussi les collectivités locales (municipalités), propriétaires des cimetières dans plusieurs pays, mais dont le rôle minimal doit être défini par des législations habilitantes encadrant la protection et la mise en valeur du patrimoine funéraire.

Déclaration finale du colloque 1997

Organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà et qui avait pour thème:

<< Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir >>

Attendu la très grande richesse patrimoniale des cimetières au Québec, richesse des sites par leur aménagement et leurs biens immobiliers funéraires, où les citoyens de toutes les générations peuvent se rappeler leurs origines et leurs appartenances sociales, culturelles et religieuses,

Attendu que ces cimetières sont peu connus et sont souvent victimes de désaffection, suite à la dispersion des familles et aux changements survenus dans les attitudes et les pratiques entourant la mort,

Attendu les menaces qui pèsent sur ces lieux patrimoniaux :

- exposition aux éléments naturels et à la pollution, au vol et au vandalisme,
- ressources limitées et connaissances insuffisantes tant qu'à leur conservation et leur entretien,
- encombrement, banalisation,
- absence d'une politique commune de gestion et de protection de ces biens,

Attendu enfin l'intérêt croissant de la population pour la redécouverte du patrimoine sous toutes ses formes, patrimoine dont elle est la première fiduciaire,

les participants au colloque << Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir >>, tenu à Québec et à Montréal les 23, 24, 30 et 31 octobre 1997 par l'Écomusée de l'Au-Delà et ses partenaires, conviennent de poursuivre et d'intensifier les efforts en vue de :

1. METTRE À JOUR les connaissances à ce sujet;
2. DIFFUSER ces connaissances, particulièrement les expériences réussies de conservation en ce domaine;
3. CRÉER DES ALLIANCES entre pouvoirs publics, propriétaires gestionnaires, organismes amis du patrimoine et population locale.

Afin de faire suite à ces recommandations, un groupe permanent de travail a été constitué. Ce groupe préparera la mise en oeuvre des moyens suivants : *réseau national d'observateurs-amis des cimetières, répertoire et guides méthodologiques* accessibles à un large public, *site Web, structure de financement* (fondation), *projet pédagogique* auprès des jeunes.

À Montréal, le 7 novembre 1997

Proposition sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire présentée à la ministre de la Culture et des Communications par le Comité intérimaire, formé par le groupe de travail sur le patrimoine funéraire qui a tenu sa rencontre à Bécancour en 1998.

Le Comité intérimaire

Gérard Beaudet, Jean Décarie, François Drouin,
Me Michel Gosselin, Lorraine Guay, secrétaire
Le 1^{er} juin 1999

Le Comité intérimaire formé par l'Assemblée générale au Colloque sur le patrimoine funéraire tenu à Bécancour, le 30 octobre 1998, et réunissant la plupart des intervenants du milieu, a étudié tel que mandaté les demandes de créer un organisme chargé d'élaborer un répertoire général du patrimoine funéraire québécois, de proposer les encadrements législatifs nécessaires aux institutions concernées pour gérer leur patrimoine funéraire inhérent, et de formuler une demande d'aide financière de l'État à cet effet.

Le répertoire

Après réflexion et consultation, le Comité propose de demander à la ministre de la Culture et des Communications de confier le mandat de réaliser le répertoire du patrimoine funéraire à la Fondation du patrimoine religieux plutôt qu'à un nouvel organisme spécifique à créer, comme il avait été suggéré initialement. Outre l'épargne d'un doublement et les avantages administratifs, cette décision repose sur l'évidence du caractère religieux de la très grande majorité des cimetières et sur la nécessité de réaffirmer leurs liens avec les églises. Les autres cimetières ne seraient pas pour autant oubliés, leur intégration représentant un effort marginal pour l'organisme mandataire.

L'élaboration du répertoire devrait être confiée à un groupe technique spécifique représentant des compétences tant en méthodes d'inventaires qu'en informatique et en matières culturelles. Sa tâche consistera d'abord à faire l'inventaire général des lieux de sépulture, puis à élaborer des critères et une grille d'évaluation de leur valeur patrimoniale applicable à l'ensemble des lieux de sépulture et permettant de gérer les programmes prioritaires et budgétaires, afin d'en tirer un questionnaire qui permettra de dégager un véritable répertoire du patrimoine funéraire. Celui-ci devrait être mis sur support informatique de façon qu'il puisse servir à plusieurs fins: suivi, mise à jour, diffusion, mais d'abord analyse, évaluation, classification, priorisation, programmation.

Le travail de cette équipe pourrait s'étendre sur une période de deux ans et serait financé par une subvention spéciale. Il ferait cependant appel à la collaboration de tous les intervenants du milieu par l'investissement de l'expertise et du capital informatif qu'ils ont pu accumuler par leur participation à un Comité directeur du patrimoine funéraire qui serait formé pour gérer ce dossier dans le cadre de la Fondation du Patrimoine religieux. Il faudrait également compter sur la collaboration du ministère de la Culture et des Communications et de ses directions régionales comme de celle du ministère des Affaires municipales, la Municipalité régionale de comté (MRC) constituant a priori la base idéale pour la gestion de l'information et des programmes d'action ultérieurs.

Le cadre législatif

Le Comité propose que le Comité directeur du patrimoine funéraire, chargé du répertoire, assume également la tâche corollaire de proposer les encadrements législatifs et réglementaires appropriés au domaine funéraire en général et à sa dimension patrimoniale inhérente en particulier. Pour ce faire, un sous-comité serait formé pour revoir les lois existantes et proposer les modifications nécessaires. Ce sous-comité devrait être composé de représentants des corporations de cimetières catholiques, des cimetières de paroisses et de communautés, des corporations de cimetières d'autres confessions ainsi que des organismes de défense du patrimoine funéraire. Il devrait pouvoir compter à cet égard sur la collaboration des instances gouvernementales concernées: Environnement, Santé, Institutions financières.

L'aide financière

La proposition première du Comité à l'effet de considérer globalement le patrimoine funéraire comme partie du patrimoine religieux, amène à proposer qu'il soit intégré au programme de restauration et de conservation du patrimoine religieux du ministère de la Culture et des Communications, qui est géré conjointement avec la Fondation du Patrimoine religieux. Il ferait cependant l'objet d'un nouveau volet du programme et commanderait ainsi une enveloppe dédiée, distincte de celle consacrée aux églises comme telles. Ce volet et cette enveloppe seraient administrés par le Comité directeur du patrimoine funéraire, formé au sein de la Fondation du Patrimoine Religieux. En ce qui touche le patrimoine funéraire non religieux, des accords et des budgets particuliers seraient négociés avec les corporations, associations et agences concernées. Enfin, en attendant la complétion d'un répertoire basé sur des critères généraux d'évaluation et de sélection, le Comité recommande qu'un programme intérimaire d'urgence puisse être instauré pour aider les cimetières à maintenir les éléments les plus précieux et les plus menacés de leur patrimoine funéraire.



Présentation d'un sondage Léger et Léger
sur les habitudes funéraires des Québécoises et Québécois
réalisé pour l'Écomusée de l'Au-Delà
commenté
par M. Yvon Rodrigue,
Fondateur et dirigeant d'entreprises funéraires et cimetières

1. Importance des pré-arrangements

1.1 Est-ce que vous considérez important de faire vos pré-arrangements funéraires?

	Sondage %	AR(RS) %	AR(40-60) %
OUI	46,1	48,9	48,3
NON	48,2	51,1	51,7
NSP	5,1	-	-
REFUS	0,6	-	-

- Une minorité de répondants (46,1 %) à cette question considèrent comme important de conclure des arrangements préalable avant le décès.
- Après la répartition des NSP et REFUS selon les réponses du sondage ou selon une répartition de 40-60 % entre les oui les non, les tenants du oui s'élèvent à 48,9 % et 48,3 % contre 51,1 % et 51,77 %.
- Plus de 65% des personnes désirant se faire incinérer après leur décès considèrent important de faire des pré-arrangements.
- Plus de 50 % des personnes âgées de plus de 50 ans favorisent les pré-arrangements.

2. Intérêt envers l'incinération

2.1 À votre décès, désirez-vous être incinéré?

	Sondage %	AR(RS) %	AR(40-60) %
OUI	54,4	64,7	60,8
NON	29,8	35,3	39,2
NSP	15,2	-	-
REFUS	0,7	-	-

- 54,4 % des répondants désirent être incinérés après leur décès.
- Après la répartition des NSP et REFUS dans la même proportion des OUI et des NON, l'option de la crémation grimpe à 64,7 %.
- Après la répartition des NSP et REFUS sur la base de 40 % (OUI) et des (NON), l'option de la crémation s'élève à 60,8 %.
- En conclusion, l'on peut prétendre que plus de 61 % des Québécoises et Québécois âgés de 18 ans ou plus optent pour la crémation comme mode de disposition du corps après le décès.
- Le taux de crémation constaté dans le marché funéraire au Québec est présentement d'environ 55 % contre 3 % au début des années soixante-dix. L'évolution de cette tendance est beaucoup plus lente aux Etats-Unis (20-25 %) de même qu'en France (18-22 %).
- De plus, la crémation est l'alternative choisie par 70 % des consommateurs qui concluent des arrangements préalables de services funéraires. Cela constitue l'indicateur avancé par excellence pour prédire le taux de crémation d'ici 10 à 15 ans.
- Enfin, il faut noter que le choix de la crémation comme mode de disposition du corps entraîne un bouleversement radical dans l'industrie funéraire tant pour les rituels funéraires traditionnels que pour les modes de sépulture.

2.2 Caractéristiques socio-démographiques des répondants qui veulent être incinérés.

	Sondage %	AR(RS) %	AR(40-60) %
Total	54,4	64,7	<u>60,8</u>
Femmes	58,5	68,3	<u>64,3</u>
Hommes	49,9	60,4	56,9
Francophones	57,5	68,5	<u>63,9</u>
Non-francophones	40,5	47,2	46,2
Âge :			
18-24 ans	40,1	44,2	43,8
25-34 ans	53,1	62,3	59,0
35-44 ans	52,0	62,7	58,8
45-54 ans	58,1	72,1	65,9
55-64 ans	61,8	73,2	<u>68,0</u>
65 ans et plus	59,3	68,9	64,7
Scolarité :			
Primaire	40,1	56,1	51,5
Secondaire	58,4	68,1	<u>64,1</u>
Collégial	54,8	61,5	59,2
Universitaire	51,4	63,2	58,9
Revenu annuel brut / ménage :			
Moins de 20 000\$	49,1	57,8	55,1
20 000 à 39 999\$	53,1	63,4	59,6
40 000 à 59 999\$	59,6	68,8	<u>65,0</u>
60 000\$ et plus	59,4	67,8	64,4

- Les femmes sont favorables à la crémation à la hauteur de 64 % contre 56,9 % chez les hommes. C'est un constat que fait également l'industrie funéraire tant au décès qu'en pré-arrangement.

- Les francophones (63,9 %) sont davantage favorables à la crémation que les non-francophones (46,2 %).
- L'intérêt pour la crémation augmente avec l'âge du répondant soit de 18 ans jusqu'à 65 ans où il baisse légèrement. Parmi celle et ceux qui optent pour la crémation, on constate que ce choix est le plus populaire chez les 55-64 ans (68,0 %) suivi des 45-54 ans (65,9 %). Les 18-24 ans constituent le groupe où l'on rencontre le moins de partisans de la crémation (43,8 %).
- Parmi les Québécois et Québécoises ayant une scolarité de niveau secondaire, une proportion de 64,1 % privilégie la crémation contre 59,2 %, 58,9 % et 51,5 % pour les niveaux collégial, universitaire et primaire.
- Plus le revenu annuel brut du ménage est élevé, plus l'intérêt pour la crémation est grand. Ainsi, parmi celles et ceux qui ont un revenu de 40 000 \$ et plus, 65 % optent pour la crémation contre 59,6 % pour un revenu se situant entre 20 000 \$ et 39 999 \$ et 55,1 % pour un revenu de moins de 20 000 \$ par année.
- Profil de la personne désirant être incinérée :

Femme	64,3 %
Francophone	63,9 %
55-64 ans	68,0 %
Secondaire	64,1 %
40 000 à 59 999 \$	65,0 %

3. Disposition des cendres

3.1 De quelle manière désirez-vous que l'on dispose de vos cendres?

	Sondage %	AR(RS) %
Enterrées dans un cimetière	38,9	42,7
Répandues dans la nature ou immergées	33,0	36,2
Conservées dans un columbarium	14,0	15,4
Conservées à la maison	4,0	4,4
Autres	1,2	1,3
Ne sait pas	8,6	-

- Seulement 42,7 % des Québécois et Québécoises optant pour la crémation désirent que leurs cendres soient enterrées dans un cimetière.
- En supposant que les cimetières et les salons funéraires (hors cimetière) se partagent à raison de 60-40 % les columbariums au Québec, nous pouvons établir que ceux qui optent pour la crémation exercent les choix suivants quant au lieu de sépulture :

	%
Cimetière - enterrement	42,7
Cimetière - columbariums	<u>9,2</u>
	<u>51,9</u>
Salons funéraires - columbariums	<u>6,2</u>
	<u>58,1</u>
Ailleurs que dans les lieux de sépulture traditionnels	<u>41,9</u>
	<u>100 %</u>

- Ainsi, 41,9 % des personnes qui choisissent la crémation seraient prêtes à considérer d'autres alternatives non offertes actuellement au Québec sauf la conservation des cendres à la maison (4,4 %).
- Parmi les personnes optant pour ces nouvelles alternatives (41,9), plus de 86 % marquent leur préférence pour la dispersion des cendres dans la nature ou leur immersion. Encore mal connues au Québec, ces pratiques de « sépulture » sont offertes avec un succès grandissant aux États-Unis et en Europe surtout avec la croissance de la crémation.

3.2 Caractéristique socio-démographiques des personnes qui désirent que leurs cendres soient répandues dans la nature ou immergées.

	Sondage
	%
Total	33,0
Femmes	56,6
Francophones	85,9
Non-francophones	14,1
Âges :	
34 ans et moins	26,8
35-44 ans	29,6
45-54 ans	26,2
55-64 ans	10,4
	7,0
Région :	
Montréal métro	52,9
Québec métro	10,0
Centre du Québec	17,5
Est du Québec	10,7
Ouest du Québec	7,5
Scolarité :	
Primaire	3,5
Secondaire	45,7
Collégial	30,8
Universitaire	18,6
Population active :	
Oui	73,2
Non	26,8

Les gestes de la bonne mort : l'héritage des confréries au Québec

Brigitte Caulier
Département d'histoire/CIEQ, Université Laval

Plusieurs voies s'offrent aux chercheurs qui explorent les rituels anciens autour de la mort. J'aimerais attirer votre attention sur les associations confessionnelles qu'on connaît mieux sous le nom de « confréries ». C'est en travaillant, il y a plusieurs années de cela, dans le cadre d'un doctorat, que j'ai pu me rendre compte de l'importance des gestes de la bonne mort pour comprendre l'intérêt que les laïcs ont porté à des confréries qui leur en demandaient beaucoup en matière de dévotion et d'effort vers la sainteté. Depuis ce temps, j'ai continué à m'intéresser au sujet par mon enseignement et surtout par la direction de mémoires et de thèses. Et je pense qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Au Québec, les premières observations sur les rituels autour de la mort qui émanaient en particulier des folkloristes concernaient essentiellement le monde rural et se rapportaient à une période remontant jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Des études fouillées plus récentes, comme celle de l'historien Serge Gagnon¹, ont porté aussi sur les campagnes. Nous connaissons encore mal, par exemple, comment nos ancêtres mouraient en ville. La présence de la mort en ville se lit souvent sous les traits dramatiques de l'épidémie qui décimait la population, particulièrement au XIX^e siècle où les conditions d'insalubrité et de pauvreté renforçaient sa virulence. Depuis quelques années, des travaux portent sur les mutations des rituels funéraires dans les années 1950 autour de René Hardy de l'UQTR.

Notre recherche s'est orientée vers le milieu montréalais des confréries de dévotion dont la fondation remonte aux premiers temps du Régime français. Les laïcs étaient encouragés par le clergé qui en assumait la direction à y adhérer afin de mériter leur salut. En échange d'exercices de dévotions exigeants et moyennant une cotisation annuelle, les confrères et consœurs de ces confréries obtenaient l'assurance d'être secourus pendant leur agonie et enterrés dignement. Ils avaient aussi la garantie que les membres survivants et tous leurs successeurs prieraient pour leur salut jusqu'à la disparition de la confrérie. Ils évitaient ainsi de mourir seuls et entraient dans une famille élargie qui pouvait atténuer la solitude de la ville, surtout au XIX^e siècle. À cette époque se développe dans les diocèses un réseau d'associations comme l'Union de Prières et de bonnes œuvres (fondée en 1851 dans la province ecclésiastique de Montréal) comme la Bonne-Mort qui offrent spécifiquement des avantages funéraires. Au fil de nos fouilles dans les archives, nous avons pu retrouver des billets (datant des années 1960) très touchants de personnes qui s'adressent au directeur d'une confrérie pour rappeler qu'en tant que membres depuis des décennies, elles ont droit à une place dans le carré du cimetière et qu'elles veulent s'en prévaloir. Et ceci même si les réunions ont été suspendues faute d'un nombre de membres suffisant.

Pour notre recherche, nous voulions travailler sur l'évolution à long terme de ces associations. Nous avons donc retenu trois confréries de la paroisse Notre-Dame de Montréal qui ont bénéficié d'une longue existence : les Dames de la Sainte-Famille (1663-

¹ Serge Gagnon, Mourir, hier et aujourd'hui. De la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIX^e siècle à la mort technicienne dans les cités sans Dieu, Québec, P.U.L., 1987, 192 p.

1960) réservée aux mères de famille, la Congrégation des Hommes de Ville-Marie (1693-1967), pour les adultes de sexe opposé, et la confrérie de l'Adoration du Saint-Sacrement et de la Bonne-Mort (1732-début XX^e siècle), de recrutement mixte, communément appelée la Bonne-Mort². Entre la date de leur fondation et 1899, 9 080 personnes au moins s'y sont inscrites. Il s'agit donc d'un phénomène non négligeable. La richesse des archives laissées par ces confréries nous a permis de mettre en relief les pratiques funéraires anciennes et la conception de la mort, si différente de la nôtre, que partageaient ces Montréalais et Montréalaises.

Nos trois confréries ont des origines européennes, et, à différents degrés, les Jésuites les ont toutes inspiré; ils ont dirigé la Congrégation des Hommes de Ville-Marie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Outre leurs buts spirituels, elles offrent aux membres un réseau d'entraide qui s'exprime pleinement lorsqu'une personne entre en agonie. L'importance de la mort dans les motifs d'adhésion transparait dans l'évolution du recrutement, lorsque l'âge des nouveaux adhérents se fait de plus en plus tardif ou lorsque des femmes demeurées célibataires forment la majeure partie des effectifs de la Bonne-Mort au XIX^e siècle. La ville était dure pour les « vieilles filles » à cette époque.

L'accompagnement pour faire une bonne mort

Ces trois confréries valorisent dans leurs activités le cheminement spirituel de leurs membres autour de dévotions valorisées par la contre-réforme catholique. Elles offrent un moyen de plus pour des laïcs motivés de faire leur salut, aussi ont-elles instauré un système bien rodé d'entraide pour leurs membres malades et agonisants dans le but ultime d'assurer à chacun une bonne mort, une mort chrétienne dans la sérénité. Un réseau de visiteurs et visiteuses de quartier devait signaler à la confrérie les malades et se porter à leur chevet pour les reconforter, mais aussi leur annoncer la mort prochaine pour qu'ils puissent en toute lucidité se préparer. À la confrérie de la Bonne-Mort, ces visiteurs avaient soin d'aider la personne gravement atteinte dans cette préparation spirituelle : « Si quelqu'un des Associés tombe malade, les personnes préposées pour cela auront soin de le visiter et de l'exhorter, s'il est en danger, à recevoir les Sacrements et se préparer à gagner les Indulgences accordées aux Associés; on aura soin aussi de faire avertir le Directeur de l'Association de l'état du malade³. » Les visiteurs et la confrérie jouent un rôle de médiation et d'accompagnement du mourant, ils relaient le prêtre et la famille, tout en faisant valoir l'assistance confraternelle d'une association choisie librement par la personne en difficulté. La confrérie l'accompagne en prière et se déplace collectivement lorsque le mourant reçoit le Saint-Viatique. Les associés de la Bonne-Mort avaient le droit à une sonnerie de cloche particulière quand l'un des leurs entrait en agonie. Outre le message pour les membres, c'est toute la collectivité paroissiale qui est prévenue, l'agonie est affaire publique car elle doit servir d'exemple et rappeler à chacun son destin final : il nous faut tous mourir.

² Cette recherche a été réalisée, grâce à une bourse du C.R.S.H.C., dans le cadre d'un doctorat intitulé : "Les confréries de dévotion à Montréal XVII-XIXe siècles", Université de Montréal, Ph.D. Histoire, 1987, 586 p.

³ *Règlement de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement et de la Bonne Mort érigée dans l'église paroissiale de Ville-Marie en l'Isle de Montréal, en Canada*, Montréal, F. Mesplet et C. Berger, Nouvelle édition, revue et augmentée, 1776, 9. Nous conservons dans toutes les citations l'orthographe des auteurs.

Ces obligations n'étaient pas réservées aux confrères et consœurs de la Bonne-Mort, elles s'appliquèrent aussi à la Sainte-Famille et à la Congrégation, avec des différences qui tiennent essentiellement à une inégale documentation. Les consœurs de la Sainte-Famille assistaient aux derniers instants:

Quand on portera le Saint-Sacrement a une dame de la sainte famille toutes celles qui en seront averties y assisteront - marchant deux à deux devant le pretre tenant chacune un cierge à la main qu'elles recevront des sacristines au bas de l'Eglise, et celles qui entreront dans la chambre de la malade l'allumeront tant que le Saint-Sacrement y sera⁴.

La mourante recevait donc tout le soutien de ses consœurs qui, de plus, récitait à la chapelle les prières des agonisants. Outre les prières, les dames de la Sainte-Famille préparaient la dépouille mortelle et veillaient le corps :

On est convenu, et on a conclu que, quand une dame de la sainte famille mourra dans la ville ou les faubourgs, Deux autres dames ou plus, seront toujours avec le corps, l'enseveliront, le mettront dans le cercueil, et enfin se tiendront toujours aupres faisant des prières pour La defunte, se relevant d'heure en heure, ou de deux en deux heures, selon que la chose sera réglée, jusqu'à ce que le clergé en vienne faire la levée. Excepté le tems de la nuit, les deux dernieres se retireront chez elles a huit ou neuf heures, selon que la prudence l'exigera⁵.

Comme à la Bonne-Mort, les consœurs de la Sainte-Famille servaient de médiatrices entre la famille, la défunte et le clergé, entre le sacré et le profane. Plus qu'un secours charitable - la Sainte-Famille a recruté dans les milieux montréalais aisés - les Dames favorisent par leur prise en charge de la dépouille sa séparation symbolique d'avec la famille. Cette rupture familiale devait se faire nettement pour éviter l'errance terrestre de l'âme. Aux yeux du clergé, il s'agissait aussi peut-être d'un geste d'humilité pédagogique devant la mort, les consœurs devant reconnaître leur destinée inexorable dans la dépouille de celle qu'elles avaient côtoyée sur les bancs de la chapelle.

La même attention aux souffrances des confrères malades est portée à la Congrégation des Hommes de Ville-Marie. Nous ne savons si les hommes s'occupaient aussi de la dépouille. Ils apportaient à tout le moins le réconfort moral au mourant, mais aussi à la famille de ce dernier. Un réseau d'assistance confraternelle couvrait donc le territoire urbain et sa périphérie jusque dans les côtes, il fonctionnait dès les premiers signes de maladie grave jusqu'à la mise en terre de l'associé défunt. Outre la nécessité spirituelle d'un accompagnement final décent et édifiant, l'organisation instaurée par les confréries répondait à un besoin non comblé: pas de salon funéraire à Montréal au XVII^e ou au XVIII^e siècle !

L'adhésion à l'une de ces trois confréries et le paiement régulier de la modique cotisation annuelle donnaient droit à la prise en charge gratuite des funérailles et à l'enterrement par

⁴ Archives de la Compagnie Saint-Sulpice de Montréal (désormais ACSSM), carton 167, Cahier n° 3, 1, article 9.

⁵ ACSSM, carton 167, Registre de la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille établie à Montréal (désormais RCDSF), vol.1: 1724-1857, 27 janvier 1728.

l'association dans sa chapelle ou dans son propre terrain du cimetière paroissial. L'attachement au rituel funéraire confraternel transparaît dans les mesures prises bien souvent par le mourant ou ses héritiers qui réglèrent les arrangements après des années de participation épisodique. Ces gestes réparateurs participaient du grand ménage personnel avant de paraître devant Dieu, mais aussi de l'attrait représenté par des funérailles et un enterrement d'exception.

L'annonce de la mort se fait en chaire à la messe dominicale avec la mention spéciale de la confrérie. Les congréganistes envoyaient des faire-part, puis à la fin du XIX^e ils publient une notice nécrologique dans les journaux. Les confréries assuraient à leurs membres défunts une cérémonie dont la solennité était rehaussée par tout le décorum qu'elles fournissaient. Conscieurs et confrères accompagnaient la dépouille depuis la levée du corps dans la maison privée jusqu'au cimetière ou à la chapelle. Ils entouraient le corps pendant la procession - en tenue de deuil pour les Dames de la Sainte-Famille - et avec les cierges; ils tenaient aussi le drap mortuaire. Les congréganistes qui possédaient une chapelle à l'extérieur de l'église paroissiale de Notre-Dame de Montréal faisaient entrer le corps du confrère défunt dans leur chapelle pour quelques prières, puis l'acheminaient à l'église car la fabrique craignait toujours la concurrence et surtout une perte éventuelle de revenu sur ces funérailles. À chaque étape, le rituel funéraire réaffirmait l'appartenance du défunt ou de la défunte à la confrérie vis-à-vis de ses parents, de ses confrères ou conscieurs, au point parfois de créer des problèmes protocolaires aigus sur le plan symbolique pour savoir qui de la confrérie ou de la famille doit avoir priorité. Une autre constance s'impose aussi dans ces funérailles confraternelles : l'égalité de traitement dans le rituel funéraire. Que la personne défunte ait été riche ou pas, elle aura droit au même cérémonial. Des tentatives en sens contraire à la Congrégation des Hommes seront toujours contrecarrées au XIX^e siècle.

Rester unis dans la mort et dans le souvenir des associés

Le signe distinctif d'appartenance confraternelle se manifeste au moment de la sépulture. Depuis leur fondation, les trois confréries pouvaient enterrer leurs membres dans leur chapelle. Tous les membres ne s'en prévalaient pas, mais cela demeurait un énorme privilège qui n'était concédé à Montréal qu'aux ecclésiastiques. Contrairement à l'Europe, les grandes familles n'ont jamais eu de chapelles latérales à Montréal, mais les confréries ont été autorisées à y enterrer tout au long du XVIII^e siècle, à une époque où l'Église les faisait reculer ou tentait de le faire outre-Atlantique. La forte emprise du clergé montréalais sur ces associations l'a peut-être autorisé à faire cette concession qui, en retour, gonflait les effectifs d'une structure d'encadrement qui lui était très chère. Car comme le rappelle Michel Vovelle :

L'ensevelissement dans l'église devient une garantie complémentaire et recherchée, une forme de solidarité posthume, devant la vie, l'appartenance à une confrérie : et d'ailleurs l'entrée dans une confrérie - confrérie "luminaires" ou confréries de pénitents - se justifie bien souvent en partie par le désir de

bénéficiaire de la sépulture collective des confrères, comme de l'ensevelissement dans la robe de la communauté concernée⁶.

Seuls des aléas matériels pouvaient priver ces confréries de ce lieu de sépulture. À partir de 1803, la Congrégation des Hommes de Ville-Marie est privée de sa propre chapelle en raison de son rattachement à la Compagnie de Jésus et de la confiscation des biens de celle-ci par le gouvernement britannique. La Sainte-Famille enterrait, selon les dernières volontés des défuntes, dans sa chapelle située à l'église Notre-Dame. L'appartenance à la Bonne-Mort garantissait l'enterrement à la chapelle de Saint-Amable dans cette même église, la continuité de la confrérie se matérialisant dans la réunion locale des vivants et des morts jusqu'en 1796. À cette date, la fabrique dut condamner la voûte pour cause de suroccupation : « Sur représentation que la voûte de la chapelle de Saint Amable, où l'on enterre depuis longtemps, ne pouvait contenir de corps davantage, il est résolu que ceux qui voudront être enterrés dans l'église seront déposés dans la chapelle de Sainte-Anne ou Saint Roch, et que la voûte de la dite chapelle Saint-Amable sera dorénavant fermée jusqu'à nouvel ordre⁷. »

À la fin du XIX^e siècle, les confréries reconquirent leur propre champ des morts, lorsque le cimetière de la Côte-des-Neiges, créé pour répondre aux nouveaux développements urbains et à des normes d'hygiène plus strictes, leur ouvrit ses portes en 1879-1880, à la fin de la décennie où les confréries ont le plus recruté de toute leur histoire. Le terrain acheté par les deux confréries jumelles - Congrégation des Hommes et Dames de la Sainte-Famille - se trouvait à proximité de la station du chemin de croix qu'elles avaient financée sur la demande du curé. Malgré de gros déboursés supplémentaires pour chacune, la décision se prit unanimement et l'on eut soin d'enclore les terrains rapidement. Cet empressement à clore l'espace sacré réservé aux confréries ne relevait pas uniquement des nécessités matérielles de la délimitation spatiale, mais plutôt d'impératifs symboliques de s'affirmer en tant que corps différents du reste des laïcs. Dès lors est créé le pèlerinage annuel au cimetière qui permet de renouer avec ses morts que les prières des survivants n'avaient pas abandonnés.

Depuis l'agonie, tout membre de ces confréries bénéficiait de leurs prières, qu'elles soient individuelles ou collectives, elles faisaient partie des obligations des associés. À la Bonne-Mort, chaque membre offrait ses prières et ses bonnes œuvres pour la personne défunte pendant une semaine après le décès; la semaine suivante était consacrée à la prochaine personne qui mourrait. Les confréries faisaient dire des messes pour le défunt auxquelles les associés devaient participer nombreux.

Outre ces dévotions à la mémoire personnelle d'un défunt, chaque année se célébrait dans toutes les confréries un service solennel en souvenir de tous les membres décédés depuis la fondation. Il fait son apparition en 1825 chez les Dames de la Sainte-Famille pour des raisons très bien explicitées par le directeur spirituel de la confrérie :

⁶ Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 232-23

⁷ Texte cité par Huguet-Latour, L. A. dans *l'Annuaire de Ville-Marie*, Montréal, Beauchemin, 1874, 362.

La Confrairie devenant plus nombreuse, et les ressources pécuniaires augmentant par là-même, on a mis en délibération s'il ne serait pas à propos pour resserrer davantage les liens mutuels, ce pour l'avantage spirituel de chacune des dames qui composent la confrairie, d'établir un service annuel pour le repos de l'âme de toutes celles qui sont mortes dans son sein depuis son établissement⁸.

Ce service solennel, dont le cérémonial se calquait sur celui des funérailles, entra dans les usages définitifs de la confrérie des Dames de la Sainte-Famille. Le souvenir des morts prend une place importante dans les activités des confréries de dévotion montréalaises. Cette solidarité dans les derniers instants et dans la mort a motivé bon nombre d'adhésions dans ces associations. Mais réussir sa mort nécessitait une longue préparation.

Une pédagogie de la bonne mort

Les confréries de dévotion devaient soutenir les laïcs sur le long chemin vers le salut. Contrairement à nos conceptions actuelles sur la mort qui valorisent une mort rapide, subite dans l'inconscience, on valorisait sous le Régime français et jusque tard dans le XIX^e siècle une mort assumée et maîtrisée, précédée d'une agonie sereine qui permettait de se réconcilier avec ses proches et avec Dieu. Toute la vie s'articulait autour des derniers instants; la mesure de la vie se faisait à l'aune de la mort. La prédication des directeurs aux associés, les recommandations de lecture révèlent un discours cohérent sur la mort que les Sulpiciens distillaient aussi à l'ensemble des paroissiens. Ce discours a largement été développé par les Jésuites à l'apogée de la Contre-Réforme, avec une insistance qui pouvait mener à des errances dogmatiques importantes. Certains prédicateurs allaient jusqu'à affirmer que le salut ou la damnation dépendaient essentiellement de la qualité de la mort, la comptabilité de l'au-delà ne prenant plus vraiment en considération les années de bonnes ou mauvaises actions.

Le discours sur la bonne mort était renforcé par des « exercices pratiques » que les directeurs de confréries proposaient volontiers à leurs membres. Pour éviter la surprise de la mort, rien ne valait une préparation régulière au bien mourir en se mettant en situation. La mort signifiant le jugement particulier, son évocation devait inciter le confrère à se mettre dans le meilleur état pour paraître devant son Juge. Pour ce faire, le règlement de la Bonne-Mort suggérait l'adoption d'un « pensez-y bien » quotidien : « Les associés penseront chaque jour à la mort, et détermineront en particulier quelque petite pratique, qui puisse souvent leur rappeler cette pensée, chacun selon son attrait et sa dévotion. Ils réciteront chaque jour sept fois 'Requiem aeternam'⁹. » La pensée de la mort devait retenir le confrère sur la pente du péché et éviter les angoisses et les tourments du pécheur à la dernière heure. Aussi était-il recommandé de faire une retraite mensuelle: « Ils se confesseront et communieront au moins une fois chaque mois, pour la fin de l'Association; ce jour-là ou quelqu'autre, qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite, pour se

⁸ ACSSM, carton 167, RCDSF, vol.1, p. 106, 4 novembre 1825.

⁹ Règlement..., 1776, 5.

préparer à la mort, ils en demanderont la méthode à leur confesseur¹⁰. » Les Jésuites, dans leurs préparations à la mort éditées à la fin du XVI^e siècle, avaient laissé de nombreuses méthodes dont une, reprise dans la *Journée du Chrétien*, venait du père Neveu: « choisissez un jour de chaque mois pour vous préparer à la mort, et appliquez-vous sérieusement à faire toutes vos actions comme si ce jour-là vous deviez mourir. Confessez-vous et communiez en forme de Viatique. Examinez ce qui peut vous faire peine à la mort : Bien d'autrui, doutes, réparations, réconciliations, etc.¹¹ »

Plus que la peine, c'est la crainte de mourir qu'il fallait dompter afin de ne pas s'aveugler et refuser les derniers sacrements ainsi que la mise en ordre de son âme avant de quitter les hommes. Mourir sans avoir pu se préparer signifiait mourir en état de péché, d'où la première « litanie pour obtenir une bonne et sainte mort » dans le règlement de la confrérie de la Bonne-Mort : « Seigneur, délivrez-moi d'une mort subite et imprévue. Selon votre grande miséricorde. » Le travail du deuil de la vie pouvait alors commencer pendant l'agonie d'où cet acte d'acceptation de la mort, texte clé de la pastorale servie aux confrères montréalais qui met en évidence une propension au macabre que l'Europe ne partageait plus en cette fin du XVII^e siècle:

J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre et en cendre, et je consens qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour lui. O poudre, ô cendre, ô vers! je vous reçois, je vous chéris et je vous regarde comme les instrumens de la justice de mon Dieu, pour punir ma superbe et l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses ordres. Vengez ses intérêts; réparez les injures que je lui ai faites; détruisez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, et faites triompher la puissance du Créateur de la faiblesse de son indigne créature¹².

Le mépris de soi, de son corps représente la première étape pour atteindre le mépris du monde tel que le cultivaient les moines et que les arts de bien mourir proposaient désormais aux laïcs depuis le XVI^e siècle¹³. Cet héritage européen du Régime français a résisté ici tout au long du XVIII^e siècle.

Il n'est guère surprenant que la Congrégation des hommes fondée par les Jésuites ait adopté l'exercice préparatoire à la mort: « l'on est convenu que le lundi de la pentecôte il y auroit communion générale, et que cette communion tiendroit lieu de préparation à la mort c'est-à-dire qu'on communieroit comme pour la dernière fois, qu'on entreroit dans les memes sentimens qu'on voudroit avoir aux approches de la mort, qu'on exerceroit les memes actes¹⁴. »

¹⁰ Ibid., 6

¹¹ Cet ouvrage de piété rassemblant de bons auteurs a été édité en 1797 à Québec, puis en 1802, et il a été fortement recommandé aux laïcs les plus dévots. La journée du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation, conforme à l'Édition de Paris, Québec, J. Neillon, 1802, 167 p.

¹² Règlement..., 1776, 18-19.

¹³ Jean Delumeau, *Le péché et la peur*, Paris, Fayard, 1983, 394.

¹⁴ Archives des Jésuites du Canada français, manuscrit 2274, Ciquart, notes recueillies des anciens registres,

Si les dames de la Sainte-Famille n'ont pas eu de pratiques particulières pour se préparer à la mort, elles ont été encouragées à méditer sur la brièveté de la vie et donc à prendre conscience de leurs actes et de les ajuster selon les principes chrétiens. On peut compter sur

l'aide des survivants qui prient constamment pour les âmes du purgatoire. Dans toutes ces associations, les directeurs spirituels ont insisté sur cette grande chaîne de solidarité. Cette médiation possible des vivants en faveur de leurs défunts pour les extirper du purgatoire apparaît comme une constante majeure de ces confréries contre-réformées qui se prolonge et s'amplifie au XIX^e siècle, en Europe comme au Canada. Il s'agit d'une brèche ouverte dans le total cloisonnement du monde des morts, le purgatoire renforce les liens familiaux et confraternels au-delà de la mort. Les vivants peuvent soulager leurs chers décédés, tout en se méritant ainsi une aide le jour de leur propre passage. Ce troisième lieu trouve un regain de popularité au XIX^e siècle, il éloigne dans les prières comme dans les préoccupations spirituelles l'enfer mais aussi le paradis.

La pédagogie entourant la préparation à la mort oscille donc entre la crainte et l'approvisionnement. Le clergé n'hésitait pas à recourir à des arguments terrifiants pour amener à la conversion; il présentait souvent le cadavre pour dénoncer les vanités et favoriser le détachement. Pourtant, seul le pécheur meurt dans la peur et la désespérance. Le juste s'éteint doucement, en paix avec les siens et avec Dieu. Les confréries de dévotion offraient à leurs associés ce long apprentissage apprécié des laïcs.

Les trois confréries montréalaises présentées ont ainsi franchi les siècles, en grande partie, grâce à la solidarité qu'elles offraient à leurs membres à leur mort, et au souvenir qu'elles perpétuaient. Elles assuraient un enterrement solennel sans frais, avant les avancées définitives de la commercialisation de la mort au début du XX^e siècle. La montée de l'urbanisation au XIX^e siècle fragilisant les rapports familiaux et sociaux en général incita beaucoup d'individus à y adhérer. Outre le soutien moral et spirituel, ces confréries fournissaient, en quelque sorte, à leurs membres un pré-arrangement.

La mort autochtone
Les rituels funéraires des autochtones du Québec

par

Gérard Gagné

Ph. D.

(Université de Montréal, département d'anthropologie)

© Juin 2 000

I - La rencontre de deux mondes

Lorsque Jacques Cartier rencontra pour la première fois des Amérindiens à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, il ne pouvait s'imaginer qu'il venait d'entrer en contact avec des représentants de populations qui comptaient quelque 5 à 10 millions d'individus pour la seule Amérique du Nord et qui possédaient une histoire vieille de plus de 10 000 ans. Il se doutait encore moins, tout comme Champlain et bon nombre d'explorateurs français qui allaient suivre ses traces, de la diversité culturelle de ces premiers habitants de l'Amérique.

Les autochtones d'Amérique (Amérindiens et Inuits) occupaient un territoire immense aux contraintes climatiques variables d'un écotone à un autre, allant de terres tempérées aux zones arctiques, en passant par la forêt boréale. Les rigueurs du climat et la variation dans la disponibilité des ressources ont affecté la mortalité en s'attaquant principalement aux enfants en bas âge et aux personnes âgées. Ce profil de mortalité n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui que l'on observe encore de nos jours dans les pays en voie de développement. Avec le contact européen, les choses n'allèrent pas en s'améliorant. Les maladies infectieuses, comme la variole, allaient faucher plus du tiers de la population selon les régions touchées.

Face au problème universel de la mort, les diverses nations autochtones ont imaginé une variété d'attitudes et de moyens pour sécuriser les angoisses propres à cette circonstance particulière de la vie. Car c'est bien de la vie dont il est question et les autochtones ne font en rien exception aux autres civilisations humaines. Tout humain parle de la mort, mais ce sont toujours les vivants qui traitent la mort et les morts. Les rituels funéraires sont bien davantage élaborés par et pour les vivants comme l'ont judicieusement mis en évidence les travaux de Louis Vincent Thomas (2000; 1985; 1976).

La grandeur du territoire et la diversité culturelle empêchent certes toute homogénéité des faits et gestes des rituels autochtones, même en se limitant à ce qui allait être nommé Nouvelle France par les nouveaux arrivants. Dans ce territoire, cinq fois plus grand que la France, vivaient au XVI^e siècle plusieurs nations amérindiennes qui sont aujourd'hui regroupées selon deux groupes linguistiques : l'Algonquien et l'Iroquoien. À ces groupes s'ajoutent les Inuits qui ont été principalement en contact avec les Européens à partir du XVIII^e siècle.

Les populations autochtones du Québec peuvent être grossièrement divisées en fonction de leurs économies de subsistance. Les populations algonquiennes et inuits sont essentiellement des chasseurs et pêcheurs nomades qui avaient à se déplacer

continuellement en fonction des pics saisonniers des ressources naturelles. Les populations iroquoiennes étaient, pour leur part, principalement sédentaires. Issues elles aussi de populations nomades, elles ont adopté l'agriculture vers l'an mil de notre ère. Même si leur économie se basait sur la culture du maïs, de la courge et de plusieurs variétés de haricots, la chasse, la pêche et la collecte de fruits sauvages venaient compléter leur régime alimentaire. Selon les saisons, les Iroquoiens troquaient alors leur sédentarité pour un nomadisme séculaire.

Il faut préciser ici que les populations iroquoiennes qui vivaient au Québec, avant le contact européen, sont définies uniquement par l'archéologie (ce sont les Iroquoiens du Saint-Laurent). Ce sont eux que Jacques Cartier a côtoyés au XVI^e siècle mais il a, malheureusement, laissé bien peu d'informations à leur sujet. Au début du XVII^e siècle, lorsque Samuel de Champlain longe le fleuve Saint-Laurent pour s'établir à Québec, les Iroquoiens ont disparu et ont été remplacés par des populations algonquiennes. Heureusement, les nombreuses recherches archéologiques entreprises au Québec depuis plus de 30 ans permettent de combler le vide des sources historiques et de broser un tableau culturel de ce groupe iroquoien.

Dans cette section, il sera question des attitudes funéraires autochtones avant et après le contact européen dans ce qui est aujourd'hui la province de Québec. Au cours de leurs 10 000 ans d'histoire, les rituels se sont transformés, certains ont été abandonnés alors que d'autres ont été inventés. Puis, avec le contact européen, un nouveau dieu et une nouvelle façon de concevoir la vie, la mort et l'au-delà, sont venus s'imposer, homogénéisant la religion autochtone. Il faut admettre toutefois que les traditions << indigènes américaines >> n'ont pas complètement disparu.

La richesse des attitudes funéraires autochtones nous force à poser des limites à notre enquête. Nous aborderons en conséquence les thèmes qui suivent. D'abord, nous traiterons des lieux d'inhumation qui sont évidemment variables selon les cultures mais aussi selon les saisons. La section sur les funérailles portera sur les différents modes d'ensevelissement, des traitements des cadavres et des offrandes funéraires qui accompagnent les défunts dans l'autre monde. Finalement, une dernière partie s'attardera à la christianisation en discutant des changements d'attitudes funéraires survenus à la suite de l'adoption de la religion des Européens.

Pour documenter cette évolution, nous avons eu recours aux faits archéologiques pour les périodes comprises avant l'arrivée des Européens. L'archéologie se bornant aux indices matériels des cultures, certains traitements funéraires lui échappent. Il faut alors se

tourner vers d'autres sources documentaires. Les témoignages historiques et ethnologiques vont ainsi apporter une complémentarité à cette recherche.

Il est par contre certain que les limites géopolitiques actuelles pourront être débordées, ces définitions territoriales n'existaient pas avant l'arrivée des Européens, ni même au cours des premiers siècles qui ont suivi la première rencontre entre ces deux mondes.

II - Les lieux funéraires

Chez les autochtones, il y a plusieurs emplacements possibles pour disposer des morts. Ils varient selon les cultures mais sont souvent dictés par les saisons de la mort. En général, les autochtones inhumaient leurs morts, mais le sol gelé pendant de longues périodes à chaque année les empêchait de creuser en profondeur des fosses avec leurs outils. Ils ont alors dû recourir à des traitements particuliers pour les décès en saison froide.

Les Amérindiens nomades ou sédentaires n'avaient pas le choix de se plier aux exigences climatiques de la Nouvelle-France. En hiver, le sol peut être gelé à une profondeur de plus d'un mètre. C'est encore plus évident pour les Inuits du nord du Québec où il est gelé en permanence.

Les contraintes climatiques ont été intelligemment contournées par diverses adaptations culturelles, que ce soit au niveau économique, social ou religieux. On a qu'à penser, entre autres, aux raquettes et toboggans pour le transport et la chasse en hiver. Les rituels funéraires et les traitements réservés aux corps des défunts vont de même être assujettis aux rigueurs hivernales. Il faut préciser au départ que les autochtones du Québec, contrairement à quelques populations amérindiennes de l'Amérique du Sud, ne disposaient d'aucune technique de conservation des corps comme l'embaumement ou la momification.

À par les saisons, les circonstances entourant la mort vont être un élément d'importance dans le choix rituel. Les attitudes face aux cadavres vont être directement associées avec le type de mort subie. Les autochtones catégorisaient les morts selon deux étiologies qui ne sont pas toujours exclusives : les morts naturelles, peu fréquentes, et les morts surnaturelles, qui touchaient presque toutes les morts. Les morts dites naturelles pouvaient toujours laisser planer le doute d'une mort surnaturelle. On redoutait particulièrement les sorts et sortilèges jetés par quelque sorciers ou esprits malveillants.

De tout temps, les Amérindiens inhumèrent leurs morts comme solution finale de séparation du monde des vivants de celui des morts. Les premiers occupants du Québec n'ont malheureusement pas laissé d'indices de leurs coutumes funéraires, bien que des sites archéologiques, récemment découverts, attestent une utilisation du territoire il y a plus de 8 000 ans (Chapdelaine, 1994)¹. Ces occupations sont potentiellement les plus vieilles puisque le Québec était majoritairement recouvert de glace et d'eau il y a environ 10 000 ans ².

Quelques sépultures existent pour les périodes qui ont suivi et permettent de déceler certains gestes reliés aux rituels funéraires, mais ils ne sauraient en aucun cas être représentatifs de toute la variation des coutumes funéraires qui devaient exister. Les populations de la période archaïque inhumèrent leurs morts dans des sépultures individuelles ou multiples. Elles ne semblent pas avoir utilisé de cimetière bien défini. Sur l'Île Morrison, dans la région de l'Outaouais, à la frontière actuelle du Québec et de l'Ontario, une vingtaine de sépultures ont été découvertes, mais, selon l'archéologue en charge de l'analyse, la présence de plusieurs sépultures au même endroit serait davantage liée à des enfouissements saisonniers au fil des ans (Clermont, 1998). L'absence d'une distribution spatiale ordonnée et la présence de plusieurs cas de superposition appuient cette hypothèse. C'est probablement le même contexte pour les trois sépultures individuelles trouvées à Côteau-du-Lac qui datent sensiblement de la même époque, entre 5 000 et 7 000 ans (Marois, 1987). Finalement, un tumulus de la culture de l'Archaïque maritime a été identifié à la limite du Québec et du Labrador, à l'Anse Amour. Il s'agit d'un individu âgé de 12 ans environ, inhumé seul, sous un monticule de pierres. Sépulture complexe qui a nécessité plusieurs jours de travail, sûrement en été, selon les archéologues (McGhee et Tuck, 1976).

Les lieux d'inhumation saisonniers se perpétuent pour la phase initiale du Sylvicole et ce n'est qu'au Sylvicole supérieur qu'apparaissent de véritables cimetières associés aux Iroquoiens du Saint-Laurent (Clermont, Chapdelaine et Guimont, 1992; Clermont, Chapdelaine et Barré, 1983; Clermont et Falardeau, 1977).

Ici se dresse alors une distinction entre les groupes nomades et sédentaires, et même entre les Amérindiens et les Inuits. Pour les groupes nomades (de langue algonquienne), les morts étaient généralement inhumés sur leur territoire de chasse; rares sont en effet les indices de cimetières permanents même si des cas existent ailleurs qu'au Québec. L'inhumation en divers espaces pouvait servir de mémoire géographique de l'utilisation du territoire par les ancêtres. Au cours du Sylvicole initial, plusieurs tertres ou monticules funéraires étaient encore utilisés. La variabilité des dimensions peut être mise en relation

avec une fonction d'identification familiale, tribale ou clanique de ces lieux funéraires.

Les populations sédentaires, d'avant la Nouvelle-France, appartenaient à la famille linguistique iroquoienne. Les morts avaient la possibilité d'être inhumés au village. Malgré cela, des variations dans les lieux d'inhumation à l'intérieur de l'espace villageois sont documentées archéologiquement et historiquement. Certains individus étaient inhumés sous les planchers des maisons-longues, alors que d'autres se trouvaient dans de petits cimetières, sans doute familiaux (Clermont et Falardeau, 1977). D'autres nations iroquoiennes, notamment les Hurons, qui vivaient en Ontario, procédaient à tous les 12-15 ans à la grande Fête des Morts. Le père jésuite Jean Brébeuf nous a laissé un témoignage détaillé, saisissant et rempli d'émotions, de cette cérémonie où plusieurs centaines d'individus étaient exhumés des cimetières pour être inhumés une seconde fois dans un ossuaire. Nous y reviendrons.

Chez les Inuits, l'environnement est encore plus particulier. L'hiver y est présent de 8 à 10 mois par année selon les régions. Le sol est gelé en permanence, sauf pour quelques centimètres sous la surface en été. Les conditions environnementales ont influencé leurs coutumes à divers égards, coutumes funéraires comprises. Les corps vont être placés en été sur la grève, au-dessus de la marque des eaux, au sommet d'un promontoire ou à flanc de montagne, à l'intérieur d'une crevasse ou d'une caverne, ou encore tout simplement jetés à la mer. En hiver, ils seront posés sur un gros rocher, dans un petit ravin dans la montagne, sur une surface de pierre aplanie ou sur la terre. En raison du pergélisol, les corps vont être uniquement recouverts de pierres ou de neige.

Les lieux d'inhumation étaient rarement identifiés si ce n'était la présence d'un bâton peint en rouge comme le mentionne Champlain ou une petite cabine érigée au-dessus de la sépulture comme le décrit Sagard.

<<L'ay veu quelque lieu d'autres corps mis en terre (mais fort peu) sur lesquels il y auait vne Cabane ou Chasse d'escorce dressée, et à l'entour vne haye en rond, faicte des pieus fichez en terre, de peur des chiens ou bestes sauuaiges, ou par honneur, et pour la reuerence des deffuncts.>> (Sagard, 1976 : 200)

III - Les funérailles

Les modes d'ensevelissement

L'inhumation était certes le mode d'ensevelissement privilégié des populations amérindiennes. Les Amérindiens creusaient des fosses individuelles ou multiples contenant deux ou plusieurs individus. Les cas d'inhumations multiples ne sont pas les plus fréquents mais demeurent tout de même réguliers. On inhumait simultanément des individus adultes mais aussi des adultes et des enfants. Des fosses communes où plus de 500 individus étaient inhumés ensemble sont documentées archéologiquement pour les populations huronnes de l'Ontario mais aucune n'a été jusqu'à présent découverte au Québec. Il faut toutefois admettre que les Iroquoiens du Saint-Laurent qui vivaient au Québec présentaient des différences culturelles même s'ils sont linguistiquement apparentés aux Hurons.

Les corps étaient habituellement enfouis peu de temps après les décès à en juger par les positions anatomiques intactes observées sur les squelettes. Au site de la Place Royale, à Québec, une femme iroquoise a sans doute été inhumée dans un état de rigidité cadavérique (Clermont, Chapdelaine et Guimont, 1992). L'inhumation ne se faisait pourtant pas toujours immédiatement après la mort d'un individu. Selon les circonstances de la mort ou pour des raisons culturelles liées à la conception même de la mort et de l'au-delà, les cadavres devaient subir certains traitements prolongeant le temps entre la mort et la disposition définitive des restes humains. On a vu par exemple que le nomadisme saisonnier a influencé les rituels funéraires. Lorsque le sol est gelé, les défunts étaient suspendus sur des tréteaux, enveloppés de peaux de bêtes et d'un linceul d'écorce, à l'abri d'éventuelles profanations par les animaux sauvages. Au retour de la saison chaude, les gens retournaient chercher le corps pour l'inhumer habituellement sur son territoire de chasse pour les populations nomades ou, dans son village, pour les populations sédentaires. De tels écarts sont documentés archéologiquement. Au site archaïque de l'Île Morrison, quatre inhumations sont du type secondaire. Les individus inhumés sont désarticulés et ont subi un premier traitement avant leur enfouissement définitif (Clermont et Chapdelaine, 1998). De pareils exemples existent ailleurs pour le Sylvicole supérieur (Gagné, 1999; Clermont, Chapdelaine et Guimont, 1992). Au site de l'Île au Massacre, à Lennoxville, quelques os provenant d'une double inhumation secondaire, présentaient des traces de dents de rongeur possiblement associées à une exposition des corps préalablement à leur enfouissement définitif (Gagné, 1999).

Des cas d'incinération sont documentés historiquement. Les pères jésuites mentionnent que les Hurons incinéraient les individus morts lors d'expéditions afin de ramener avec eux leurs restes au village. Il n'y a qu'un exemple archéologique d'incinération et il date du Sylvicole inférieur, soit plus de 1 500 ans avant les sites hurons. Il consiste en trois fosses dont seulement une a été fouillée complètement. Au moins trois individus furent inhumés après avoir été incinérés ailleurs, car seulement quelques pièces ostéologiques furent enfouies (Clermont, 1978b).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les Inuits ne pouvaient inhumer profondément leurs morts à cause du pergélisol. Les corps étaient seulement placés dans des tombeaux individuels, mais il existe des exemples de tombeaux collectifs. Les tombeaux étaient de deux types et leur utilisation variait en fonction des saisons. Ils étaient fermés ou ouverts selon qu'ils possédaient ou non un toit. Dans le cas des tombeaux fermés, le corps était enseveli sous la neige ou sous un amas de pierres. Un soin particulier était apporté pour que ces éléments ne touchent pas au cadavre. Les tombeaux de pierre ouverts se présentaient habituellement comme un cercle de pierres. Les tombeaux fermés étaient constitués d'un amas de blocs de tailles différentes empilés autour du corps. Des grottes naturelles étaient utilisées à l'occasion. Les Inuits construisaient aussi des tombeaux vides pour les individus qui s'étaient noyés ou pour les personnes disparues. D'autres individus étaient simplement jetés à la mer (Corriveau, 1994).

Les traitements du cadavre

Les traitements du cadavre reflètent d'abord la perception que la société a du corps-vivant avant sa transformation en corps-mort. Ce n'est donc pas vraiment le cadavre que l'on traite comme l'individu qui, il y a quelques instants, vivait biologiquement et surtout socialement. Les manipulations posées sur le corps-mort vont donc être fonction de la perception de l'individu décédé, de son statut social, de son apparence vivante, de son âge, de son sexe, sans oublier les circonstances entourant sa mort.

À première vue, il semble que les Amérindiens présentaient une égalité sociale dans l'expression des rituels funéraires.

<< Ils ne font mention ni de peine ni de récompense au lieu où vont les âmes après la mort, aussi ne mettent-ils point de distinction entre les bons et les mauvais, les vertueux et les vicieux, et ils honorent également la sépulture des uns et des autres, ainsi que nous avons vu en celle d'un jeune homme qui

s'était empoisonné du déplaisir qu'il avait conçu à raison qu'on lui avait ôté sa femme. >> (Brébeuf, 1996 : 32)

Autant les documents historiques qu'archéologiques amènent par contre certaines nuances. Les circonstances de la mort et le statut de certains individus comme les prisonniers de guerre vont faire l'objet de traitements particuliers. Louis Vincent-Thomas a brillamment documenté la notion de bonne et mauvaise mort en Afrique et cette opposition s'applique aussi à l'Amérique. Plusieurs morts pouvaient être d'origine surnaturelle. Elles étaient des plus redoutées. Les circonstances entourant la mort étaient certainement plus importantes que le statut social dans l'expression des rituels funéraires.

Avant d'aborder ces cas spéciaux, décrivons brièvement les traitements usuels pour les inhumations primaires. La position du cadavre dans la fosse est variable au fil du temps, mais, en général, les autochtones disposaient le corps en position fœtale, sur le côté, gauche ou droit. Plusieurs y ont vu une symbolique associant le cadavre et la mort à une renaissance, comme si la terre agissait là au même titre que le placenta maternel. Le père jésuite Paul Le Jeune décrit en ces termes la position du cadavre :

<< Ils n'estendent point les corps de leur long comme nous faisons les enseuelissants, mais ils les accroupissent et accourcissent comme vne personne qui est assise sur les talons; ils coupent vn petit touffet de cheueux du deffunct, pour presenter à son plus proche parent. >> (Le Jeune, 1634 : 24)

Il existe aussi des positions semi-fléchies où seules les jambes sont repliées tandis que le haut du corps demeure droit. Elles ont été observées notamment au site archaïque de Côteau-du-Lac (Marois, 1987). Il n'est toutefois pas rare que les corps de ces dernières populations soient placés allongés sur le dos. Cette position est d'ailleurs la plus fréquente au site de l'Île Morrison (Clermont et Chapdelaine, 1998). Elle deviendra évidemment généralisée après la conversion des autochtones au christianisme à partir du XVII^e siècle.

Pour ce qui est des inhumations secondaires, les restes humains vont être disposés de différentes façons. Il faut noter au départ que ce ne sont pas tous les os qui vont être inhumés. Après une première période de décharnement, ce sont principalement le crâne et les os des membres qui vont être récupérés pour l'inhumation. Cela est vrai pour les individus inhumés une première fois ainsi que pour ceux laissés sur les tréteaux durant la saison froide. On va habituellement placer les os longs sous le crâne. Les cas d'incinération

présentent la même caractéristique et seuls quelques os vont être enfouis.

Les fosses communes comme les ossuaires hurons posent un double problème. D'abord, le nombre d'individus à inhumer, puis le temps écoulé entre deux Fêtes des Morts. Les données archéologiques ont permis de constater que, régulièrement, plus de 500 individus étaient inhumés dans les ossuaires avant l'arrivée des Européens. Comme la période entre deux Fêtes des Morts varient entre 12 et 15 ans, les corps se présentaient à différents stades de décomposition. Brébeuf remarqua le soin pris pour nettoyer les os des anciennes sépultures et le décharnement des cadavres plus récents. Occasionnellement, l'utilisation de pierres tranchantes pour enlever les tissus mous des cadavres est perceptible sur les os. Une fouille archéologique minutieuse permet de fournir de précieux renseignements sur la disposition des corps dans la fosse. À Uxbridge, des corps calcinés se trouvaient au fond de la fosse, les corps plus complets sous une plate-forme et les corps désarticulés sur la plate-forme (Cook, 1977). Les individus récemment décédés n'étaient donc pas décharnés avant leur inhumation comme le mentionnait Brébeuf et, selon la période de temps écoulé entre le décès, l'exhumation et les doubles funérailles, les ossements subissaient des traitements différentiels que les données archéologiques permettent d'identifier aux dépens des sources historiques. Voyons la description de la Fête des Morts chez les Hurons telle qu'observée par le jésuite Brébeuf et par la suite, nous ajouterons quelques détails à la lumière de la fouille archéologique de l'ossuaire d'Uxbridge (Cook, 1977).

<< Car après avoir fait ouverture des tombeaux, ils vous étalent sur la place toutes ces carcasses et les laissent assez longtemps ainsi découvertes, donnant tout loisir aux spectateurs d'apprendre une bonne fois ce qu'ils seront quelque jour. Les unes sont toutes décharnées et n'ont qu'un parchemin sur les os; les autres ne sont que comme recuites et boucanées, sans montrer quasi aucune apparence de pourriture, et les autres sont encore toutes grouillantes de vers. Les parents s'étant suffisamment contentés de cette vue les couvrent de belles robes de castor toutes neuves. Enfin, au bout de quelque temps, ils les décharnent et en enlèvent la peau et la chair, qu'ils jettent dans le feu avec les robes et les nattes dont ils ont été ensevelis. Pour les corps entiers de ceux nouvellement morts, ils les laissent en même état et se contentent seulement de les couvrir de robes neuves. Ils ne touchèrent qu'à un vieillard, dont j'ai parlé ci-

devant et qui était mort cet automne au retour de la pêche. Ce gros corps n'avait commencé à se pourrir que depuis un mois, à l'occasion des premières chaleurs du printemps. Les vers fourmillaient de toutes parts et le pus et l'ordure qui en sortaient rendaient une puanteur presque intolérable. Cependant ils eurent bien le courage de le tirer de la robe où il était enveloppé, le nettoyèrent le mieux qu'ils purent, le prirent à belles mains et le mirent dans une natte et une robe toute neuve, et tout cela sans faire paraître aucune horreur de cette pourriture. Ne voilà pas un bel exemple pour animer les chrétiens qui doivent avoir des pensées bien plus relevées aux actions de charité et aux oeuvres de miséricorde envers le prochain. (...)

(...) Or les os étant nettoyés, ils les mirent partie dans des sacs, partie en des robes, les chargèrent sur leurs épaules et couvrirent ces paquets d'une autre belle robe pendante. Pour les corps entiers, ils les mirent sur une espèce de brancard et les portèrent avec tous les autres, chacun en sa cabane où chaque famille fit un festin à ses morts (...) Il y a du contentement de voir ces convois qui sont quelquefois de deux et trois cents personnes. Chacun porte ses âmes, c'est-à-dire ses ossements empaquetés sur son dos, à la façon que j'ai dit, sous une belle robe. Quelques-uns avaient accomodé leurs paquets en figure d'homme, ornés de colliers de porcelaine avec une belle guirlande de grand poil rouge. (...) Le lundi sur le midi, on vint avertir qu'on se tint prêt, qu'on allait commencer la cérémonie. On détache en même temps ces paquets d'âmes, les parents les développent derechef pour dire les derniers adieux ; les pleurs recommencèrent de nouveau. J'admirai la tendresse d'une femme envers son père et ses enfants; elle est fille d'un capitaine qui est mort fort âgé et a été autrefois fort considérable dans le pays. Elle lui peignait sa chevelure, elle maniait ses os les uns après les autres, avec la même affection que si elle lui eût voulu rendre la vie; elle lui mit auprès de lui son *atsatoneouai*, c'est-à-dire son paquet de bûchettes de conseil, qui sont tous les livres et papiers du pays. Pour ses petits enfants, elle leur mit des bracelets de porcelaine et

de rasade aux bras et baigna leurs os de ses larmes; on ne l'en pouvait quasi séparer, mais on pressait et il fallut incontinent partir. Celui qui portait le corps de ce vieux capitaine marchait à la tête. Les hommes suivaient et puis les femmes; ils marchaient en cet ordre jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à la fosse.

Voici la disposition de cette place. Elle était environ de la grandeur de la Place Royale à Paris. Il y avait au milieu une grande fosse d'environ dix pieds de profondeur et cinq brasses de diamètre et de dix à neuf pieds de hauteur. Au-dessus du théâtre, il y avait quantité de perches dressées et bien arrangées et d'autres, en travers, pour y pendre et attacher tous ces paquets d'âmes. Les corps entiers, comme ils devaient être mis au fond de la fosse, étaient dès le jour précédent, sous l'échafaud, étendus sur des écorces ou des nattes dressées sur des pieux de la hauteur d'un homme, aux environs de la fosse.

(...) Environ les cinq à six heures, ils pavèrent le fond de la fosse et la bordèrent de belles grandes robes neuves de dix castors, en telle façon qu'elles s'étendaient plus d'un pied au dehors de la fosse. (...) De ces douze cents présents qui avaient été étalés sur la place, quarante-huit robes servirent à paver et border la fosse et chaque corps entier, outre la robe dont il était enveloppé, en avait encore une, et quelques-uns jusqu'à deux, dont ils furent couverts. >> (Brébeuf, 1996 : 177 et suivantes).

Les dimensions de la fosse de l'ossuaire d'Uxbridge sont de plus de 6 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur. L'examen de son contour a permis de constater la présence d'une coloration organique noire, vestige du lambrisement de peaux comme le mentionnait Brébeuf. Les ossements avaient été déposés selon certains niveaux de profondeur. Dans les niveaux supérieurs de la fosse, c'étaient surtout des fragments désarticulés et en mauvais état de conservation. Sur le plancher de la fosse, les os étaient mieux conservés. À une profondeur moyenne, 80 crânes complets étaient placés en périphérie par groupes allant de 2 à 11 crânes. À d'autres profondeurs, des os longs avaient été déposés en concentration, alors que quelques individus se trouvaient sous des blocs de pierre. Ces différences entre les observations archéologiques et les mentions historiques doivent être perçues comme des indices de variation régionale des comportements

funéraires parmi les populations huronnes.

L'utilisation d'un dallage de pierres pour couvrir une fosse d'inhumation est documentée dans d'autres contextes. Il y en a un au-dessus des individus incinérés à la Pointe-du-Buisson (Clermont, 1978b) de même qu'au site de l'Anse Amour (McGhee et Tuck, 1976). Dans ce dernier site, le jeune individu avait été inhumé en plus face contre terre. On retrouve pareils indices chez les Inuits, au site Saglek sur la côte du Labrador. Une sépulture consiste en un muret de pierres recouvert de dalles. S'agit-il de gestes protecteurs contre les mauvaises morts et les revenants ? Toutes ces précautions ne sont pas gratuites et laissent supposer une crainte face à certains types de mort.

En général, les autochtones inhumèrent leurs morts dans des peaux d'animaux, de castor, d'élan ou de caribou. À part ce soin qui indique sûrement l'utilisation d'une enveloppe protectrice visant à éviter tout contact du cadavre polluant avec la terre, d'autres gestes étaient pratiqués. En certaines occasions, des individus inhumés étaient recouverts de pierres, de dalles ou de galets comme nous venons de le dire. L'inhumation du Sylvicole inférieur décrite par Clermont (1976) indique que le cadavre était vêtu d'une peau d'animal, qu'il avait été enveloppé dans une autre peau et que le tout se trouvait dans un linceul d'écorce de bouleau.

Sagard décrit cette coutume chez les Hurons.

<< À même temps que quelqu'un est decedé, l'on enueloppe son corps vn peu retressi, dans sa plus belle robe, puis on le pose sur la natte où il est mort, toujours accompagné de quelqu'un, iusques à l'heure qu'il est porté aux chasses. >> (Sagard, 1976 : 197)

Champlain va décrire une situation semblable pour les Algonquiens.

<< Le lendemain ils prindrent le corps du deffunct, & l'enuelopperent dedans vne catalougue rouge, que Mabretou chef de ces lieux m'inportuna fort de luy donner, d'autant qu'elle estoit belle & grande, laquelle il donna aux parens dud. deffunct, qui m'en remercierent bien fort. Après donc auoir emmaillotté le corps, ils le parerent de plusieurs fortes de matachiats, qui sont patinoftres & bracelets de diuerses couleurs, luy peignent le visage, & sur la teste luy mirent plusieurs plumes & autres choses qu'ils auoient de plus beau, puis mirent le corps à genoux au milieu de deux bastons, & vn autre qui le foustenoit sous les bras : & au tour du corps y auoit sa mere, sa femme & autres de

fes parens & amis, tant femme que filles, qui hurloient comme chiens. >> (Champlain, dans Giguère, [1973], t-1, 1606-07 : 266 267)

L'orientation des corps, très variable d'une culture à l'autre et d'une période à l'autre, empêche toute généralisation. Même si la tête est souvent orientée vers l'ouest, qui est considéré la direction du pays des âmes, il existe plusieurs cas où elle orientée vers les autres points cardinaux.

Chez les Inuits, le corps est laissé dans l'habitation où il est mort mais il faut en sceller les ouvertures. Ce n'est pas le geste le plus fréquent par ailleurs, puisqu'en général on sort le cadavre pour l'exposer, ou l'enterrer ou encore pour le jeter à la mer. La manipulation du cadavre revient aux membres de sa famille ou à ses amis les plus proches. Contrairement à d'autres peuples, le cadavre est manipulé par des femmes autant que des hommes, mais en général ce sont les femmes qui s'en occupent comme pratiquement partout ailleurs.

Le corps est nu ou habillé de ses vêtements coutumiers lors de la mise au tombeau. Il est déposé, replié ou allongé, et parfois le corps est attaché pour empêcher que son fantôme ne revienne hanter les vivants.

Le cadavre est sorti de la maison en fonction du type de maisons. En hiver, une ouverture est pratiquée à l'arrière du mur au-dessus de la plate-forme de couchage pour tirer le corps. Le corps peut être tiré la tête la première ou les pieds les premiers. On peut aussi faire une ouverture à proximité du passage d'entrée. D'autres ouvertures peuvent être faites le long des murs (comme des fenêtres). Qu'importe l'ouverture choisie, elle doit toujours être bouchée. L'entrée habituelle est en général évitée pour sortir les cadavres, même si, là encore, il y a des exceptions. Le corps est transporté par les hommes sans l'utilisation des chiens par crainte qu'ils ne reviennent le manger.

Des écarts de traitements des cadavres sont évidents lorsqu'il s'agit de prisonniers de guerre ou d'ennemis. En général, leurs cadavres vont être disposés sans les rituels coutumiers, alors que d'autres vont subir des mutilations *post mortem*. Les corps peuvent être brûlés, brisés, et les restes jetés dans des fosses à déchets.

Champlain nous a laissé une description d'un traitement particulier infligé à un prisonnier.

<<... Après qu'il fut mort ils ne se contenterent pas, il luy ouvrirent le ventre, & ietterent fes entrailles dedans le lac : après ils luy couperent la teste, les bras & les iambes, qu'ils separerent d'on costé & d'autre, & referuerent la peau de la teste, qu'ils

auoient efcorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge. Ils firent encores vne mefchanceté, qui fut, de prendre le coeur qu'ils coupperent en plusieurs pieces & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prifonniers, lesquels le prindrent & le mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent aualler : quelques fauuages Algoumequins, qui les auoient en garde le firent recracher à aucuns, & le ietterent dans l'eau. >> (Champlain, dans Giguère, [1973], t-1, 1609 : 346)

La crainte de mutilations *post mortem* est aussi identifiée dans le commentaire qui suit.

<< Après toutes chofes paffées, ils fe delibererent d'aller querir le corps d'Outetoucos qui s'eftoit noyé au faut, comme nous auons dit cy deffus. Ils furent où il eftoit, le defentererent & le porterent en l'ifle sainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies accouftumées, qui eft de chanter et danfer fur la foffe, fuiuies de feftins & banquetts. Le leur demanday pourquoy ils defenterroyent ce corps : Ils me repondirent que fi leurs ennemis auoient trouué la foffe, qu'ils le feroient, & le mettroient en plusieurs pieces, qu'ils pendroyent à des arbres pour leur faire du desplair; & pour ce fubiect ils le transportoyent en lieu efcarté du chemin & le plus fecrettement qu'ils pouuoient. >> (Champlain, dans Giguère, [1973], t-1, 1611 : 411)

Par ailleurs, certains prisonniers devaient être contaminés par des cadavres.

<< On étendait le mort sur des perches et le meurtrier était contraint de se tenir dessous et recevoir dessus soi le pus qui allait dégouttant de ce cadavre; on lui mettait auprès de lui un plat pour son manger, qui était incontinent plein de l'ordure et du sang pourri qui peu à peu en tombait; >> (Brébeuf, 1996 : 151)

Les offrandes funéraires

La présence d'offrandes funéraires est très variable en fonction des cultures et des époques. Parfois elles sont diversifiées et nombreuses, parfois elles sont pratiquement

absentes. En général, sur le territoire du Québec, les autochtones ne déposaient pas beaucoup d'objets auprès des morts. C'est particulièrement le cas pour la période du Sylvicole supérieur qui couvre les quelques centaines d'années avant la rencontre avec Jacques Cartier. Les Iroquoiens du Saint-Laurent que visita l'explorateur malouin avaient l'habitude de ne laisser que quelques vases, quelques outils en pierre ou quelques pipes en argile. Au site de la Place Royale, dans la ville de Québec, seulement des colliers de perles en coquillage accompagnaient les défunts (Clermont, Chapdelaine et Guimont, 1992). Cette pauvreté se caractérise aussi chez la plupart des nations iroquoiennes qui vivaient dans l'État de New York. Pour la province de l'Ontario, le matériel funéraire n'est guère plus riche, à l'exception peut-être d'une plus grande quantité de rasades. Toutefois, même à l'ossuaire d'Uxbridge, il n'y avait pas d'offrandes funéraires (Cook, 1977). Il semble par ailleurs que les sépultures d'enfants possédaient en général un peu plus d'offrandes funéraires que les sépultures d'adultes, ce qui peut paraître contradictoire puisque les enfants subissent habituellement des traitements particuliers, n'étant pas considérés comme des membres sociaux à part entière.

En ce qui concerne les nations autochtones nomades, la pauvreté des offrandes funéraires est attestée archéologiquement même si les documents historiques laissent supposer une plus grande richesse comme ce passage de Champlain :

<< Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & fleches, robbes & autres chofes; & puis ils mettent le corps dedans la fosse, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de grosses pieces de bois deffus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils croyent l'immortalité des ames & difent qu'ils vont fe refiouir en d'autres pays avec leurs parents & amis, quand ils font morts. >> (Champlain, [Giguère], 1973, t-1, 1603 : 83-84)

Paul Le Jeune va dans la même direction dans sa relation de 1634 concernant les Montagnais :

<< Ils enterrent les robbes, les chaudieres, et autres meubles avec le trespassé, pource qu'ils l'ayment, et afin aussi qu'il se serue de l'ame de toutes ces choses en l'autre vie. Ils jettent, comme i'ay desia dit, la meilleure viande qu'ils ayent au feu, pour en donner à manger à l'ame du deffunct, qui mange l'ame de ces

viandes. >> (Le Jeune, 1634 : 24)

Dans les sites archéologiques, les offrandes trouvées sont principalement des outils en pierre. Il est toutefois des plus probables que des objets en matière organique aient pu servir les défunts, surtout quand on pense à toute l'importance de l'écorce de bouleau dans la culture algonquienne. Les sols acides des forêts du Québec ont sans doute eu raison de la conservation de ces vestiges. Cette remarque peut tout aussi bien s'appliquer aux restes de nourriture qui auraient pu accompagner les défunts.

En remontant le temps, chez les populations du Sylvicole inférieur et de l'Archaïque, le mobilier funéraire est plus élaboré. Les sépultures du Sylvicole inférieur, à Sillery et à la Pointe-du-Buisson, ont livré plusieurs offrandes funéraires (Clermont, 1978b et 1976). En association avec l'individu de Sillery, il y avait un collier de perles cylindriques en cuivre, une pipe tubulaire en pierre et plusieurs gorgerins en pierre polie de même que des outils en pierre taillée. Avec les crémations de la Pointe-du-Buisson, plusieurs pointes et lames en pierre taillée ainsi que trois gorgerins et deux pierres aviformes avaient été déposées dans la fosse avec les os calcinés.

À la période archaïque, les objets trouvés à Côteau-du-Lac et à l'Île Morrison sont diversifiés. À Côteau-du-Lac, des ossements d'animaux accompagnaient les défunts de même que plusieurs outils en os et en andouiller. On retrouve des harpons, des poignards, des aiguilles, un collier en dents d'ours, des retouchoirs et une feuille de mica. Dans une des deux sépultures se trouvait un galet avec un face humaine en effigie (Marois, 1987). Au site de l'Île Morrison, la plupart des sépultures contenaient des offrandes funéraires (13 sur 17). Ce sont des incisives de castor qui servaient à travailler le bois, des herminettes, des gouges et des polissoirs en pierre, et d'autres outils fabriqués en os ou en bois de cervidés comme des alènes et des aiguilles (Clermont et Chapdelaine, 1998). Quant à la sépulture de l'Anse Amour déjà mentionnée, le jeune individu possédait une grande quantité d'offrandes funéraires dont plusieurs javelots, des lances et d'autres objets associés habituellement à des chasseurs chevronnés, ce qui n'était certes pas le cas pour l'individu inhumé.

Les données archéologiques présentent ainsi des contrastes marqués au cours de l'histoire amérindienne dans l'utilisation du mobilier funéraire. Il faut par contre se mettre en garde contre une interprétation voulant une baisse dans le rituel funéraire au cours du Sylvicole supérieur comparativement aux époques antérieures. La valeur des offrandes n'est pas simple question de quantité et les rituels funéraires ne se limitent certainement pas à ces seuls objets-témoins. Il y a tous les gestes et paroles qui ne laissent pas de traces archéologiques. Les offrandes funéraires sont d'ailleurs difficiles à analyser

afin de faire ressortir des constantes. Le problème est toujours d'essayer de comprendre la relation qui peut y avoir entre la mort et le traitement du mort.

Les offrandes funéraires peuvent représenter des objets personnels auxquels l'individu tenait à cœur ou peuvent avoir conjointement une valeur symbolique. Ce qui complique encore plus les interprétations est que la valeur symbolique peut avoir eu un sens du vivant de l'individu ou qu'elle en acquiert seulement après sa mort. Du vivant, la valeur peut porter sur l'identification corporelle, incluant les parures, sur le statut, sur la force psychique ou physique. Après la mort, le symbolisme peut porter sur l'identification de traits de caractères dans l'au-delà ou d'outils et autres accessoires qui peuvent être utiles dans la vie de l'autre monde. Des mandibules de tamia rayé et de vison trouvées en association avec des sépultures d'enfants impliquent-elles que ces animaux symbolisaient l'enfance ou qu'ils étaient des animaux de compagnie pour l'au-delà ? D'autre part, on a trouvé avec des sépultures d'enfants des objets qui n'ont pas de connotations infantiles comme des décorateurs de poterie, utilisées par les femmes habituellement. Il en va de même pour les pipes à plate-forme trouvées en association avec des femmes ou des enfants. Contrairement aux sépultures d'adultes, celles des enfants possèdent souvent des quantités assez énormes de rasades. Au site de Serpent Mound, en Ontario, une sépulture individuelle d'enfant contenait 370 perles en coquillage (Kenyon, 1986).

Par ailleurs, la disposition des artefacts près du corps ne semble pas aléatoire. On en retrouve souvent au niveau de la tête et des genoux. Ces localisations particulières étaient-elles choisies pour que les âmes les voient ou qu'elles puissent les prendre facilement ? N'est-ce pas là un phénomène semblable à celui des corps décapités, trouvés en Europe, où on place la tête entre les jambes pour que le revenant ne puisse retrouver son chemin ? (Lecouteux, 1986).

Chez les Inuits, les documents ethnologiques attestent une capacité des âmes de s'accaparer des âmes des objets enfouis avec le défunt. D'ailleurs, les sépultures contenaient en général des offrandes funéraires. C'est toutefois peu documenté archéologiquement pour le Québec puisque les sépultures analysées par Plumet (Hartweg et Plumet, 1974) avaient été pour la plupart pillées. Ce sont généralement des biens d'usage quotidien, des jouets pour les enfants, de la nourriture, des outils de chasse ou encore des biens personnels.

IV - La christianisation

Avec la conversion au christianisme, de nouveaux modes funéraires sont apparus.

Ils n'ont, par contre, pas tous été acceptés d'emblée par les autochtones. D'ailleurs, certains missionnaires, dont le père jésuite Paul Le Jeune, ont accepté un mélange de pratiques traditionnelles et chrétiennes pendant un certain temps. Il mentionnait dès 1634 que ces changements allaient venir avec le temps. Ses propos ont d'ailleurs été confirmés archéologiquement à la mission de Sillery, où il fut le supérieur à ses débuts en 1638. Dans le cimetière de la mission, des individus avaient été inhumés en position foetale traditionnelle, alors que d'autres étaient dans des cercueils en position allongée sur le dos (Gagné, 1995 et 1982).

Paul Le Jeune décrit une inhumation en 1634 tout en insistant sur la futilité d'enterrer des objets avec les défunts :

<< Le le nommay Adrian, du nom de son Parrain, il se nommoit auparavant Pichichich; son Pere est surnommé des François Baptiscan, il s'appelle en Sauuage Tchimaouirineou, sa mère Matouetchiouanouecoueou. Ce pauvre petit âgé d'environ 8 mois s'enuola au Ciel; la nuit suiuaute son Pere ne manqua pas d'apporter son corps, amenant avec soy dix-huict ou vingt Sauuages, hommes femmes et enfans; ils l'auoient enueloppé dans des peaux de Castor, et pardessus d'vn grand drap de toile, qu'ils auoient achepté au magazin, et encore pardessus d'vne grande escorce redoublée. Je deueloppay ce paquet pour voir si l'enfant estoit dedans, puis je le mis dans vn cercueil que nous luy fismes faire, ce qui agrea merueilleusement aux Sauuages : car ils croyent que l'ame de l'enfant se doit seruir en l'autre monde de l'ame, de toutes les choses qu'on luy donne à son départ. Le leur dis bien que cette ame estoit maintenant dedans le Ciel, et qu'elle n'auoit que faire de toutes ces pauuretez; neantmoins nous les laissames faire de peur que si nous les eussions voulu empescher (ce que j'aurais peu faire, car le Pere chanceloit desia), les autres ne nous permissent pas de baptizer leurs enfans quand ils seroient malades ou du moins ne les apportassent point apres leur mort. Ces pauvres gens furent rauis, voyans cinq Prestres reuestus de surplis honorer ce petit ange Canadien, chantans ce qui est ordonné par l'Église, couvrans son cercueil d'vn beau parement et le parsemans de fleurs : nous l'enterrasmes avec toute la solemnité qui nous fut

possible >> (Le Jeune, 1634 : 7-8)

Un des squelettes d'enfants de la mission de Sillery gardait encore des restes de fourrure et de tissus imprégnés sur son crâne (Gagné, 1982). Malgré la faible quantité d'offrandes funéraires dans ce site, on retrouvait quand même un mélange de matériel de confection amérindienne et européenne, quelques fragments de pipe en terre cuite, des grattoirs et os ouvrés amérindiens, alors que les artefacts européens étaient représentés par des mousquets, des chaudrons en cuivre, des rasades en verre et par divers objets de culte comme des grains de chapelet, des crucifix et des bagues de jésuites.

Il est par contre évident que les lieux funéraires vont être modifiés avec l'avènement de la christianisation. Tous les chrétiens vont dorénavant être inhumés dans des cimetières. À part l'emplacement des inhumations, ce qui va perturber le plus les coutumes funéraires autochtones sera sans doute l'emphase mise par les Européens sur le prestige individuel. Cela ne veut pas dire que les cérémonies autochtones étaient sans éclat auparavant. Elles ont toujours été publiques, mais possédaient initialement un caractère collectif. Avec les rites chrétiens le caractère collectif va être déplacé au profit de la reconnaissance individuelle. Les Européens étaient d'ailleurs très conscients de l'impact de leur mise en scène funéraire sur les autochtones.

Le père Le Jeune mentionne dès 1634 :

<< Monsieur de Champlain, pour tesmoigner l'amour et l'honneur que nous portons à ceux qui meurent Chrestiens, fit quitter le trauail à ses gens, et nous les enuoya pour assister à l'office; nous gardasmes le plus exactement qu'ils nous fut possible les ceréemonies de l'Eglise, ce qui agrea infiniment aux parens de ce nouveau Chrestien; >> (Le Jeune, 1634 : 6)

Le soin pris lors des obsèques est mis en évidence dans le cas suivant :

<< Le même jour fut baptisé Joachim Tsindacaiendoua, vieillard de quatre-vingts ans; c'était un des Hurons du meilleur naturel que j'aie connu. Le lendemain, il quitta cette vie pour en commencer une meilleure comme nous croyons, nous l'enterrâmes solennellement en un lieu séparé. Cette cérémonie attira sur nous les yeux de tout le village et causa à plusieurs le désir qu'on honorât leur sépulture de cette façon, notamment à Joseph Ioutaia, ci-dessus mentionné, lequel, après les obsèques

achevées, me dit qu'il eût été bien aise que nous eussions passé au travers de sa cabane en l'état que nous étions habillés pour nous voir du lieu où la maladie le tenait attaché, car on lui en avait fait tant de cas qu'il déclara authentiquement vouloir être enterré de nos mains, ce qui fut fait. >> (Brébeuf, 1996 : 39)

Les efforts déployés comme démonstration de puissance sont encore mieux illustrés lors de l'inhumation du chef huron Kondiaronk, dit le Rat :

<< Il étoit en cela le feul Homme du Canada, qui pût tenir tête au Comte de Frontenac, lequel l'invitoit souvent à sa table pour procurer cette satisfaction à ses officiers (...)

Il se trouva plus mal à la fin de la féance, & on le porta à l'Hôtel-Dieu, où il mourut fur les deux heures après minuit dans des sentimens fort Chrétiens, & muni des Sacremens de l'Église (...) Son corps fut quelque tems exposé en habit d'Officier, ses armes à côté, parce qu'il avoit dans nos Troupes le rang & la paye de Capitaine. Le Gouverneur Général & l'Intendant allèrent les premiers lui jeter de l'eau bénite. Le Sieur de Joncaire y alla ensuite à la tête de soixante Guerriers du Sault S. Louis, qui pleurerent le Mort & le couvrirent, c'est-à-dire, qu'ils firent des présens aux Hurons, dont le Chef leur répondit par un très-beau compliment.

Le lendemain on fit ses funérailles, qui eurent quelque chose de magnifique & de singulier. M. de St. Ours, premier Capitaine, marchoit d'abord à la tête de soixante Soldats sous les armes. Seize Guerriers Hurons, vêtus de longues robes de Castor, le visage peint en noir, & le fusil sous le bras, fuivent, marchant quatre à quatre. Le Clergé venoit après, & six Chefs de guerre portoient le cercueil, qui étoit couvert d'un poêle femé de fleurs, sur lequel il y avoit un chapeau avec un plumet, un housse-col & une épée. Les Freres & les Enfants du Défunt étoient derrière, accompagnés de tous les Chefs des Nations, & M. de Vaudreuil, Gouverneur de la Ville, qui menoit Madame de Champigny, fermoit la marche.

À la fin du Service il y eut deux décharges de moufquet, & une troisieme, après que le corps eut été mis en terre. Il fut enterré dans la grande Eglise, & on grava sur la Tombe cette Infcription, Cy gît le Rat, Chef Huron. Une heure après les obseques le Sr Joncaire mena les Iroquois de la Montagne complimenter les Hurons, auxquels ils présenterent un Soleil & un Collier de porcelaine; ils les exhorterent à conserver l'esprit, & à fuir toujours les vûes de l'Homme célèbre, que leur Nation venoit de perdre, à demeurer toujours unis avec eux, & à ne se départir jamais de l'obéissance, qu'ils devoient à leur commun Pere Ononchio. >> (Charlevoix, 1973, t-2 page 277 et suivantes)

Le côté spectaculaire n'est pas gratuit et n'offre rien de surprenant. Les obsèques ont lieu au moment de la signature du traité de paix de 1701, le plus important à être ratifié en Nouvelle-France. À cette occasion, il y a rencontre entre les Français et plusieurs nations autochtones à Montréal.

Les Amérindiens n'étaient par ailleurs pas dupes et comprenaient très bien les enjeux politiques des rituels funéraires. Nous avons décrit auparavant la grande Fête des Morts chez les Hurons. Cette cérémonie regroupait elle aussi plusieurs villages et était propice au renouvellement d'alliances et à la création de nouvelles. Dès le début du XVII^e siècle, des Amérindiens vont ramener le corps d'un des leurs pour qu'il soit inhumé à Québec en présence de Champlain. C'est une belle occasion de s'allier avec les Français puisque, lors de la cérémonie, on ne manque pas de signaler l'importance d'une guerre de représailles.

<< Cependant que les femmes & filles crioient le fauage Mabretou, faifoit vne harangue à fes compagnons sur la mort du deffunct, en incitant vn chacun d'auoir vengeance de la mefchanceté & trahifon commife par les fubiets de Beffabes, & leur faire la guerre le plus promptement que faire se pourroit. Tous luy accorderent de la faire au printemps. >> (Champlain, dans Giguère [1973], t-1, 1606 : 266-267)

La conversion au christianisme n'a cependant pas tout éliminé les coutumes autochtones traditionnelles. Quelques éléments sont encore perceptibles. Nous avons eu la chance de diriger l'excavation d'un cimetière autochtone datant du tournant du XX^e siècle

(entre 1890 et 1915). Tous les individus étaient inhumés dans des cercueils à l'exception de deux inhumations secondaires (Gagné, 1993). Trois des cercueils, étaient fabriqués artisanalement avec de l'écorce de bouleau, chère aux populations algonquiennes. Quant aux inhumations secondaires, elles appartiennent à un adulte et à un enfant. Pour l'adulte, le crâne avait été déposé avec soin sur les os longs alors que, pour l'enfant, les os avaient été soigneusement placés sur les fragments du crâne qui servait en quelque sorte de vase.

Conclusion

Les quelques commentaires extirpés des sources archéologiques et historiques ne sauraient rendre justice à la richesse des coutumes funéraires des autochtones du Québec. Nous avons signalé que les rites pouvaient être plus ou moins élaborés selon les circonstances, que les offrandes funéraires accompagnant les défunts étaient diversifiées ou absentes, bref, que les rituels ne peuvent être jugés comme des éléments fixes, inchangeables dans une culture, faisant fi de son histoire et de son évolution.

La période du contact avec les Européens a par contre accéléré le processus de changement en apportant une nouvelle dimension à la mort et surtout à l'au-delà. Il en découlera alors pour les autochtones une certaine homogénéité dans les attitudes funéraires. L'aspect individualiste prendra plus de place aux dépens de la valeur collective de jadis.

Nous sommes bien conscients que les méthodes d'investigation utilisées possèdent toutes deux des limites quant aux faits identifiés et aux interprétations que nous pouvons leur donner. Nous espérons tout de même que ce survol aura permis de mettre en valeur une série de gestes culturels importants qui découle d'une perception uniquement humaine d'une des étapes de la vie : la mort.

Notes

- 1 Pour l'Amérique du Nord, le peuplement remonterait possiblement à plus de 20 000 ans et peut-être davantage.
- 2 Les archéologues classifient les cultures amérindiennes préhistoriques comme suit : Paléoindien - 12 000 AA - 8 000 AA; Archaïque - 10 000 AA - 3 000 AA; Sylvicole 3 000 AA - 1 500 AD.

Ouvrages cités

- Brébeuf, Jean de,
1996 *Écrits en Huronie*, Bibliothèque québécoise, Montréal
- Chapdelaine, C.,
1994 *Il y a 8000 ans à Rimouski...Paléoécologie et archéologie d'un site de la culture plano, Paléo-Québec*, no 22
- Chapdelaine, C.,
1990 Le concept de Sylvicole ou l'hégémonie de la poterie, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XX (1) : 2-3
- Charlevoix, Fr. X.
1744 *Histoire et description générale de la Nouvelle France*, Éditions Élysée, Montréal, vol.1
- Clermont, N.
1978a *Rapport sur les squelettes sylvicoles de Place Royale*, manuscrit inédit, Université de Montréal
- Clermont, N.
1978b Les crémations de Pointe-du-Buisson, *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol VIII (1) : 3- 20
- Clermont, N.
1976 Un site du sylvicole inférieur à Sillery, *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol VI (1) : 22- 35
- Clermont N. et C. Chapdelaine
1998 *Île Morrison. Lieu sacré et atelier de l'Archaique dans l'Outaouais*, Paléo-Québec, no 28
- Clermont N. et L. Falardeau
1977 *L'analyse des sépultures du village iroquoien de Mandeville (BIF-g-1)*, manuscrit inédit, Université de Montréal
- Clermont N., C. Chapdelaine et J. Guimont
1992 *L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale*, Collections Patrimoine, Dossiers 76, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires culturelles
- Clermont N., C. Chapdelaine et G. Barré
1983 *Le site iroquoien de Lamoraie : témoignage d'une maison-longue*, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal
- Cook, P.
1977 *A Comparison of Prehistoric and Historic Ossuary Burial Practices*, paper presented at th 1977 Ontario Archaeological Society
- Corriveau, C.
1994 *Ethnohistoire des comportements funéraires chez les Inuit de l'Arctique central, oriental et du Groenland*, mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, université de Montréal.
- Cossette, É.
1987 Quand on nommait lacs et rivières..., *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. XVII (1-20) : 3-6
- Gagné, G.
1999 *Human Burial From BiEx-3 Site, Lennoxville*, présentation au Colloque de l'Association canadienne des sciences humaines et sociales, Bishop University, Lennoxville.
- Gagné, G.
1995 La réduction de Sillery : examen ostéoarchéologique d'un cimetière autochtone du XVII^e siècle, *Paléo-Québec*, no 23 : 103-11
- Gagné, G.
1993 L'ostéoarchéologie du cimetière autochtone de lac Saint-Patrice (CcGh-1), dans M. Côté et G.L. Lessard, Traces du passé. *Images du présent. Anthropologie amérindienne du moyen-nord québécois*, Cégep-Éditeur, pages 133-150
- Gagné, G.
1982 *La réduction de Sillery : étude paléoanthropologique d'un cimetière amérindien du 17^e siècle*, mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université de Montréal
- Giguère, G.É.
1973 *Les oeuvres de Champlain*, Éditions Élysée, Montréal

- Kenyon, W. A.
1986 *Mounds of Sacred Earth. Burial Mounds of Ontario*, ROM, Monograph 9
- Lecouteux, C.
1986 *Fantômes et revenants au Moyen Âge*, Imago, Paris
- Lejeune, P.
1634 Relations de ce qui s'est passé en la Nouvelle France sur le grand fleuve de Saint Laurent en l'année 1634, *Relations des jésuites*, Editions du Jour, Montréal
- Marois, R.
1987 Souvenirs d'antan : les sépultures de l'Archaïque de Coteau-du-Lac, Québec, *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol XVIII (1-2) : 7-36
- McGhee, R. et J. Tuck,
1977 An Archaic Indian Burial Mound in Labrador, *Scientific American*, 235 (5) : 122-129
- Sagard, G.
1976 *Le grand voyage au pays des Hurons*, Cahiers du Québec, Hurtubise, Montréal
- Thomas, L-V
2000 *Les chairs de la mort*, Sanofi-synthélabo, Paris
- Thomas, L-V
1985 *Rites de mort. Pour la paix des vivants*, Fayard, Paris
- Thomas, L-V
1976 *Anthropologie de la mort*, Payot, Paris



Visite du cimetière de l'Hôpital-Général, le 26 octobre 2000

Édifier les mémoires. Les cimetières de Québec, 1535-2001.

par Jean-Marie Lebel

Il y a de ces villes où la présence des morts est plus tangible qu'ailleurs. C'est le cas de Québec. Dans cette ville, vieille de quatre siècles, capitale de la nation québécoise et haut lieu de la Francophonie en Amérique, tout prend valeur de symbole ou de rappel. D'innombrables monuments, statues, plaques, noms de rues et d'édifices évoquent les bâtisseurs de Québec et du Québec¹. Les pierres tombales et les plaques funéraires dans plusieurs chapelles et églises nous rappellent que les ossements de plusieurs de ces bâtisseurs comme ceux des diverses générations de gens de Québec sont conservés à Québec ou à proximité. Québec est une ville de commémoration. Gens d'aujourd'hui et d'hier se côtoient, font bon ménage.

Les espaces de la mort sont nombreux et prennent diverses formes à Québec: cimetières, caveaux, cryptes, chapelles funéraires. Roland Martin affirmait: «*La sépulture offre à l'ethnologue, à l'archéologue et à l'historien un excellent moyen d'approche pour l'étude des structures et des croyances d'une société ou d'une civilisation.*»

Quelques historiens, dont James MacPherson LeMoine et Joseph Trudelle, avaient fait mention des lieux d'inhumation de Québec dans leurs œuvres, mais ce fut l'archiviste Pierre-Georges Roy qui le premier, et cela à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale, a publié un survol historique². Il faut attendre les années 1990 avant que l'histoire et la compréhension des cimetières de Québec intéressent des spécialistes de diverses disciplines scientifiques. L'étude de Lorraine Guay fut déterminante. C'est un premier essai de géographie structurale où «*le cimetière est une forme révélatrice du paysage sociétal*»³. Depuis, d'autres études se sont ajoutées et nous en ferons mention.

Faute de documents et de connaissances, nous ne pouvons aborder les pratiques d'inhumation des Amérindiens sur l'actuel territoire de Québec avant l'arrivée des Français.

Au confluent des rivières Sainte-Croix et Laïret

Au cours de l'hiver 1535-36, Jacques Cartier et son équipage séjournèrent dans leurs bateaux ancrés dans les rivières Sainte-Croix (que les récollets rebaptiseront Saint-Charles) et Laïret, sur le site actuel du lieu historique national Cartier-Brébeuf. Les conditions hivernales difficiles décimèrent la troupe de Cartier dont 25 des 110 hommes meurent du scorbut. Qu'advint-il de leurs cadavres? On croit généralement qu'ils furent enterrés à proximité à la fonte des neiges.

¹ Voir le récent et important portrait-bilan de la commémoration à Québec réalisé par Henri Dorion, Denis Samson et Nicolas Giroux: «Les représentations commémoratives», dans Serge Courville et Robert Garon (dir.), *Atlas historique du Québec. Québec ville et capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 388-403.

² *Les cimetières de Québec*, Lévis, 1941.

³ *Le cimetière vide*, Québec, CRAD, 1991.

Le 3 mai 1536, Cartier fit ériger une croix à proximité de l'endroit où il avait hiverné. Au lieu historique national Cartier-Brébeuf, une croix (que des néons illuminent la nuit) évoque aujourd'hui celle de Cartier. Une inscription du monument Cartier-Brébeuf (qui a la forme d'une haute pierre tombale), inauguré en 1885 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, souligne: «*Jacques Cartier et ses hardis compagnons les marins de a Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Émerillon passèrent ici l'hiver de 1535-36.*» Le cimetière des compagnons de Cartier demeure toutefois une énigme.

Dans la côte de la Montagne

En 1608, le fondateur de Québec, Samuel de Champlain, fit ériger son «Abitation» à proximité du fleuve, sur le site actuel de l'église Notre-Dame-des-Victoires. L'hiver qui suivit, plusieurs des hommes de Champlain furent victimes du scorbut. Dès le printemps de 1609 aurait été inauguré dans la falaise ce qui allait devenir le cimetière de la côte de la Montagne. Le site avait l'avantage d'être à l'abri des hautes marées et caprices du fleuve. Au pied des remparts du parc Montmorency, une croix nous indique aujourd'hui qu'un cimetière se trouvait à cet endroit. Une croix s'y trouvait dès 1636, car le gouverneur Huault de Montmagny s'y arrêta pour se recueillir.

Les premiers actes de sépulture de Québec, ceux d'avant 1640, sont disparus dans l'incendie de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance et de la résidence des jésuites survenu le 14 juin 1640. On enterra dans ce cimetière, de 1609 à 1688, plus de 300 personnes: les pionniers originaires de France et des Amérindiens. Le cimetière fut agrandi à plus d'une reprise. Il comprit, à compter de 1655, une partie de l'actuel parc Montmorency que le gouverneur de Lauzon avait concédée à la paroisse de Québec. Le palais épiscopal de . de Saint-Vallier et les premiers parlements furent donc plus tard érigés sur le site d'un ancien cimetière.

Champlain décéda à la Noël de 1635. L'année suivante, une chapelle fut érigée à sa mémoire, pour abriter son tombeau selon la volonté du gouverneur Huault de Montmagny. La chapelle fut la proie des flammes. La localisation de ce tombeau suscite l'intérêt d'archéologues et d'historiens depuis le dernier quart du XIX^e siècle ⁴.

Aux abords et dans le temple paroissial

Depuis les premiers siècles du christianisme, les sépultures ont été localisées autour et dans les églises, lieux de prière où les reliques des saints et des martyrs constituaient des pôles d'attraction. L'Église, qui avait charge des âmes, prenait aussi charge des cadavres en attente du Jugement dernier.

Lorsque Québec eut enfin son église paroissiale (inaugurée en 1650), celle-ci fut dotée de reliques. Pour les clercs, les nobles, les notables et les donateurs, des fosses étaient creusées dès les années 1650 sous les planchers du chœur et de la nef, et ils bénéficiaient

⁴ Voir le récent bilan historiographique de Georges Gauthier Larouche et Carl Lavoie, *La chapelle Champlain. En deçà du mystère*, Québec, 2000. Évoquant aussi récemment la question du tombeau de Champlain: Marcel Mousselle, <<Un héros sans visage: Champlain et l'archéologie>>, *Les cahiers des dix*, 54 (2000).

ainsi d'une inhumation *ad sanctos* près des reliques des saints. Les gens du peuple étaient inhumés aux abords des murs extérieurs de l'église.

Dans les caveaux de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Québec, devenue cathédrale en 1674, furent inhumées 500 personnes à l'époque de la Nouvelle-France. Sous le Régime anglais, 400 autres personnes y furent inhumées jusqu'en 1877. Les tombeaux y furent laissés après l'incendie de l'édifice en 1922 et sa reconstruction dans les années qui suivirent ⁵.

Le long des murs latéraux extérieurs de l'église-cathédrale furent inhumées des centaines de personnes. Du côté sud, entre l'église et la rue Buade, on inhuma dans le cimetière Saint-Joseph de 1659 à 1679, et dans le cimetière de la Sainte-Famille des années 1670 à 1750. Du côté nord, entre l'église et l'aile de la congrégation du Séminaire de Québec, le cimetière Sainte-Anne fut un lieu d'inhumation à compter de 1692 et jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle. André Vachon a raconté les nombreux bouleversements que connut ce cimetière ⁶. Encore aujourd'hui, lors de travaux aux abords de la cathédrale-basilique, des ossements sont inévitablement mis au jour.

La paroisse Saint-Roch fut fondée en 1827. Un cimetière apparut en 1831 aux abords de l'église, du côté de la rue Saint-François. Des inhumations eurent aussi lieu dans l'église Saint-Roch, comme ce fut aussi le cas dans l'église Saint-Jean-Baptiste à compter de 1854.

Des cimetières paroissiaux qui s'éloignent des églises

En milieu urbain, vint rapidement le jour où tous ne pouvaient être inhumés aux abords des églises paroissiales. On ouvrit de nouveaux cimetières à l'intérieur de la ville. À compter de 1702, la fabrique de Notre-Dame-de-Québec utilisa pour cimetière un terrain relativement grand à l'extrémité est des jardins de l'Hôtel-Dieu (site actuel de la rue Hamel). Ce cimetière, dit le cimetière des Picotés, fut utilisé jusque vers 1832 ⁷. La fabrique de Saint-Roch se dota aussi d'un nouveau cimetière en 1832, au coin nord-est des rues Saint-Joseph et Caron. Des centaines de personnes y furent enterrées jusqu'en 1854.

Les cimetières des communautés

Les communautés religieuses ne voulaient point se départir de leurs morts. Celles de Québec eurent longtemps leurs cimetières particuliers. Les récollets inaugurèrent un cimetière à leur couvent Notre-Dame-des-Anges en 1627 (site actuel de l'Hôpital Général). Le premier agriculteur de Québec, Louis Hébert, y fut inhumé. Plus tard, à compter de 1688, les récollets inhumèrent les leurs dans les caveaux de leur église à la place d'Armes. Quatre

gouverneurs de la Nouvelle-France, dont Frontenac, y furent aussi inhumés. Depuis les années 1650, les hospitalières ou augustines de l'Hôtel-Dieu ont leur cimetière au bout de leurs jardins. À compter de 1662, les ursulines firent des inhumations dans leur église. Dans

⁵ La liste des inhumations dans l'église-cathédrale-basilique a été publiée par le père Paul-V. Charland dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1914.

⁶ «Le cimetière Sainte-Anne», dans *Les cahiers des dix*, 47 (1992), p. 91-115.

⁷ Lorraine Guay, *La fermeture du cimetière des Picotés, 1857*, Québec, CRAD, 1985.

l'église du Collège de Québec, érigée en 1666, les jésuites firent des inhumations à compter de 1670. Dans la chapelle du Séminaire, il y a des inhumations depuis 1700. Des notables ont été inhumés dans l'église de l'Hôtel-Dieu de 1779 à 1927.

De nombreuses autres communautés eurent leurs cimetières à Québec: les sœurs du Bon-Pasteur (1860), les sœurs de la Charité (1860), les franciscaines missionnaires de Marie (1898), les franciscains (1904), les capucins (1915), les frères des Écoles chrétiennes à Limoilou (1916) et les dominicaines de l'Enfant-Jésus (1917).

À l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Général et à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, les religieuses continuent à y inhumér leurs morts. Les ursulines sont dorénavant inhumées au cimetière Notre-Dame-de-Belmont.

Les cimetières des pauvres

Ce sont les communautés hospitalières qui inhumèrent sur leurs terrains les gens décédés dans leurs institutions. Elles possédaient leurs «cimetières des pauvres». C'était le cas à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Général et à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. De 1662 à 1840, le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu (sur le site actuel de la rue Charlevoix) fut plus d'une fois agrandi. Celui de l'Hôpital Général fut inauguré vers 1700. Dans ce dernier, ou à proximité, furent enterrés de nombreux militaires ayant participé aux batailles de la guerre de la Conquête.

Les premiers cimetières protestants

Les nouveaux arrivants britanniques, protestants, se dotèrent de leur propre cimetière. Un premier cimetière fut en usage près de la rue Buade de 1764 à 1767. Dans le faubourg Saint-Jean, le cimetière St. Matthew fut le grand cimetière des protestants à Québec de 1771 à 1848. On y inhumait autant les anglicans que les presbytériens et les congrégationalistes. Les méthodistes eurent, de 1832 à 1848, leur propre cimetière dans le faubourg Saint-Louis, au coin sud-ouest des rues Saint-Amable et d'Artigny. Ce cimetière est souvent appelé «*cimetière wesleyen*».

Des cimetières pour les victimes des épidémies

En 1832, le choléra fit 3 500 victimes à Québec. D'autres épidémies se succédèrent dans les années qui suivirent. Les cimetières paroissiaux et les cimetières des pauvres ne pouvaient suffire. Le cimetière Saint-Louis du chemin Saint-Louis (au coin des actuelles Grande Allée et avenue de Salaberry) fut inauguré en 1832. Des cimetières furent aussi ouverts aux abords de l'Hôpital de la Marine (dans Saint-Roch), ainsi qu'à la pointe aux Lièvres et à Près-de-Ville le long de la rue Champlain.

Des cimetières paroissiaux à la marge du milieu urbain

Le cimetière Saint-Louis, ouvert avec précipitation pour les cholériques, devint le principal cimetière paroissial de Notre-Dame-de-Québec. En 1835, la fabrique créa un Comité des cimetières pour les cimetières de la paroisse. En 1838, elle fait préparer dans le cimetière Saint-Louis un certain nombre de lots de terrain pour les familles. Les espaces de la mort, jusqu'alors collectifs, devinrent individualisés. On vit apparaître dans le cimetière Saint-Louis des croix et des pierres tombales portant l'inscription des noms des personnes enterrées. Les catholiques copiaient ainsi les protestants, qui au tournant du XIX^e siècle, avaient instauré à leur cimetière St. Matthew la coutume des monuments funéraires. La fabrique de Saint-Roch «modernisa» elle aussi son cimetière de la pointe aux Lièvres qui sera en usage jusqu'en 1854.

Hors de la ville, des cimetières-jardins

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la présence des cimetières en milieu urbain fut de plus critiquée pour des questions d'hygiène et la crainte des épidémies. En 1855, une loi vint interdire les inhumations sur le territoire de la ville. Les communautés continueront à y inhumér, mais les fabriques catholiques et les Églises protestantes durent se trouver de nouveaux espaces au-delà des limites de la ville.

Au cours des années 1850, la paroisse Notre-Dame de Québec fit l'acquisition de l'ancien domaine Belmont sur le chemin Sainte-Foy à Sainte-Foy (cimetière Notre-Dame-de-Belmont). Les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Roch devinrent propriétaires de terrains le long de la rivière Saint-Charles à la Petite-Rivière (cimetières Saint-Sauveur et Saint-Charles). Les Églises protestantes étaient propriétaires depuis la fin des années 1840 d'un vaste terrain sur le chemin Saint-Louis à Sillery (cimetière Mount Hermon). Sur le même chemin, la paroisse irlandaise établit son cimetière St. Patrick en 1877.

Déjà, depuis les années 1840, c'est à Sainte-Foy que sont inhumés les membres des familles juives de la région de Québec. Le cimetière Beth Israël, d'abord appelé le «cimetière des Juifs», fut inauguré sur un site discret aux abords d'un chemin Gomin peu passant, aujourd'hui une partie du boulevard René-Lévesque. Il est la propriété de la congrégation Beth Israël Ohev Sholem de Québec depuis 1894. Les pierres tombales, modestes et peu ornementées, sont alignées, témoignant ainsi de la croyance juive dans l'égalité de tous devant la mort. Les défunts y sont identifiés par des inscriptions hébraïques⁸.

À l'ère du romantisme, les cimetières établis sur de vastes terrains ombragés en banlieue prennent la forme de cimetières-jardins. David Bates Douglass, le concepteur du cimetière Mount Hermon, s'était rendu célèbre pour son cimetière Greenwood de New York⁹. Charles Baillaigé en sera influencé lors de sa conception du cimetière Notre-Dame-de-Belmont¹⁰.

⁸ Guy W.-Richard, *Le cimetière juif de Québec, Beth Israël Ohev Sholom*, Sillery, Septentrion, 2000.

⁹ *Lieu de la mémoire collective. Le cimetière Mount Hermon à Sillery*, 1992.

¹⁰ Thérèse Labbé, *Le cimetière Belmont: témoin d'un art et d'une culture funéraires*, Université Laval, mémoire de maîtrise, 1993.

Issus du jardin anglais, ces cimetières constituent des lieux de repos champêtres. Au cimetière Saint-Charles, la symétrie des allées rappelle le jardin français.

Les classes sociales se reflétaient dans ces cimetières où des sections étaient réservées à des familles plus riches que d'autres¹¹. Les marbriers de Québec rivalisèrent d'imagination dans la création de pierres tombales de plus en plus élaborées et personnalisées. La famille Venner fit même l'acquisition de l'imposant monument funéraire prévu pour l'Aiglon (le fils de l'empereur Napoléon) et l'installa dans le cimetière Saint-Charles¹².

La translation des restes de l'historien François-Xavier Garneau au cimetière Notre-Dame-de-Belmont eut lieu le 15 septembre 1867 en présence de 2 000 personnes. Le premier ministre P.-J.-O. Chauveau prononça un discours vibrant.

Afin de ne pas multiplier les cimetières, on assista à la création de cimetières interparoissiaux. Ainsi le cimetière Notre-Dame-de-Belmont¹³ devint le cimetière des paroissiens de la haute-ville de Québec, alors que le cimetière Saint-Charles fut destiné aux paroissiens de la basse-ville et de Limoilou.

Des parcs commémoratifs à l'américaine

Longtemps l'Église catholique romaine s'opposa à l'incinération des cadavres. La résurrection des corps constituait un élément fondamental de la croyance religieuse. « Vos morts vivront, leurs corps ressusciteront », n'avait-il pas clamé le prophète Isaïe? En 1963, l'Église accepta l'incinération. Elle perdait peu à peu l'emprise qu'elle avait eue sur les morts. On assista à la création des premiers cimetières « laïques ». En 1973, les Jardins Québec furent créés à Saint-Augustin-de-Desmaures. En 1974, le Parc commémoratif La Souvenance fut inauguré à Sainte-Foy. Ce fut, selon l'expression de Lorraine Guay, l'apparition du « parc-cimetière de réseau ». Ces lieux d'inhumation sont aménagés selon un concept qui a pris forme aux États-Unis au cours des années 1940. Loin des bruits de la ville et dans des paysages ruraux, ils constituent de véritables complexes funéraires avec cimetière, mausolée et columbarium. Leur aménagement paysager, avec lac et fontaine, en fait d'agréables lieux de repos. Les traditionnelles pierres tombales ont fait place à des plaques à ras de terre.

Des lieux de mémoire

Les nombreux sites d'inhumation de Québec sont des lieux de mémoire que plusieurs citoyens veulent de nos jours préserver et mettre en valeur.

En 1959, selon la volonté de Maurice Roy, fut inaugurée, à la basilique-cathédrale Notre-

¹¹ Guy Dorval, *La géographie de la mortalité à Québec au XIX^e siècle: le cas des protestants ensevelis au cimetière Mount Hermon, 1843-1883*, Université Laval, thèse de maîtrise, 1992

¹² Robert Germain, « Le mausolée impérial de la famille Venner », *Cap-aux-Diamants*, automne 1988, p. 37-39.

¹³ Un relevé des épitaphes de ce cimetière a été réalisé: Sylvie Tremblay (dir.), *Cimetière Notre-Dame-de-Belmont, Sainte-Foy, Québec*, 1997, 2 volumes.

Dame-de-Québec, la crypte funéraire des évêques et archevêques de Québec. Dans un petit oratoire de la chapelle du Vieux-Monastère des ursulines, a été placé en 1972 l'impressionnant tombeau de granit noir de la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Au monastère des augustines, un petit oratoire du Centre Catherine-de-Saint-Augustin abrite le reliquaire de la bienheureuse. Depuis 1993, à la basilique-cathédrale, un gisant orne le nouveau tombeau du bienheureux François de Laval²⁸. La Ville de Québec a placé des panneaux d'interprétation dans l'ancien cimetière St. Matthew. La Commission de la capitale nationale du Québec se préoccupe du destin des monuments funéraires des premiers ministres et une publication les fait connaître²⁹. En 2002 sera mis en valeur le «cimetière des Héros» à l'Hôpital Général, où ont été inhumés des militaires en 1759 et 1760. Des citoyens se sont élevés contre le fait que des pierres tombales soient enlevées par les administrateurs des cimetières.

Les cimetières sont devenus des paysages patrimoniaux. L'historienne Mona Ozouf concluait un jour: «*Les lieux de mémoire ne sont pas tant le discours que les morts tiennent aux vivants, mais le discours que tiennent les vivants sur les morts.*» >>

²⁸ Jean-Marie Lebel, «Les tombeaux du premier évêque de Québec», *Cap-aux-Diamants*, hors-série, printemps 1993, p. 40-46.

²⁹ Denis Samson, *Je me souviens. Les monuments funéraires des premiers ministres du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, Le Directeur de l'état civil, 1999.

**QUEL MÉMORIAL
POUR LE CIMETIÈRE DE L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC ?**

**Par
Denis Samson
Historien**

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La création des cimetières-jardins au milieu du XIX^e siècle a permis le développement d'une forme particulière de commémoration à caractère public, celle des monuments-mémoriaux. Nous allons étudier les origines et les différentes formes de ces monuments particuliers, afin de contribuer à la réflexion sur le projet de mémorial au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec.

Qu'est-ce qu'un mémorial ? Nous considérons comme point de départ de la réflexion la définition la plus large possible du mémorial, c'est-à-dire toute commémoration qui vise à ériger un monument qui n'est pas strictement d'origine familiale (dans les cimetières), ou qui concerne un groupe de personnes et non un individu particulier (sur la place publique).

A) LES ORIGINES DU MÉMORIAL

Le monument-mémorial tire ses origines du monument aux morts, comme on peut le constater dans la grande tradition française. Pourtant, l'usage du terme « mémorial » est peu courant en France¹. On peut quand même s'en servir puisque son acception est de plus en plus généralisée dans les dictionnaires et qu'il s'agit de marquer la spécificité de ce type de monument.

En France, l'érection de monuments aux morts a connu un spectaculaire développement après la Première Guerre mondiale. Les millions de morts de cette guerre ont provoqué un deuil généralisé qui s'est traduit par l'érection de centaines de monuments commémoratifs dans toutes les communes de France. Ces monuments ont pris la forme de stèles, d'obélisques de pyramides ou de colonnes brisées. Leur construction a été facilitée par la loi de 1919 sur la *Commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre*, ce qui a permis aux communes de se prévaloir d'une subvention pour l'érection d'un monument aux morts. À la suite de quoi le mouvement de commémoration aux morts a atteint son paroxysme entre 1920 et 1924. On estime que 36 000 communes de France, sous l'impulsion de leurs édiles municipaux qui relayaient la volonté générale, ont érigé des monuments commémoratifs aux morts de la guerre. Signalons enfin que ces monuments ont été installés autant dans les cimetières que sur les places publiques.

Le phénomène d'érection de monuments aux morts existait déjà depuis le début du XIX^e siècle. En effet, le monument commémoratif aux morts est né sous l'Empire de Napoléon I^{er}, en renouant avec la tradition plastique de la civilisation gréco-romaine. La Rome antique commémorait les grandes victoires militaires de ses empereurs par l'érection d'arcs de triomphe et de colonnes commémoratives. Le Premier Empire a suivi le même chemin, dans son désir d'imiter l'Antiquité et de rendre hommage aux milliers de morts des guerres napoléoniennes.

¹ En français, un mémorial est d'abord un écrit qui sert à se souvenir. Il est aussi utilisé pour désigner des mémoires, comme le célèbre *Mémorial de Sainte-Hélène* de Las Cases qui relate les propos de l'empereur Napoléon en exil. Plus récemment et sous l'influence de l'anglais, le terme de mémorial désigne un monument commémoratif.

La plus grande réalisation, sous l'Empire, est l'érection de l'**arc de triomphe de l'Étoile** dont la construction débute en 1806 et qui a pour objectif de rendre hommage à la Grande Armée et à l'Empereur. Il contient 558 noms de soldats morts au champ d'honneur. Cet énorme monument n'a été terminé qu'en 1836. Il est devenu, en 1921, le grand monument aux morts de France avec la tombe du soldat inconnu. D'autres monuments ont vu le jour, en 1815, à la fin de l'Empire, après le désastre de la bataille de Waterloo, lorsque les Britanniques, les Prussiens, les Belges, les Hollandais et les Français ont chacun érigé sur l'emplacement de l'affrontement leur monument commémoratif. La forme de la pyramide, tronquée ou non, y est très fréquente.



Monument pyramide de type funéraire
parc Monceau, Paris
(photo Denis Samson, CCNQ)

La **colonne de Juillet**, sur la place de la Bastille, érigée à partir de 1831, est un monument funéraire où sont inscrits les noms des Parisiens tués lors des journées insurrectionnelles de juillet 1830 et qui contient en son soubassement les corps inhumés de 705 victimes. Ce mémorial-ossuaire est une forme rare de commémoration sur la place publique mais constitue un modèle intéressant qui sera imité ailleurs. Ainsi, les formes architecturales de l'Antiquité : arcs, colonnes et pyramides, deviennent les nouveaux interprètes d'un hommage aux morts qui se développe tout au long du XIX^e siècle.

La guerre franco-allemande de 1870-1871 a donné lieu à une accentuation du phénomène commémoratif. Plusieurs petits obélisques ont été érigés sur les lieux de bataille, dans les cimetières et sur les places publiques. Ils constituent les signes d'une commémoration collective, nationale et locale pour des morts tombés au combat. La généralisation du thème et le caractère collectif de la commémoration, repris avec d'innombrables variantes, constituent un phénomène nouveau. C'est à la suite de cette guerre qu'est né le Souvenir français en 1887 lors d'une vague nationaliste qui a incité les cantons et les

communes à ériger des monuments à la mémoire des soldats tués lors de la guerre de 1870.

Signalons enfin que si les monuments aux morts érigés après la Première Guerre mondiale ont été nombreux, particulièrement dans les cimetières, c'est que la loi française de 1905 interdisait la présence d'emblèmes religieux sur les monuments publics. Par contre, ces symboles religieux étaient autorisés sur les tombeaux dans les cimetières. D'où la prolifération de monuments aux morts – ou monuments de guerre – dans les cimetières des régions catholiques. Cette interdiction a été levée en 1924 au terme d'une controverse. Les monuments aux morts, même s'ils ne recouvrent pas de sépultures, sont désormais considérés comme des monuments funéraires et de ce fait peuvent comporter des symboles religieux.

La localisation des monuments aux morts dans les cimetières répondait à un autre impératif. En dehors de toute considération confessionnelle, la localisation dans les cimetières était favorisée par les vœux des familles qui désiraient un endroit retiré et propice au recueillement. Par contre, les conseils municipaux favorisaient le plus souvent la place publique pour en faire un moyen d'éducation des générations futures. La commémoration des morts de la Grande Guerre est devenue une fête nationale en 1922, ce qui a accentué l'érection des monuments aux morts autour desquels se déroule toujours la cérémonie du Souvenir.

B) QUEL TYPE DE MÉMORIAL ?

Depuis le XIX^e siècle, on assiste à une évolution importante dans le message du mémorial. On se détache d'une approche des personnes commémorées à titre de héros. On évolue vers une commémoration collective. Au début, ces groupes ont reçu le traitement traditionnel des héros, au même titre que les individus célèbres. Mais, les deux guerres sanglantes du XX^e siècle ont transformé la commémoration des héros en commémoration des victimes.

1) Le mémorial des héros

Sur l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris, les milliers de morts des guerres napoléoniennes reçoivent le traitement des héros à l'antique. Comme sur le **monument des Braves**, à Québec, avec sa statue à l'antique (don du prince Jérôme-Napoléon Bonaparte) qui commémore la journée sanglante de la bataille de Sainte-Foy, en 1760. L'érection de ce monument-ossuaire, en 1863, avec des ossements identifiés à cette bataille, rappelle la colonne de Juillet à Paris qui transpose sur la place publique le monument funéraire.



Monument des Braves, Québec (Photos : CCBN)



Mémorial du lieutenant Baines
(Photo Denis Samson, CCNQ)

Sur le même sujet des militaires, on peut associer à cette commémoration le **mémorial du lieutenant Baines**, au cimetière Mount Hermon, à Sillery. Érigé par les citoyens de Québec, vers 1870, il commémore le lieutenant Baines décédé en 1866 à la suite des blessures reçues en venant en aide à la population civile lors du grand feu de cette année-là qui détruisit la basse-ville de Québec. Il s'agit d'un obélisque traditionnel mais de facture imposante. L'inscription laisse entendre qu'il y a eu une souscription publique.

Le mémorial des héros ne s'est pas développé uniquement pour les militaires. Il faut signaler, au cimetière Mount Hermon, les mémoriaux que des élèves attentionnés ont érigés à leurs professeurs. C'est le cas du **mémorial de Daniel Wilkie** (mort en 1851). Il s'agit d'un superbe et imposant obélisque, avec une longue plaque commémorative. De même, le mémorial de William Stewart Smith (mort en 1862), bien que plus modeste, témoigne de ce type de commémoration. On peut ajouter dans cette catégorie le mémorial érigé à un artiste musicien, John Wilson, mort en 1849 (monument érigé en 1852). Il s'agit d'une belle colonne cannelée surmontée d'une urne.



Mémorial D.-Wilkie, Sillery
(Photos Denis Samson, CCNQ)



Mémorial W.-S.-Smith, Sillery



Mémorial J.-Wilson, Sillery

La commémoration des premiers ministres a donné lieu à l'érection de véritables mémoriaux. Bien que privés et érigés pour un seul homme, ces monuments commémorent la fonction publique et les titres de gloire du personnage. On peut citer dans cette catégorie, à titre d'exemples, le **monument Louis-Olivier-Taillon** (érigé en 1921) et le monument Simon-Napoléon-Parent (érigé vers 1905). Ils ont été érigés par le premier ministre lui-même, avant son décès, et visiblement dans le but de faire montre de

tous ses titres publics. La mention de la fonction de premier ministre figure en bonne place et distingue ces monuments de tous les autres. Le monument Félix-Gabriel-Marchand (1905) est tout aussi intéressant. Il résulte d'une souscription, d'amis et de parents, recueillie après le décès du premier ministre en 1900. Il s'agit d'un mémorial à la gloire du premier ministre défunt et l'inscription « premier ministre du Québec » (sans la mention de province) est une des plus anciennes du genre.



Monument L.-O.-Taillon,
Montréal
(Photos Mark Antony Price, CCNQ)



Monument S.-N.-Parent
Québec



Monument F.-G.-Marchand
Sainte-Foy

On peut ajouter à cette liste de mémoriaux de héros, le **monument au Capitaine-Elzéar-Bernier**, grand explorateur du Nord, érigé en 1984, dans le cimetière de Lévis, par la Société d'histoire régionale de Lévis et le ministère des Affaires culturelles. La chapelle funéraire de la famille du capitaine Bernier avait été détruite. Ce mémorial récent témoigne d'une approche traditionnelle. L'usage d'une stèle et d'un médaillon en bronze ressemble aux monuments du début du siècle.



Monument du
Capitaine-Bernier,
Lévis
(Photos Denis Samson,
CCNQ)



2) Le mémorial de guerre

La Première Guerre mondiale a provoqué un grand courant commémoratif qui a définitivement institué le mémorial de guerre. Auparavant, la guerre de 1870-1871 avait fait naître les premières commémorations de groupe. Au cimetière du Père-Lachaise, le **mémorial des Soldats morts au siège de Paris**, le mémorial de la Bataille De Buzenwald et le mémorial des Défenseurs de Belfort participent à ce courant. L'objectif est de rendre hommage à l'héroïsme des combattants, non aux généraux. Les formes traditionnelles sont encore à l'honneur, l'obélisque en particulier mais la sculpture figurative est présente sur le dernier.



Mémorial des Soldats morts au
siège de Paris, Paris
(Photo Denis Samson CCNQ)



En haut, mémorial de la bataille de Buzenwald en 1871
À droite, mémorial des Défenseurs de Belfort, Paris
(Photos Denis Samson, CCNQ)



Les mémoriaux du cimetière du Père-Lachaise de la Première Guerre mondiale présentent pour la première fois des groupes nationaux étrangers, à l'intérieur des militaires morts pour la France. C'est ainsi qu'on peut admirer le **mémorial des Tchécoslovaques morts pour la France**, de même que celui des Belges morts pour la France, des Arméniens et des Italiens. Ces œuvres présentent une certaine modernité et la sculpture figurative y apparaît sur deux d'entre eux.



Mémorial des Tchécoslovaques, Paris



Mémorial des Italiens, Paris



Mémorial des Belges, Paris
(Photos Denis Samson, CCNQ)



Mémorial des Arméniens

L'érection à Québec de la **Croix du Sacrifice**, en 1924, participe au vaste courant des mémoriaux de guerre. Il s'agit du premier monument de ce type à Québec. Par comparaison, le monument des Soldats de la guerre des Boers, érigé en 1905, commémore des soldats morts en Afrique du Sud dans une image traditionnelle de héros.



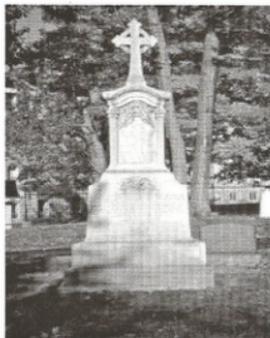
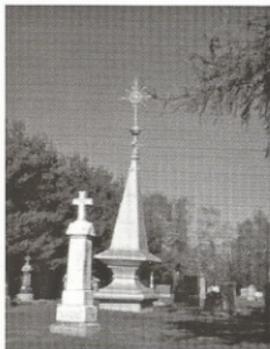
Croix du Sacrifice, Québec
(Photo : ANQ)

3) Le mémorial des victimes

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, on voit se développer un mémorial de guerre d'un genre particulier, le mémorial des victimes civiles. Celui-ci ne se soucie plus de la rhétorique des héros. La sculpture monumentale et expressive y est fortement développée. Là aussi, le mémorial des victimes a connu des précédents.

Le mémorial des Victimes de l'effondrement du pont de Québec, au cimetière de Saint-Romuald, est certainement un des plus anciens monuments de ce type dans la région de Québec (érigé vers 1910). Bien qu'il ne possède pas de plaque commémorative et que l'histoire complète de ce monument reste à établir, il s'agit bien d'un mémorial de victimes, construit avec des matériaux du pont effondré. Le boulonnage et la forme très inhabituelle du monument indiquent l'originalité de l'intention commémorative.

Mémorial des Victimes du pont de Québec
Saint-Romuald
(Photo Denis Samson, CCNQ)



En haut, mémorial de l'Empress of Ireland, Sillery
À droite, mémorial d'un écrasement d'avion, Sillery
(Photos Denis Samson, CCNQ)

Le mémorial de l'Empress of Ireland, au cimetière Mount Hermon, rappelle le coulage, en 1914, au large de Rimouski, d'un grand bateau qui entraîna par le fond plus de mille victimes. La compagnie propriétaire du bateau a érigé cet impressionnant mémorial dédié aux victimes de la tragédie. Le mémorial contient les noms connus des victimes qui reposent à cet endroit. On y fait mention de 39 victimes anonymes inhumées ailleurs dans le cimetière et de victimes inhumées dans un autre cimetière. Un autre petit mémorial du Canadian Pacific, dédié aux membres de l'équipage décédés durant la tragédie, ne porte aucun nom.

Dans le même cimetière, le **mémorial des Victimes d'un écrasement d'avion**, en 1942, dans Bellechasse, est composé de l'hélice de l'avion portant en inscription les noms des trois victimes qui sont des militaires. Le traitement est particulier et original.



Plusieurs mémoriaux de la Deuxième Guerre mondiale, au cimetière du Père-Lachaise, sont dédiés à des victimes des camps de concentration. Ces mémoriaux n'ont pas de sépultures mais contiennent souvent une urne de terre du camp de concentration. Leur étude montre les différentes tendances à l'œuvre dans ce genre de commémoration. L'idée de la stèle debout est reprise et modernisée. Ainsi, le **mémorial de Flossenbourg** et le mémorial de Dachau sont des stèles debout. Le mémorial de Mautheusen transforme la stèle en escalier, y incorporant une sculpture figurative. De même, le mémorial des Espagnols morts pour la France est une stèle placée à l'horizontale.



Mémorial de Flossenbourg, Paris
(Photos, Denis Samson, CCNQ)



Mémorial de Dachau, Paris



Mémorial de Mautheusen, Paris



À gauche, mémorial des Espagnols, Paris ; à droite, mémorial de Auschwitz III, Paris (photos, Denis Samson, CCNQ)



L'obélisque est repris et intégré dans certains monuments. Le **mémorial de Bergen**, à gauche, est composé d'un obélisque et de deux stèles. Le mémorial de Auschwitz-Birkenau, à droite, est un obélisque à forme humaine. (Photos Denis Samson, CCNQ)



Les mémoriaux expressifs qui font appel à la sculpture sont les plus spectaculaires. L'intention commémorative y atteint un sommet d'expression. Le **mémorial de Ravensbruck** dédié aux femmes mortes dans ce camp de concentration évoque fortement l'état des victimes innocentes. Le mémorial de Buchenwald est extraordinaire en soi et exprime bien par la figuration l'être décharmé des camps. Enfin, le mémorial d'Oranienburg est une grande sculpture qui cherche à exprimer l'horreur des camps.



Mémorial de Ravensbruck, Paris
(Photos, Denis Samson, CCNQ)

Mémorial de Buchenwald, Paris

Mémorial d'Oranienburg, Paris

Le **mémorial du Génocide Arménien**, érigé en 1998 par la communauté arménienne dans le parc Marcellin-Wilson, à Montréal, est un mémorial de victimes. Ce beau monument en marbre blanc rappelle le massacre d'un million et demi de civils en 1915 par le gouvernement turc. La contestation à laquelle a donné lieu l'érection de ce monument par le gouvernement turc a entraîné un élargissement du thème à tous les génocides du XX^e siècle : arménien, ukrainien, tatar de Crimée, juif, tzigane, timorais, bosniaque, tutsi, hutu, cambodgien, kurde et même aux génocides ignorés. Le monument se nomme *La réparation* (œuvre de Francine Larrivée) ; il fait appel aux éléments symboliques suivants : le tumulus, la maison-temple, l'interstice et les dormants. La dédicace à tous les génocides est réalisée par l'écriture dans l'interstice et se trouve impossible à lire (il faut avoir recours au panneau d'interprétation).



Mémorial du Génocide Arménien, Montréal
(Photos Denis Samson, CCNQ)

Le mémorial du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec sera-t-il un mémorial de héros, de guerre ou de victimes ? Le mémorial de guerre est le plus vraisemblable. Pourquoi ? Parce que ce sont des militaires ou des miliciens qui y sont commémorés, dans leur rapport à une guerre qui les a conduits dans ce cimetière. On ne peut pas assimiler ces morts de la guerre de Sept Ans à des civils, victimes innocentes d'une tragédie. Certes, cette guerre a fait des victimes civiles tuées pendant les bombardements de la ville ou les représailles de Wolfe sur la Côte-du-Sud. Toutefois, au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, ce sont des militaires et des miliciens morts entre 1755 et 1760 qui constituent l'objet du mémorial.

C) QUEL CONTENU AU MÉMORIAL ?

Après le type de mémorial, essayons de déterminer les éléments de contenu qui vont permettre de déterminer le choix des symboles à retenir.

1) Quelle guerre ?

Le mémorial de guerre porte normalement le nom de la guerre sous laquelle il englobe tous les soldats morts au cours du conflit. À la différence, le mémorial de victimes porte davantage un nom métaphorique, symbolique, poétique ou autre, mais indirect. Dans le cas du cimetière de l'Hôpital-Général, le nom de la guerre est un élément essentiel pour déterminer le nom du mémorial puisqu'il s'agit d'un mémorial de guerre.

L'ambiguïté du nom à donner à cette guerre provient du fait qu'elle a un nom européen, un nom québécois et un nom américain. En effet, doit-on parler de la guerre de Sept Ans, de la guerre de la Conquête ou de la guerre des Français et des Indiens ?

Traditionnellement, l'historiographie québécoise, à la suite de Frégault, parle de la guerre de la Conquête. Le terme officiel dans les dictionnaires est celui de la guerre de Sept Ans (que Lanctôt emploie) mais qui reste largement inconnu à Québec, comme le nom américain.

Le rapport Dorion du ministère de la Culture et des Communications a opté pour la désignation de mémorial de la Guerre de Sept Ans parce que le terme est plus neutre. Il apparaissait aux membres de ce comité que la désignation de guerre de la Conquête englobait uniquement les Français et les Canadiens, ce qui excluait les Britanniques qui sont aussi présents dans le cimetière et qu'on veut explicitement inclure dans la commémoration. Cette considération risque de faire adopter un terme qui ne sera pas significatif pour la population et qui de ce fait ne pourra remplir le rôle éducatif pour lequel il est en grande partie créé. En conséquence, il est proposé de retenir la désignation de la guerre de la Conquête et de **mémorial de la Guerre de la Conquête**.

Il est important de noter que le mémorial ne couvre pas seulement l'événement tragique du 13 septembre 1759 mais toute la période de 1755 à 1760. Bien que la guerre ne débute officiellement qu'en 1756, les premières escarmouches se sont produites en 1755, de

même que l'arrivée des premières troupes et, conséquemment, les premiers décès. À l'autre extrême, il est préférable de retenir l'année 1760 comme fin de période (plutôt que 1763, pour le traité de Paris qui met fin à la guerre). Il y a encore de nombreux morts à la bataille de Sainte-Foy, en 1760, qui aboutissent au cimetière. Peu après, la même année, la capitulation générale de la colonie par Vaudreuil à Montréal met fin effectivement au Régime français.

2) Quels soldats ?

L'intention commémorative doit-elle faire une référence explicite et nominative aux soldats morts pendant la guerre, militaires et miliciens ?

Si la désignation des personnes est souvent une question essentielle dans le mémorial des victimes, tel n'est pas nécessairement le cas dans le mémorial de guerre. Toutefois, là aussi les noms ne sont pas exclus, particulièrement dans les petits mémoriaux de guerre de village ou de petite ville, alors que le nombre peu élevé de morts permet de les inscrire, ce qui est difficile dans un grand mémorial. On voit dans les mémoriaux récents de la guerre du Vietnam ou de la guerre de Corée des listes de noms de soldats décédés. Il s'agit en général de guerres récentes, alors que les noms peuvent dire quelque chose à des descendants. Ainsi, le mémorial du Royal 22^e Régiment, place George-V à Québec, comprend les noms des soldats du régiment morts pendant les différents conflits jusqu'aux missions de paix récentes.

La **place du 6-Décembre-1989**, inauguré en 1999 à Montréal, commémore l'assassinat des 14 jeunes femmes à l'école Polytechnique de l'Université de Montréal. L'œuvre de l'artiste Rose-Marie Goulet est intitulée *Nef pour quatorze reines*. L'écriture déconstruite joue un rôle essentiel dans cette œuvre. L'artiste a cherché à nommer les personnes du drame sans les afficher, et en faisant de leurs noms des œuvres d'art. La déconstruction des noms, tout en permettant de lire, nécessite une attention soutenue, ce qui tient du respect et du recueillement attendus devant ce mémorial.



Place du 6-Décembre-1989, Montréal
(Photos Denis Samson, CCNQ)



Le mémorial de la Guerre de la Conquête doit-il comporter les noms connus de tous les militaires décédés ? Nous connaissons les noms de 1024 militaires français et miliciens canadiens. Plusieurs de ces noms sont liés aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy mais on ignore quand même les noms de plusieurs Français, Canadiens et de

Britanniques morts des suites de ces batailles. Tous ces inconnus sont de la plus grande importance. Ils représentent même une clef du mémorial : l'événement central de cette guerre est la journée du 13 septembre 1759 qui en est l'affrontement décisif ; l'incroyable sursaut de la bataille de Sainte-Foy est admirable mais déjà voué à l'échec. Or, les morts de ces deux journées sanglantes nous sont en partie inconnus : en fait, nous connaissons 100 noms de militaires français et miliciens canadiens décédés des suites de la bataille des Plaines d'Abraham et 177 autres décédés des suites de la bataille de Sainte-Foy. Nous ignorons les noms des militaires britanniques décédés lors de ces deux grandes batailles et qui sont inhumés au cimetière de l'Hôpital-Général. Au sujet des Britanniques, les registres identifient 33 militaires qui étaient des prisonniers de guerre et qui sont décédés avant la bataille des Plaines d'Abraham durant la période 1756-1759.

L'inscription des 1057 noms connus (1024 Français et Canadiens et 33 Britanniques) n'apparaît pas nécessaire. Il est proposé que ces noms constituent un « corpus » dans lequel nous puiserons une liste de noms connus qui servira pour l'œuvre du mémorial. Il apparaît important, pour respecter la présence des belligérants des deux côtés dans le cimetière, d'inscrire un nombre égal de noms français/canadiens et de noms anglais, ce qui signifie un maximum de 33 Français/Canadiens et de 33 Britanniques.

3) Quels thèmes ?

Le thème central serait celui de la paix :

- hymne à la paix, après les combats, et qui donne un sens au mémorial pour l'avenir.

Les thèmes secondaires seraient :

- les personnes visées : militaires miliciens décédés à cause de la guerre de la Conquête ;
- la réconciliation : l'inhumation, en un même lieu, des belligérants des deux côtés ;
- la fin du Régime français : un monde bascule, un autre commence.

4) Quels symboles ?

Tous les exemples précédents nous permettent d'affirmer que les formes traditionnelles du mémorial, obélisques ou stèles, modernisées ou non, ont subsisté jusqu'à nos jours. Il y a aussi les mémoriaux qui optent pour une sculpture expressive ou des formes plus contemporaines, particulièrement dans le cas des victimes de tragédie. Si les formes changent, c'est que les symboles qui y sont attachés sont déterminants. Il faut donc rechercher les symboles qui traduisent le mieux l'intention commémorative.

- La pierre debout

La stèle ou l'obélisque sont associés à la tradition des mémoriaux jusqu'à nos jours.

Compte tenu qu'il y a déjà dans le cimetière une dizaine de petits obélisques et beaucoup de petites stèles, l'idée de la pierre s'intégrerait au lieu et à la tradition. Cette pierre debout peut aussi être une sculpture afin d'évoquer davantage la tragédie de cette guerre.

- La fosse

Sous le Régime français, il n'y avait que des fosses communes dans les cimetières. Toutefois, la guerre a donné à ce phénomène une extension considérable. Les « énormes fosses » dont parle le registre des religieuses de l'hôpital est une donnée historique et symbolique. Alors que certains mémoriaux récents optent pour le monticule et le tertre, le mémorial du cimetière de la Guerre de la Conquête pourrait développer l'idée de la fosse. Ceux qui sont commémorés ont été jetés dans des fosses. On peut aussi ajouter que l'histoire fait référence à deux fosses, celle des Britanniques et celle des Français/Canadiens. Pourrait-on exprimer symboliquement l'idée des deux fosses ?

- Les symboles militaires

Dans un mémorial de guerre, les symboles militaires semblent nécessaires. On peut penser aux blasons des régiments français (Béarn, de Guyenne, de Languedoc et de la Reine) et britanniques (Fraser Highlanders, etc.). La représentation des armes de la période concernée (canons, fusils et bombes) peut être envisagée. On pourrait aussi nommer les grandes batailles de cette guerre en Amérique : Chouaguen, William-Henry, Carillon, des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy.

La croix de Saint-Louis pourrait être sollicitée pour rappeler les 17 officiers français décorés de cette distinction inhumés dans le cimetière. Le nombre élevé de décès de croix de Saint-Louis et d'officiers français en général montre que l'élite de l'armée française a été décimée lors des batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy.

- Le nombre sept

L'idée d'utiliser la chiffre sept pour rappeler la durée de la guerre est intéressante. Ce chiffre est hautement symbolique dans la tradition judéo-chrétienne. Quoiqu'il en soit, il est important de faire comprendre d'une part, la durée de la guerre et d'autre part, le point culminant de la bataille des Plaines d'Abraham.

5) Proposition d'inscription

Mémorial de la Guerre de la Conquête 1755-1760

Les armes les avaient divisés.
La douleur du feu les a touchés.
La mort leur a fait entrevoir la paix.

Devant ces vies perdues
Tout n'est pas vain.
Rien ne se perd, ni ne se crée.

Si tu veux la paix, prépare la... PAIX.

Je me souviens.

Bibliographie

Bouillon, Jacques ; Petzold, Michel, *Mémoire figée, mémoire vivante, les monuments aux morts*, Paris, éditions Citedis, ministère de la Défense, 1999

Fernandes, Dominique ; Plum, Gilles ; Rouge, Isabelle, *L'arc de triomphe de l'Étoile*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Éditions du patrimoine, 2000

Gilquin, Jean-Claude, *La pierre du souvenir, les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Val-d'Oise*, éditions du Valhermeil, 1994

Samson, Denis, *Je me souviens, les monuments funéraires des premiers du Québec*, Commission de la capitale nationale du Québec, 1999

Référence sur le cimetière du Père-Lachaise

LES FUNÉRAILLES NATIONALES DE MAURICE RICHARD ET DE FÉLIX LECLERC

par Renaud Santerre

C'est d'abord par un refus poli qu'en juin dernier j'ai accueilli la proposition de notre président Alain Tremblay d'intervenir dans le colloque de Québec-Montréal sur « l'avenir des cimetières ».

Il ne m'intéressait nullement de m'engager dans la querelle économique qui opposait le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal et le cimetière de Ville Saint-Laurent sur les dépouilles de Maurice Richard.

Si je me suis laissé inscrire à la fin, le rappel de mes contributions à *Frontières*¹ aidant, c'est à condition d'élargir le sujet à la manière anthropologique et de le situer dans le thème plus général non seulement des cimetières, mais de la mort elle-même.

C'est ainsi qu'est apparu assez tôt au programme du colloque cet exposé sur les funérailles « nationales » de Maurice Richard et de Félix Leclerc. La manie de la comparaison, caractéristique de l'anthropologie, et le relativisme culturel à la base de notre discipline m'ont fait flanquer notre artiste de la patinoire du héros de la chanson québécoise.

Dès le départ, il faut relativiser ce sujet particulier et le thème même du colloque : l'avenir des cimetières. Le cimetière n'est qu'un élément singulier, d'ailleurs relié aux funérailles, dans l'immense complexe de la mort. Et la perspective holistique de l'anthropologie oblige à toujours considérer le tout même quand on se penche sur le détail d'un aspect singulier.

La mort met en jeu trois dimensions essentielles : 1° le **deuil**; 2° les **restes**; 3° les **traces**.

La notion de **deuil** recouvre l'aspect psychosocial de la mort et implique les principaux acteurs présents aux funérailles.

Les **restes** posent le problème de la disposition du corps. « Comment se débarrasser du cadavre? », dirait Louis-Vincent Thomas.

L'obsession de tous les vivants à l'approche de la mort, c'est de laisser des **traces**. La question des cimetières recoupe plus particulièrement les deuxième et troisième dimensions.

¹ Renaud Santerre, « Les funérailles d'État de René Lévesque et d'Henriette d'Angleterre », *Frontières*, IV, 1, 1991, p. 22-27.

Sous les figures emblématiques de Maurice Richard et de Félix Leclerc, l'exposé tripartite qui suit embrassera rapidement les trois principales dimensions de la mort.

I – Les funérailles nationales

Pour éviter la confusion fréquente, une première distinction s'impose entre « funérailles d'État » et « funérailles nationales ».

Méritent des funérailles d'État, avec drapeau en berne et défilé au parlement, ceux qui ont effectivement occupé le poste de chef d'État, soit qu'ils décèdent dans l'exercice de leur fonction comme MM. Duplessis, Sauvé et Johnson, soit que leur mort survienne après leur retrait de la vie publique, comme ce fut le cas de MM. Bertrand, Lesage, Lévesque¹, Bourassa et, tout récemment, Pierre Elliott Trudeau.

On peut décréter ou organiser des funérailles nationales dans le cas de personnages qui, sans avoir jamais fait de politique ni occupé de fonction officielle, expriment « l'âme d'un peuple ». Ce fut le cas de grands sportifs comme Gilles Villeneuve et Maurice Richard. On peut en dire autant de notre « barde national », Félix Leclerc, malgré la volonté expresse de la famille de s'en tenir à des funérailles privées.

A – Maurice Richard

Maurice Richard était un homme ordinaire et se voyait lui-même comme tel. **Sauf pour le hockey.** Sur la glace, c'était un monstre sacré, un héros avec qui chacun s'identifiait, du plus grand au plus petit.

Le célèbre numéro 9 du *Canadien* avait démontré que les Canadiens français n'étaient pas nés uniquement pour de petits pains et que rien ne les condamnait à rester éternellement des porteurs d'eau.

L'émeute du Forum en 1955, suite à une sanction injustifiée contre l'idole des coupes Stanley, opposa violemment le peuple francophone à l'establishment anglophone. Cette interprétation « nationaliste » des événements, que les principaux acteurs ont tirée sur le coup, se trouve confirmée quarante-cinq ans plus tard par tous les commentateurs à l'occasion des funérailles du héros le 1^{er} juin 2000. C'est d'ailleurs le sens profond qui se dégage des documents audiovisuels produits entre-temps, en particulier des deux films de Jacques Payette (*Le Rocket : Maurice Richard, l'homme et sa légende*, ONF, 1998, 52 min.) et de Luc Cyr (*Mon frère, Richard*, Ad hoc Films, 1999, 52 min.). On y présente entre autres une entrevue avec Red Storey, l'arbitre anglophone de ce match historique.

L'organisation des funérailles elles-mêmes témoigne du caractère « national » de cet hommage rendu à un héros de chez nous. La télévision d'État était au rendez-vous et consacrait les manchettes une dernière fois à celui qui avait si longtemps été la vedette de notre « Soirée du hockey ».

La famille de Maurice Richard passait la main au Protocole et, comme lui-même le faisait de son vivant, acceptait de céder le pas au grand public, à « son » public, venu le saluer une dernière fois à l'exposition officielle et lors du cortège funéraire.

Le rôle de la foule se manifeste publiquement par des applaudissements à l'extérieur de la Basilique lors du passage du corps et après l'homélie de Mgr Turcotte que tous ont pu écouter religieusement : « Bonne pêche, Maurice ».

Il convient de rappeler ici que c'est à l'occasion des funérailles de René Lévesque à Québec en 1987 que la foule québécoise a inauguré cette tradition d'applaudir à l'extérieur et d'y recevoir la communion sur le parvis de la Basilique².

Dans les funérailles nationales, la foule joue un rôle essentiel et occupe le premier rang. Contrairement à Mgr Fortier, resté de marbre devant le catafalque de René Lévesque, Mgr Turcotte a soulevé la foule en l'identifiant à une idole populaire. Le même archevêque de Montréal, dans la même fonction homélique quatre mois plus tard, restait en retrait d'une réincarnation³ de Pierre Elliott Trudeau en la parole de son fils Justin.

La famille de Maurice Richard respectait son vœu de reposer simplement auprès de son épouse dans le cimetière de Ville Saint-Laurent. Mais c'était compter sans les ambitions politico-financières du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui rêve de relancer l'industrie funéraire dans le Grand-Montréal en créant un nouveau parc où s'illustreraient en vis-à-vis les tombes de Maurice-Richard et de Jean-Drapeau.

Il n'empêche que le véritable monument à la mémoire de Maurice Richard, comme on le verra pour Félix Leclerc, c'est le bronze du joueur de hockey en face de l'aréna Maurice Richard. Également comme Félix, Maurice Richard survit plus pleinement encore dans les films, vidéos, albums, écrits et actualités sportives, qui raconteront aux générations futures sa renommée légendaire.

Dernières remarques conclusives, le cas Maurice Richard démontre la signification profondément politique que revêt le sport moderne. À travers lui se sont affrontés sur la glace du Forum les « Anglais » et les « Français » : 955 renvoie à 1760. L'olympisme aujourd'hui représente un substitut à la guerre, tout aussi valable et beaucoup moins meurtrier. Le déploiement du drapeau et l'exécution de l'hymne national viennent couronner le vainqueur.

L'équipe de hockey de la Tchécoslovaquie pouvait au lendemain des événements de Prague venger l'honneur national sur une équipe russe constituée des meilleurs joueurs recrutés et entraînés par l'armée soviétique tout comme les célèbres chœurs de l'Armée rouge.

² « Les funérailles d'État de René Lévesque... », p. 25.

³ « Réincarné en Justin? », tirait *Le Soleil* du 4 octobre 2000.

N'en était-il pas de même d'ailleurs au temps des premiers jeux olympiques trois siècles avant notre ère, alors que s'imposait entre les cités grecques une trêve sacrée pendant toute la durée des jeux?

B – Félix Leclerc

Poète, chansonnier et guitariste, Félix Leclerc est, comme plus tard Gilles Vigneault, le principal artiste de chez nous à appuyer son art sur le triple registre de l'écriture, de la voix et de la musique. C'est à la France qu'on doit la découverte de ce barde québécois et à son inspiration que sont apparus là-bas des chansonniers aussi célèbres que Georges Brassens, Léo Ferré et Jacques Brel.

Poète national, il affirme être devenu nationaliste à la suite de la crise d'octobre 1970, qui lui a fait composer entre autres « L'Alouette en colère ». C'est Félix qui signe en ces termes l'épithaphe de René Lévesque, disparu le 1^{er} novembre 1987 :

**La première page de la vraie belle histoire du Québec vient de se terminer...
Dorénavant, il fait partie de la courte liste des libérateurs de peuple.**

Moins d'un an plus tard, le 8 août 1988, c'est au tour de Félix Leclerc de partir sans que personne, poète ou politicien, lui rédige d'éloge funèbre. La sobre uniformité de son monument, pareil à tous les autres dans cet affreux nouveau cimetière de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, n'inscrit que son nom et deux dates. Heureusement que la piété populaire vient régulièrement renouveler son hommage à l'auteur de « Moi, mes souliers ont beaucoup voyagé... ».

Heureusement aussi que la population de l'Île qu'il a chantée s'est « souvenue » de son chansonnier à la guitare et lui a érigé un bronze du caricaturiste Raoul Hunter dans le petit parc du kiosque touristique à l'entrée de l'Île.

Malheureusement pour la foule québécoise en deuil, la famille du poète disparu a tenu à des funérailles privées dans cette non moins affreuse église moderne, à côté de ce monument historique que constitue la vieille église de Saint-Pierre.

N'ont guère arrangé la chose les funérailles semi-publiques organisées le même jour à la petite église Notre-Dame-des-Victoires en présence de la foule à l'extérieur et, à l'intérieur, d'une poignée de dignitaires, dont le premier ministre Robert Bourassa, le chef de l'opposition Jacques Parizeau, le secrétaire d'État à Ottawa Lucien Bouchard, etc. En a profité pour vendre ses propres disques la chanteuse Johanne Blouin, qui interprétait quelques succès de Félix !...

Félix Leclerc n'est pas mort. Plus que dans un monument au cimetière, dans un bronze à l'entrée de l'Île, dans une autoroute rebaptisée de son nom, la mémoire de Félix demeure dans son œuvre, dans ses écrits, dans sa voix et dans son image. C'est ce que viendra rappeler, dans la conscience collective mieux que dans le granit ou le bronze, le Musée Félix Leclerc qu'entreprend d'animer la fondation qui porte son nom.

En conclusion à ce bref parallèle entre deux héros « nationaux », il me suffit de signaler que le rapport au cimetière s'avère légèrement différent : d'un côté, dans le cas de Félix, tout se passe pratiquement en dehors du cimetière, tandis que Maurice Richard, à son corps défendant, est victime d'exploitation de la part d'un cimetière qui cherche à rentabiliser sa célébrité.

Peut-être faut-il aussi revenir sur le cas Trudeau et sur la notion de commémoration. Bien plus que dans le mausolée familial à Saint-Rémi, Pierre Elliott Trudeau continuera de hanter notre souvenir par ses écrits, entre autres de *Cité libre*, par son œuvre politique, par ses mémoires télévisés. Et surtout par sa descendance incarnée aux funérailles dans son fils Justin.

En de telles conditions, un père peut partir assuré de laisser des traces. Quelque chose de lui reste.

B – Disposition des restes

Le sort de la dépouille mortelle pose un problème à toutes les sociétés. Le traitement du cadavre et la disposition des restes manifestent une très grande variabilité dans l'espace et le temps. De l'abandon pur et simple au sommet d'une montagne ou dans un précipice jusqu'au bûcher sacrificiel avant l'épandage des cendres dans le Gange en passant par la momification dans les pyramides d'Égypte, il existe des milliers de façons de traiter le corps de ses défunts. C'est le secteur de l'anthropologie de la mort le plus accessible visuellement et le plus facile à documenter. Voir à ce propos le livre remarquablement illustré de l'anthropologue photographe Éliane Georges : *Voyages de la mort* (Paris, Berger-Levrault, 1982, 265 p.).

Faut-il rappeler que l'**inhumation** dans un cimetière, que nous avons connue au Québec jusqu'à une date récente comme mode principal, quasi exclusif, de disposition des corps, est propre à une société sédentaire, plutôt rurale et agricole, où la terre est disponible et facilement creusable? Dès que l'espace urbain se rétrécit, d'autres contraintes s'imposent.

D'ailleurs l'inhumation ne s'est pas toujours pratiquée dans un beau cimetière régulier avec lots en rangées et monuments bien alignés. Qu'on songe à l'inhumation « ad sanctos », aux fosses communes en temps de guerre ou d'épidémie, au « cimetière des pauvres » (voir le registre de la paroisse Notre-Dame de Montréal entre 1760 et 1785, que j'ai consulté récemment, ou le cimetière spécial de l'Hôpital Général de Québec, que nous avons visité pendant le colloque).

Dans la société nomade, qui a été le lot de 95% de l'histoire de l'humanité, on n'enterre pas le corps comme nous le faisons, on l'abandonne tout simplement : dans la neige ou sur la banquise chez les Inuit traditionnels, dans le sable du désert chez les caravaniers touaregs, sur les plateaux ou dans les plaines rocailleuses du Moyen Orient. La géhenne de la *Bible*, que faussement nous nous représentons comme une fournaise infernale, c'est un précipice où l'on n'hésitait pas, outre les cadavres déjà refroidis, à pousser les vieillards en fin de vie. Aaron le grand-prêtre, dépouillé de ses vêtements sacerdotaux au profit de son fils Éléazar, vécut (mourut, devrais-je dire) cette poussée de la part de ce

dernier et de son frère Moïse. On soupçonne d'ailleurs, la *Bible* est souvent allusive, que ce dernier à la fin de sa vie, contemplant une dernière fois du haut de la montagne la Terre promise qu'il ne foulerait pas, dut connaître un sort identique, tout à fait normal dans ce contexte.

L'abandon de la vieille Orin au sommet du mont Narayama pour y mourir seule parmi des tas d'ossements constitue le thème central de ce poème japonais de 1956, chanté par son auteur Shichirô Fukazawa, et du merveilleux film qu'en a tiré en 1957 le réalisateur Keisuke Kinoshita : *La ballade de Narayama*. Loin d'être un sacrilège parental, c'est dans le transport de sa mère sur son dos et son abandon à la montagne que réside la piété filiale de Tappei.

Même chez ces nomades éternels que sont les Tsiganes, pour qui le pays, autant que la mémoire et la culture, est au cœur de soi, on dispose du corps sans bruit, sans laisser de traces. *Nous, on n'en parle pas*, titre du livre Patrick Williams sur *les vivants et les morts chez les Manouches* (Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, 108 p.).

Les marins ont de tout temps une façon particulière de disposer des corps, qui n'a rien à voir avec l'enterrement. Et c'est par abus de sens qu'on parle de cimetière marin. Chez eux pas de monuments, seule une mention au livre de bord du capitaine.

Certaines catégories de personnes se voient refuser le privilège de l'enterrement en cimetière. C'est le cas des condamnés qu'on laissait pendus aux arbres (« la Ballade des pendus » de Villon), des suicidés qu'on fustigeait au Moyen Âge et qu'on jetait à l'eau « dans un tonneau bien clos et serré » (Jean-Claude Schmitt) et des exclus religieux, comme les mécréants, ceux qui ne faisaient pas leurs pâques, et les enfants morts sans baptême, qui se voyaient privés de l'accès normal au cimetière.

Beaucoup de sociétés, surtout nomades, n'enterrent pas leurs morts, mais les exposent⁴ à l'air libre, aux intempéries, aux oiseaux de proie, pour que les animaux et les éléments les décharnent et nettoient les os, qu'elles viennent recueillir après un certain temps en vue d'un culte ou d'un usage ultérieur. Plusieurs groupes amérindiens agissent de même. Un film récent d'Éric Valli, *Himalaya* (France, 1999, 90 min.), illustre ce traitement chez les montagnards asiatiques du Tibet et du Népal.

À côté de l'abandon pur et simple, de l'exposition et de l'inhumation, la crémation est sans doute un mode de disposition des corps qui se retrouve en plusieurs points de l'espace et du temps; ce mode tend même à prédominer chez nous aujourd'hui.

La tradition en est bien ancrée dans certains pays asiatiques, au Japon entre autres, et surtout en Inde. Les bûchers cérémoniels qui ont consumé les corps du Mahatma Gandhi, de Nehru, d'Indira Gandhi et de son fils assassinés sont encore dans nos mémoires.

⁴ Même des sociétés sédentaires, qui inhumant les corps, en exposent des parties nobles (le crâne, le cœur) à la vénération des fidèles sous forme de reliques. Voir le cœur du Frère André à l'oratoire Saint-Joseph.

Autant que l'immersion de leurs cendres dans les eaux du Gange, que les Indiens pourront par la suite...boire!

Le film de l'ethnocinéaste Robert Gardner, *Dead Birds* [Peabody Museum, 1964, 83 min.), illustre une pratique analogue chez les Danis en Nouvelle-Guinée. Les parents du mort recueillent ce qui reste des os pour, réduits en poudre, les conserver dans une feuille de bananier en vue de les incorporer cérémoniellement à la nourriture d'un banquet futur.

Le feu est aussi utilisé pour se débarrasser d'un corps honni. L'Inquisition utilisait le feu pour faire périr les hérétiques, les sorcières, etc. C'était un moyen à la fois d'exécution et d'élimination du cadavre. L'état d'Israël y a eu recours après avoir pendu le criminel Eichman. On a même renchéri dans ce cas en dispersant les cendres dans la Méditerranée du haut des airs. Souci non pas d'abolir la mémoire, mais plutôt d'éviter de créer un lieu de rassemblement.

On ne saurait terminer cette revue des différents modes de disposition des restes sans attirer l'attention sur le plus sublime d'entre eux, celui d'ailleurs qui se retrouve sous-jacent, au plan symbolique du moins, à la plupart des autres, et qui sous-tend les théories de la résurrection des corps et de la réincarnation. C'est la **manducation**. Le corps est ingéré par les parents, les amis, les voisins, pour réintégrer le cycle vital et en quelque sorte reprendre vie ou **sur-vivre**. À propos des « saints martyrs canadiens », dont les Iroquois ont mangé le cœur, siège du courage, *Le festin des morts* (Fernand Dansereau, ONF, 1965, 80 min.) aborde par la bande ce mode paroxystique de disposition du cadavre inhérent au cannibalisme et au sacrifice humain⁵. En honneur chez plusieurs groupes amérindiens, ce dernier se pratiquait encore à une grande échelle chez les Aztèques à l'arrivée des Espagnols. Le philosophe ethnologue Christian Duverger y consacre son très beau livre : *La fleur létale. Économie du sacrifice aztèque* (Paris, Seuil, 1979, 254 p.).

Le cannibalisme est avéré ailleurs dans le monde, entre autres en Afrique. L'empereur Bokassa 1^{er} de Centrafrique n'a-t-il pas été accusé de conserver au frigidaire une bonne réserve de chair humaine?

En réalité, le cannibalisme est présent dans la plupart des sociétés humaines sous une forme ou l'autre, en particulier par le biais de ce qu'on appelle l'endo-cannibalisme : comme les Danis de Nouvelle-Guinée, de nombreux groupes amérindiens incorporent la poudre d'os des ancêtres à la nourriture de banquets cérémoniels.

Si le sacrifice humain comporte une dimension cannibalistique, comme le montre bien Duverger, que dire du sacrifice divin dans la liturgie chrétienne ? « Prenez et mangez-en tous », dit le prêtre à la consécration du pain, « ceci est mon corps ». Pour le croyant pratiquant, il s'agit de cannibalisme pur. Pour le spectateur étranger à cette foi, tout au moins peut-on parler de rituel symbolique !

⁵ Louise Iseult Paradis, « Le sacrifice humain », *Recherches amérindiennes*, VIII, 2, 1978, p. 153-166.

En dehors de toute signification religieuse, ce rituel funéraire de la manducation, on le maintient dans la coutume d'offrir un goûter à l'occasion des funérailles. « Croquons, croquons-la...Alimentation, nourriture et mort », titraient leur article dans *Frontières* (IV, 1, 1991, p.28-31) Luce Des Aulniers et Joseph-Josy Lévy.

Ce repas funèbre se sert sur les lieux mêmes de l'exposition, à proximité parfois du corps, qui autrefois dans nos campagnes reposait « sur les planches ». Quels ne furent pas ma surprise et mon amusement à des funérailles récentes d'être invité, après l'absoute à l'église, à retourner au salon funéraire et à déguster le goûter servi dans le coin même du salon où deux heures auparavant on s'était incliné devant le corps! Métaphore et métonymie se rejoignent, diraient les linguistes. L'identité spatiale renvoie à une identification symbolique.

Malgré les transformations profondes des pratiques funéraires, le rituel manducatoire se maintient aujourd'hui même à des funérailles aussi grandioses que celles de René Lévesque et de Pierre Elliott Trudeau. Le protocole gouvernemental n'oublie pas de convier dans un hôtel la foule ou ses représentants à des agapes post mortem.

Qu'on ingère le corps directement ou symboliquement, qu'on répande les cendres dans l'eau (à boire) ou dans la nature, dans son jardin où poussent les légumes, c'est sous diverses formes **communier** à une même conception de l'univers immortel, où rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme dans un éternel recommencement.

Nul mieux que Toussaint Roy ne le traduit dans son propre avis de décès paru dans *Le Soleil* du 30 septembre 1983.

En l'absence de photo, voici le texte de l'avis de décès : « À Château Richer, le 30 septembre 1983, s'est éteint l'organisme Toussaint Roy. À sa demande, il ne sera pas exposé. Après incinération, les résidus chimiques seront retournés à leur lieu d'origine sur la ferme familiale, pour se reconstituer et servir à former d'autres organismes, en attendant la réintégration pulsionnelle, électro-magnétique, statique et universelle. Il laisse pour la continuité de l'espèce, outre sa compagne Marie Martel-Roy, ses enfants Jacques, André (Eddy) et Francine Roy-Careau, dont il était fier. Pour renseignements : 647-2099.»

À la limite, la théorie de la réincarnation devient une forme sublime de commémoration. C'est ainsi que la transmission du nom de génération en génération chez les Inuit traditionnels assurait la permanence de l'être, le maintien de l'entité psychosociale de l'individu au-delà de la mort, qui n'apparaît être qu'un simple changement d'écorce. Telle est la conclusion qui se dégage du sobre chapitre de Lee Guemple : « La vieillesse chez les Inuit » dans le manuel *Vieillir à travers le monde. Contribution à une gérontologie comparée*, (Québec, PUL, 1989, p. 106-111).

III- Laisser des traces

Croyant ou non, on a tous besoin, pour se réaliser pleinement, de se dépasser,

d'atteindre un au-delà, une certaine forme d'immortalité, de laisser des traces. Michel Moreau développe ce thème dans son film de 1981 : *Les traces d'un homme* (Radio-Canada, 78 min.).

Ces traces, on les trouve habituellement sur des monuments dans nos cimetières. D'où l'intérêt de nos interrogations sur « l'avenir des cimetières ». Les cimetières et les monuments qu'ils alignent sont des lieux de commémoration et servent de support à la mémoire des familles, d'une collectivité, de tout un peuple. Même dans les sociétés sans écriture, les nécropoles sont des lieux privilégiés et les restes archéologiques rappellent les traces du passé.

L'écriture joue un rôle capital dans la mémoire funéraire. Raymond Lemieux le souligne justement dans son article de 1982 : « Pratiques de la mort et production sociale », *Anthropologie et sociétés*, VI, 3, p. 25-44. Non seulement l'écriture qui s'incruste dans la pierre des monuments et qu'on peut déchiffrer après des millénaires, mais surtout celle qui se retrouve, sur parchemin ou sur papier, dans les registres de décès que comporte tout cimetière bien tenu, de même que, plus largement, dans les registres de l'état civil, qu'exploite à fond la généalogie.

La visite en cours de colloque du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec et du cimetière St. Matthew sur la rue Saint-Jean a bien montré, plus que les fouilles menées aux deux endroits par les archéologues, qu'importaient au plus haut point les registres de ces institutions. Sans déprécier les indications de l'archéologue responsable des fouilles à l'Hôpital Général, il s'avérait plus utile d'interroger l'archiviste, sœur Juliette Cloutier, seule capable de nous guider à travers les arcanes de ce lieu de sépulture. Où se trouve la fosse commune des soldats de Montcalm décédés à la suite de la bataille des Plaines d'Abraham? Qui est enterré dedans? Y a-t-il aussi des soldats anglais ou sont-ils regroupés dans une fosse commune distincte? Seuls les registres de l'institution, véritable mine de renseignements pour les archéologues, les historiens et les généalogistes, peuvent fournir des éléments de réponses à ces questions.

D'autres écrits de nos jours prennent de plus en plus d'importance. C'est le cas en particulier des avis de décès, les fameuses « notices nécrologiques ». Agathe Garon leur consacre un article de *Frontières*⁶ et Gabriel Ringlet⁷ tout un livre. Les avis de décès nous renseignent sur l'histoire personnelle et professionnelle du disparu, les circonstances de sa mort et surtout sa situation dans un réseau de parenté élargi. Y figure en première place sa descendance directe, quand il en a une, qui lui assure des traces au-delà de sa mort.

Hormis le testament, qui exerce une fonction précise auprès de la postérité en déterminant l'héritage, d'autres écrits personnels, moins communs, servent à assurer un au-delà et à consolider ses « mémoires ». À la publication d'un premier article scientifique en

6 Agathe Garon, « L'image de la mort dans les avis de décès », *Frontières*, IV, 1, 1991, p. 42-44.

7 Gabriel Ringlet, *Ces chers disparus. Essai sur les annonces nécrologiques dans la presse francophone*, Paris, Albin Michel, 1992, 413 pages.

1966 et à la naissance de mon premier fils en 1967, le chercheur que je suis a eu pour les premières fois le sentiment, en cas de décès, de ne pas disparaître tout à fait. À chacun sa façon de défier le temps et l'oubli !

Mieux que l'histoire même, à laquelle elle contribue, une discipline scientifique mérite en terminant un coup de chapeau. C'est la généalogie, science de la descendance ou plutôt de l'ascendance. Ses travaux constituent en réalité une véritable archéologie de la parenté et donnent plus de profondeur historique aux stèles funéraires.

Conclusion

En conclusion finale à ce colloque sur l'avenir des cimetières, il faut dire oui à une charte ou loi des cimetières, qui en garantisse la préservation comme élément important de notre patrimoine religieux et culturel.

Certes, mon exposé a pour effet de relativiser le cimetière et les monuments funéraires comme outils de commémoration, mais on ne peut s'en passer chez nous. Ils prennent tout leur sens quand on les couple avec les documents écrits, les registres et les archives, et qu'on creuse leur profondeur généalogique.

L'avenir de la mémoire funéraire passe par la conservation de la signification du lieu

L'expérience wallonne

Xavier Deflorenne
Doctorant en Histoire de l'architecture
Assistant de recherche
Université Catholique de Louvain/
Région Wallonne (Division du Patrimoine)

Introduction

Chapitre Premier : situation générale

Chapitre second : les trois Étapes de la protection du patrimoine funéraire

1. Les initiatives privées
2. Les inventaires scientifiques
3. Les mesures de protection efficaces
 - a. Les mesures conservatrices d'ensemble
 - Le déplacement des monuments
 - Les dépôts lapidaires
 - Les cimetières paysagers et conservatoires de croix en fonte
 - Le classement comme site
 - b. mesures conservatrices de la signification
 - Le classement comme monument
 - La réaffectation raisonnée des sépultures

Conclusion :

- Importance des actions locales
- Importance de l'éducation et de la diffusion des connaissances
- Importance d'un suivi " de terrain ", adapté au cas de chaque monument
- Importance d'une jurisprudence concernant le patrimoine funéraire et du soutien Étatique
- Importance des liens entre praticiens ainsi qu'entre les milieux globaux et locaux

Nécessité d'une action coordonnée

Introduction

Lors de la rédaction de ces lignes, une question s'est posée d'emblée : « Comment une région telle que la Wallonie peut-elle apporter une réflexion neuve et utile concernant le patrimoine funéraire international ? » C'est qu'il faut rester exactement conscient de l'intérêt des uns pour les autres. Mon propos ne sera donc pas, malheureusement ai-je envie de dire, de retracer un historique, une symbolique ou une stylistique (symbolique) des cimetières et des sépultures anciens de Wallonie. Cette optique ne répondrait qu'imparfaitement aux attentes de ce colloque, aussi me suis-je contraint à m'en tenir à un axe particulier : les étapes de la prise de conscience d'un patrimoine funéraire, mais aussi les solutions testées sur le terrain. Disons-le d'emblée, nos situations respectives se ressemblent fort. Certes, les échelles divergent et les conditions juridiques et de mentalités concernant les lieux de sépultures varient sensiblement. Ces lignes pourront cependant offrir des axes de réflexion valables dans leur globalité.

Trois axes doivent préalablement être signalés, qui dresseront un arrière-plan à la réflexion. Le premier concerne la composition géographique de la Wallonie ; le second, la relative vivacité du milieu historique « amateur » ; enfin, l'attitude que le Ministère de la Région Wallonne (Division du Patrimoine) a adoptée envers son patrimoine bâti depuis une bonne vingtaine d'années.

1. Le choix de l'ensemble géographique : occupant une position européenne centrale et disposant d'une industrie forte pour la période des XIX^e et début XX^e siècles, la Wallonie est restée durant un siècle le carrefour d'influences issues de tous les pays européens. Avec ses 16 844 km², la région équivaut à un « Land » allemand, ou à une province française telle l'Auvergne, la Bretagne ou la Franche-Comté, ou encore à trois départements du nord de la France. Ce territoire restreint, composé de cinq provinces, n'est pas homogène : 28 % du territoire sont dévolus aux forêts de feuillus ; la zone Nord est barrée par un sillon industriel s'étirant du Nord de la France au Rhin, et le Sud frontalier, par une frange rurale encore forte actuellement¹. Il en résulte que les cinq provinces wallonnes peuvent offrir un système exemplaire de la pratique sépulcrale selon les divers milieux socio-économiques. L'éventail est riche, passant du centre, marqué par une surindustrialisation ancienne, aux zones rurales presque coupées du reste du territoire parce qu'excentrées. La Wallonie peut donc, dans les limites qu'impose la comparaison, être perçue comme un microcosme territorialement limité et socialement complet d'un ensemble géographique bien plus étendu.
2. La Wallonie est depuis longtemps le terrain de nombreux cercles historiques locaux très actifs, dépouillant les archives complexes du passé des diverses communes. Leur action est prépondérante parce qu'elle forme le terreau d'une attitude conservatrice. Il convient de citer cette composante, car, ainsi qu'il sera exposé plus loin, elle a un rôle prépondérant dans les démarches locales, d'ampleurs variables, plus strictement attachées au patrimoine funéraire ancien.

¹ Ces renseignements sont tirés des chapitres introductifs reproduits dans chacun des volumes de la série *Architecture Rurale de Wallonie*, Genicot (L.F.) (sous la dir. de), Pierre Mardaga éditeur, Liège, 1982 sv.

3. Depuis 1966, le Ministère de la Région Wallonne s'est attaché à la réalisation et à la publication d'inventaires thématiques et typologiques, démarche novatrice s'il en est, qui a permis l'invention de pans patrimoniaux totalement méconnus (et qui le seraient restés au vu du processus de destruction habituel). Ces inventaires, établis sur le << long terme >>, visent avant tout à procéder, dans le cadre de la protection, à la constitution d'une connaissance typologique raisonnée des monuments. Diverses entreprises furent menées à bien, passant des inventaires généraux (Patrimoine Monumental de la Belgique- Wallonie, 37 volumes -150 cm de rayonnage- reprenant l'ensemble non exhaustif des monuments typiques du bâti wallon) aux inventaires spécifiques, tel le patrimoine rural de Wallonie, ou typologiques : châteaux d'eau, parcs, donjons, croix de fonte, etc. Ce sont autant d'outils mis à la disposition des chercheurs mais aussi, et c'est le point qui nous intéresse certainement, autant d'outils qui offrent, pour la première fois, la possibilité d'appliquer une connaissance comparatiste à l'ensemble des témoins d'une même catégorie monumentale. Depuis deux ans et demi, c'est un inventaire des sépultures en chambre sur caveau (chapelles funéraires et mausolées) qui s'est mis en route.

Chapitre premier : situation générale

Au terme de ce siècle, quel état des lieux global dresser du patrimoine funéraire wallon ? On peut estimer à plus de 3 000 le nombre de cimetières pour ce petit territoire (tous exemples confondus : anciens, contemporains, désaffectés). Ce nombre important laisse présager de la difficile étape qu'est une théorisation applicable hors du seul << cas par cas >>. Selon leur localisation et leur disposition, les nécropoles présentent de fortes variantes, impossibles à aborder vraiment dans cet exposé. Les grilles de lecture devraient être adaptées selon qu'on se trouve face aux vastes ensembles sépulcraux urbains, aux pourtours d'églises, aux cimetières ruraux, etc., et le temps manquerait vite à une telle catégorisation (aussi essentielle soit-elle à la recherche que rébarbative à l'audition).

Cependant, il ne faut pas être grand clerc pour constater combien, à l'ouverture de ce troisième millénaire, le patrimoine sépulcral des XIX^e et début du XX^e siècles est menacé. Quelles que soient les caractéristiques des nécropoles abordées, certaines constantes de fond permettent de proposer un rapide état des lieux de ce patrimoine funéraire ancien, en tenant compte des situations telles qu'elles sont vécues par les communes à propos de leurs propres nécropoles.

Plusieurs types de facteurs sont à souligner, tout d'abord matériels :

1. La réalité sépulcrale a bien changé depuis la Seconde Guerre mondiale ; les pratiques funéraires elles-mêmes ont évolué : l'importance traditionnelle du lieu de la sépulture s'étiole, parallèlement à la pratique religieuse d'ailleurs. L'inhumation fait peu à peu place, en Wallonie, à la crémation, entre autres arguments, plus économiquement intéressante. On estime à environ 1/3 la part que la crémation a prise sur l'inhumation, et le mouvement est dans une courbe de croissance.

2. La législation sur les concessions impose leur renouvellement au bout de 40 ans ; les inhumations en fosses communes ne dépassent pas cinq ans dans certaines entités. On pourra cependant constater qu'en milieu villageois ou rural le petit patrimoine funéraire (croix de fonte, serres, etc.) est encore assez répandu. Peut-être, par ailleurs, ne sont-ce là que les restes d'un patrimoine largement disparu mais préservé grâce à sa quantité initiale ? En cas de fin de concession ou d'abandon constaté, les communes sont légalement en droit de récupérer les parcelles d'inhumation ainsi que tout monument qui y serait disposé. L'an 2000 a marqué l'enclenchement, à grande échelle, d'un processus mathématique : les concessions renouvelées dans les années 1950 viennent à terme ; de plus, beaucoup de monuments sont laissés sans entretien. Aussi, il ne sera pas étonnant de constater, dans certains cimetières, l'importance du nombre des sépultures qui portent un avis de démolition prochaine.
3. Les déplacements naturels de population ont amené, en un gros siècle, une délocalisation des survivants des familles fondatrices. Parfois les descendants ignorent même l'existence de la tombe. Les mouvements démographiques et historiques ont également conduit certaines familles à s'éteindre sans descendance. Les monuments, sans entretien, n'appartiennent plus à personne et retournent aux communes qui ne savent qu'en faire.
4. Il arrive également que les descendants renoncent volontairement à leurs droits, reculant devant les frais à engager pour la restauration de la concession. C'est parfois le cas de grandes familles du XIX^e siècle dont la descendance est incapable d'assurer l'entretien de tous les monuments.
5. Le « monde des morts », bien plus que chez les vivants peut-être, souffre d'une surpopulation problématique. Preuve que ce n'est pas une image, c'est souvent le manque de place qui accélère le processus de démolition : les pouvoirs administratifs n'ont pas toujours les moyens d'accroître la superficie de la nécropole (constat de lucidité devant la situation fréquemment rencontrée en milieu ouvrier ou rural). La surpopulation, après avoir investi les grands champs funéraires urbains, gagne progressivement les milieux ruraux. La désaffectation apparaît souvent être la seule alternative dont disposent les communes, confrontées à un problème qui revêt souvent des tournures économiques (il est évidemment moins coûteux d'évacuer une structure en place et de rebâtir que d'acheter un nouveau terrain, de l'aménager tout en préservant les tombes anciennes abandonnées).
6. Dernier point, la viabilité des matériaux : on peut en effet observer que les matériaux employés aux XIX^e et début du XX^e siècles arrivent progressivement au terme de leur existence physique. Souvent de moins bonne qualité, des matériaux tels que la fonte vieillissent mal. Les croix de fonte perdent leur élasticité naturelle et se brisent, les armatures bougent, les pierres se disjoignent. Ajoutons cet élément à l'absence d'entretien et toute l'urgence apparaîtra, mais teintée d'impuissance : le temps joue, dans ce cas précis, contre nous.

Tout ceci n'est que logique, matériel. Il est d'ailleurs intéressant de constater que la problématique dans laquelle nous nous trouvons actuellement a été abordée à plusieurs reprises à la charnière des XIX^e et XX^e siècles concernant la notion de « concession à perpétuité » (système abandonné depuis 1973). R. Dubois, en 1910, à propos du grand cimetière de la ville de Huy, résume bien une situation que nous ne connaissons que trop : *Ce système amènera, dans un certain nombre d'années, de graves inconvénients, auxquels l'administration communale paraît ne pas avoir songé ; d'abord, les concessions, d'ici à une époque relativement peu lointaine, seront tellement nombreuses qu'il faudra agrandir les champs de repos ; ensuite, au fur et à mesure que les familles des concessionnaires disparaîtront, les monuments funéraires, abandonnés et subissant l'influence destructrice du temps, tomberont successivement en ruine, à moins que la ville ne prenne leur restauration en charge, ce qui entraînerait une dépense énorme.*²

Un second type de facteurs peut être classé dans une catégorie plus psychologique. N'oublions pas que jusqu'il y a peu (c'est encore le cas dans de nombreuses régions), le cimetière était regardé avec une certaine méfiance (superstition ?). Ceci expliquera sans doute que le milieu « cimétieral » du XIX^e siècle soit resté en grande partie extérieur à l'attention du public.

Ajoutons à ceci que l'architecture funéraire ancienne puise largement ses formes dans le bagage de l'éclectisme stylistique du XIX^e siècle. Or la lente redécouverte des styles Néo elle-même n'est pas plus vieille qu'un quart de siècle ; dès lors, comment imaginer qu'on se soit attaché aux expressions dites « secondaires et morbides » de ces styles plus tôt ?

Enfin, et c'est là la conséquence incontournable de l'unification de ces différents facteurs, le patrimoine funéraire reste encore largement une notion « vague » dans l'esprit du commun. Les définitions typologiques elles-mêmes sont floues ; les témoins architecturaux « hybrides » et complexes dans leurs expressions métissées. C'est que nous sommes face à un patrimoine qui lie indissolublement les héritages historique, social, philosophique et architectural d'une société définie. D'où, sans aucun doute, la difficulté d'élaborer une vision globale de ce patrimoine réellement « à découvrir ». Ceci entraînant cela, il faut constater qu'aucune décision ou mesure d'application générale n'existe, résultat obligatoire d'un désintérêt dû à la méconnaissance. C'est que, pareillement, aucune base directe ne semble pouvoir asseoir une démarche appliquée, littéralement, à l'inconnu. En effet, comment savoir quelle grille adopter dès lors qu'aucune lecture des géol- et socio-diversités sépulcrales n'a été tentée auparavant ? Ceci amène inmanquablement sur le tapis un dernier obstacle, trivial parce qu'incontournable : la conservation doit être pensée, réfléchie, mais également éliminatoire.

Les communes sont actuellement confrontées à un manque de référents, à une absence totale de jurisprudence. Vu le nombre des monuments, il y a une impossibilité

2- DUBOIS (R.), *Les rues de Huy*, dans *Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, t. XVII, Huy, 1910, p. 84-85.

3- Donnée inquantifiable mais importante, et dont il faut constamment tenir compte.

4- Les expériences de visites guidées organisées pour les « Journées du Patrimoine » ont montré combien il existait un réel « tourisme funéraire » lorsque l'attention était attirée et guidée.

matérielle (financière) et une inutilité scientifique (architecture souvent sérielle) à préserver tous les témoins, dès lors que la pratique quotidienne les a délaissés. Cette jurisprudence m'apparaît pourtant essentielle : il faut (et c'est plus qu'une nécessité) établir des modèles d'action applicables par les intervenants directs et les diffuser.

Notre rapport à la mort a bien changé, tout comme à l'entretien des marques du passage ici-bas. Tout ceci met en évidence l'importance d'un travail de sauvegarde intelligent autant que lucide. L'accélération du délabrement de nos champs des morts (ou les démolitions irresponsables de monuments) montrent combien il est déjà trop tard pour beaucoup de sites. Le patrimoine connaît, lui aussi, une disparition naturelle.

On pourra même émettre une remarque mi-amusée, mi-désabusée : le facteur psychologique n'est pas pareillement de mise dans le chef de tout un chacun. Il ne sera donc pas étonnant de constater qu'actuellement se développent tant le vandalisme aveugle, et souvent impuni, que le pillage bien organisé de nombreux sites pour alimenter la demande d'un certain antiquariat⁵ (les fabriques de jardins sont très friandes de jardinières, statues et autres balustrades). La conscience patrimoniale a toujours un pas de retard sur l'intérêt économique.

Cependant, ce tableau serait bien incomplet, et trop sombre, si l'on n'abordait la part essentielle de cet exposé. C'est que la situation, depuis une dizaine d'années, a évolué. Certes, le mouvement est lent (les expériences d'inventaires spécifiques concernant, entre autres, le patrimoine industriel, permettent d'estimer qu'une vingtaine d'années est nécessaire pour qu'un patrimoine soit reconnu), mais il a tendance à s'amplifier doucement. Peu à peu, des actions se mettent en place ; le Ministère de la Région Wallonne lui-même s'est « embarqué » dans l'aventure.

5 Il s'agit d'entreprises réfléchies et vraisemblablement organisées en filières au vu de l'importance de certains volets irréalisables sans matériel important (personnel, camion-grue, élévateur, etc.).

Chapitre second : les trois Étapes de la protection du patrimoine funéraire

L'expérience de la Wallonie est emblématique des modes et étapes par lesquelles passe la protection du patrimoine funéraire. Le problème est globalement similaire pour tout patrimoine : il faut une prise de conscience, souvent lente et regrettable en termes de disparition des monuments, pour qu'apparaisse l'importance particulière de certaines composantes du paysage quotidien. Danielle Sarlet, directrice générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, ne s'exprimait pas autrement, en 1992, dans l'introduction d'un ouvrage sur lequel on reviendra : « On peut estimer qu'aujourd'hui, l'ensemble de nos concitoyens s'intéresse davantage aux témoignages de notre passé que ne l'avaient fait leurs parents et grands-parents. Cette constatation, réjouissante en soi, ne doit pas nous faire oublier que pour sauver de l'oubli ou de la destruction ces témoignages irremplaçables, il faut au préalable informer le grand public de l'intérêt de ceux-ci.»⁶ Cependant, en dehors de l'évidence du propos (si évident que le milieu scientifique a parfois tendance à l'oublier), il convient cependant de constater que les rapports sont loin d'être aussi linéaires entre les décodeurs et leurs concitoyens. C'est que l'information du « concitoyen » n'est qu'une des étapes, sinon le résultat, du processus de la prise de conscience. En d'autres mots, pour que le concitoyen soit touché, il faut qu'antérieurement les décideurs aient été eux-mêmes informés.

On pourra schématiser ce processus en trois étapes essentielles (au lieu de deux), complémentaires et chronologiquement différenciées par le moment où elles prennent effet.

1. Les initiatives privées

Les choses évoluent. Nombre d'inventaires locaux voient le jour dans plusieurs régions de notre territoire, des associations également, mais tout ceci reste encore par trop largement ponctuel. Nous nous situons à la première étape d'une redécouverte : les démarches d'inventorisation du patrimoine menées par des historiens locaux et souvent « amateurs » (dont ce n'est pas le métier principal).

Ces initiatives privées sont à la fois un premier pas dans l'engrenage de la « prise de conscience », un facteur de contagion de celle-ci et, enfin, l'indice de son lent cheminement. Suivies de publications, elles influencent fréquemment d'autres initiatives qui, elles-mêmes, lancent d'autres démarches : l'image des dominos n'est pas loin. Des chercheurs d'origines variées se sont petit à petit attelés, de leur propre initiative, à la réalisation d'inventaires maîtrisables à leur échelle. Ouvres de « passionnés », elles démontrent, par l'exemple, qu'il y a matière à étudier et qu'il est temps de le faire, faute de quoi, d'ici quelques années, un appauvrissement général guette nos lieux de sépulture. On pourrait citer les cas de Cécilia Vandervelde et des nécropoles bruxelloises, les publications de Guy Malevez en Namurois, de Carlo et Hadrien Cockerols (dans le Luxembourg), de l'asbl *Memoria* active à la Louvière, du groupe *Les mordus du Patrimoine* dans les cimetières hutois, l'action de l'asbl *Epitaaph* au cimetière de Laeken (Bruxelles) ou encore l'exemple remarquable, tant au niveau de la recherche que de la conservation, de Jacqy Legge pour le milieu tournaisien sur lequel il conviendra de revenir.

6 SARLET (D.) Préface de l'ouvrage *La fonte en Wallonie, Les croix de nos aïeux, coll. Héritages de Wallonie*, Ministère de la Région Wallonne, s.l., 1992, p. 9.

Sauf dans quelques cas, l'examen des ouvrages publiés laisse cependant le chercheur sur sa faim. Ces initiatives privées manquent souvent de systématisation et de rigueur, et sont inégales quant à leurs démarches. Il me semble injuste de leur reprocher ; tout au plus doit-on le constater, mais ceci ne remet aucunement en cause leur importance fondamentale. Ce sont elles qui, progressivement, alertent le pouvoir organisateur sur un point précis. Mais chacune adopte un angle de travail qui, localement justifié, traduit clairement l'absence de base commune.

Ceci revient à dire que ces publications, en dehors du milieu local dans lequel elles s'inscrivent, sont d'exploitation peu aisée pour qui s'intéresse au patrimoine funéraire. Les informations sont difficiles à transposer (et donc à comparer), les conclusions sont souvent impossibles à tirer. Leur propos ne se situe d'ailleurs pas là : il offre une vision ponctuelle et souvent historiciste des monuments. Le phénomène est compréhensible : l'étendue du propos est liée à l'échelle adoptée pour l'étude. On n'aura jamais les mêmes intérêts ni le même regard en travaillant sur une seule nécropole, même de superficie importante, ou sur plusieurs centaines.

2. Les inventaires scientifiques

La seconde étape du processus passe par la globalisation d'un savoir et l'établissement des modes de constitution des typologies, dépassant les informations fractionnées que diffuse chaque milieu local. À ma connaissance, aucun inventaire typologique, à l'image de ceux auxquels la Région Wallonne fait procéder, n'a été entamé ailleurs. Par l'étude, au sein d'un milieu territorialement limité et diversifié, d'une typologie précise (qui s'affinera encore en cours de prospection), c'est l'empreinte comparatiste qu'on applique au milieu sépulcral : la possible maîtrise d'un phénomène. L'élaboration d'une synthèse constitue une assise sur laquelle pourront se reposer les autres initiatives.

L'histoire locale devient forcément secondaire (où se situerait l'intérêt patrimonial de comparer l'existence de différentes personnalités locales ?). L'inventaire scientifique vise à mettre au jour l'apparition, l'évolution et la disparition (ou la récupération) de ces images tridimensionnelles que sont les sépultures ; l'augmentation du nombre des témoins recensés permet d'établir une véritable compréhension « iconologique ».

C'est que l'architecture funéraire des XIX^e et XX^e siècles est très largement sérielle. Un constat des plus simples qui surgit à la vue de nos cimetières : certainement aussi la « pire des insultes » qu'on puisse faire à un monument. Cependant, cette démultiplication industrialisée des calibres ou des modules permet le développement d'autres axes d'approche, tels ceux liés aux statistiques couplées avec d'autres données (géographie, société, milieu d'habitat, etc.). L'inventaire scientifique, outre qu'il dresse une signalétique complète des diverses variantes d'une même typologie tout en la définissant, permet également de comprendre les modes de manifestation de tel ou tel type de monument, symbole et style dans des milieux définis.

Dans le cadre funéraire, une première entreprise a dressé l'inventaire des types de croix en fonte du territoire, proposant un corpus des modèles dans l'arrondissement administratif de Liège et dans le Tournaisis, soit plus de 3 500 croix enregistrées et

photographiées, puis nomenclaturées⁷. Introduit par plusieurs chapitres relatifs aux techniques de fabrication, à l'histoire des modèles et des industries productrices, l'ouvrage se pose une assise pour les actions de préservations ponctuelles.

La seconde entreprise, entamée il y a deux ans et demi, consiste en un inventaire des sépultures en chambre sur caveau de Wallonie. En cours (quatre provinces sur cinq sont entièrement inventoriées, soit un millier de monuments répertoriés sur 2 500 cimetières), cette entreprise donnera lieu à une sélection de monuments jugés primordiaux qui fera l'objet, dans un premier temps, d'une publication sélective.

Nous ne parlons pas encore d'action de protection efficace à ce stade ; les inventaires, tant au niveau scientifique que local, sont des étapes de maîtrise du phénomène avant tout, des jalons dans la connaissance par la recensions. L'étape de conservation se développera sur le savoir alors rassemblé et sur les conclusions proposées.

3. Les mesures de protections efficaces

Les outils constitués, le second volet de notre approche abordera les démarches de protection mises en place. Tous ceux qui œuvrent dans le domaine du patrimoine l'auront compris, un certain recouvrement des étapes s'avère nécessaire. C'est que l'on est dans l'urgence et qu'il faut mener les actions sur plusieurs fronts. De nombreuses actions participent de la conservation du patrimoine funéraire ; toutes sont intéressantes, certaines sont plus heureuses que d'autres. Il convient d'en exposer les avantages mais aussi les inconvénients. Il me semble qu'on peut, un peu grossièrement peut-être, les subdiviser en deux familles : d'une part les mesures conservatrices d'ensemble, de l'autre les mesures conservatrices de la signification.

a. Les mesures conservatrices d'ensemble

Liées au terrain dans sa plus petite unité administrative (la commune), elles nécessitent la collaboration des instigateurs. Elles devront tenter de lier fermement les arguments économiques aux éléments patrimoniaux ; c'est que l'argument économique est primordial. Les communes, qui ne sont jamais riches, ont suffisamment de dépenses à leur charge. Le pari de faire protéger un monument à lourds frais et sans contrepartie reste une belle illusion, sans contact avec la réalité. La protection du patrimoine reste synonyme, dans beaucoup d'esprits, de la notion bien aléatoire de « dépenses inutiles ». Reconnaissons une fois de plus en toute lucidité que, face à la situation sociale de certaines communes, le patrimoine passe au second plan des priorités. De plus, le patrimoine doit « gagner sa vie », ce qui induit d'immanquables réaffectations, des modifications, des accommodements parfois malheureux dans les détails.

Les mesures conservatrices d'ensemble entrent, pour une large part d'entre elles, dans ce que l'archéologie nomme « le sauvetage d'urgence » : l'option n'est « déontologiquement » pas entièrement satisfaisante, mais elle tient compte du « faute de mieux » et de l'obligation du moment. Plusieurs pourront être signalées, il en existe certainement d'autres. On les classera par ordre croissant d'inérêt.

⁷ Les croix de nos aïeux, op. cit.

1. **Le déplacement de monuments**

Cette solution, facilement adaptable aux monuments de petit format, propose de déplacer les monuments désaffectés par l'intégration à des structures << vivantes >>. Elle consiste en deux voies :

- a. L'intégration de monuments désaffectés dans les parcs (les transformant en quelque sorte en fabriques de jardin) ou en remplacement des anciennes stations de procession, etc.
 - b. L'intégration dans les murs. Reprenant une pratique ancienne, ce système permet de protéger les monuments par l'argument économique : chaque commune, dans le cas de la restauration ou de l'accroissement des murs du cimetière, peut bâtir ces éléments de clôture en y intégrant des monuments voués à la destruction. Le but est de préserver ces éléments sculptés et autres épitaphes à moindre frais, et de façons presque définitive puisque intégrés à une des composantes immeubles du cimetière.
2. **Le dépôt de monuments dans des lieux en rapport avec les défunts:** stèles de soldats aux abords des monuments aux morts, rapatriement d'une stèle de congrégation vers son siège ou vers les endroits qu'elle a fréquentés. Il s'agit d'actions de préservation de la mémoire collective locale.
3. **La constitution de dépôts lapidaires** peut être une suite logique du déplacement. Il ne s'agit en rien de reconstituer un faux cimetière ancien, mais de rassembler les types exemplaires en un lieu de stockage, en attendant l'opportunité de les réinstaller. Cette mesure est ultime, parce qu'elle suppose une structure adaptée tant pour la gestion que pour la dimension technique (démontage des monuments, et autres)
4. **L'aménagement d'anciens cimetières en cimetières paysagers et conservatoires de croix de fonte.** Cette mesure garantit la conservation et la protection (l'enregistrement) du matériel sépulcral d'origine. Cependant, cette solution, intéressante puisqu'elle conserve les monuments sur place, n'est applicable que dans les ensembles restreints tels les anciens cimetières installés au pourtour des églises, et, vu cette contrainte, au milieu rural et paroissial.
5. Dernière mesure de conservation d'ensemble, le **classement comme site** bloque les monuments sur place. Toute démolition devra faire l'objet d'une demande officielle et sera contrôlée. Le cimetière, protégé en tout ou en partie, sera figé. Cette même raison signale ses limites : le classement comme site ne protège en rien les monuments puisqu'il ne les intègre pas dans une démarche de conservation et de restauration effective. Les monuments ne reçoivent donc pas de subside de la Région Wallonne en cas de restauration. Autre effet pervers de ce système appliqué aux cimetières : on peut observer que les sites

classés, et qui ont forcément reçu une certaine publicité, sont plus facilement touchés par les vols d'antiquités.

Ces cinq mesures mettent implicitement en évidence un facteur essentiel : la nécessaire volonté de collaboration des instances de décision (quel que soit l'échelon : commune, province ou région). Intéressantes, elles souffrent cependant d'une carence identique : la perte de signification liée à la fonction. Le milieu funéraire est complexe parce qu'il utilise le témoin architectural comme jalon signifiant à la fois privé et collectif ; la fonction funéraire induit un entretien (dévotion familiale) et le respect, et donc une raison valable pour susciter cet entretien...

Les mesures de conservations globales, s'inscrivant dans la logique du << moindre mal >>, préservent le monument mais, parallèlement, le vident de sa substance (absence d'inhumation, et autre).

Ces expériences dépouillent le témoin monumental de son contenu fonctionnel. Elles mettent en place une structure muséale, garante d'invulnérabilité du patrimoine (puisque théoriquement contrôlé), mais également peu sûre (perte de la proximité, artificialité des mesures, obligation de gestion). Elles ont cependant l'avantage de parfaitement convenir aux actions ponctuelles puisqu'elles sont relativement faciles à mettre en œuvre à de petites échelles et avec de grandes bonnes volontés.

b. Les mesures conservatrices de la signification

L'exposition des mesures de conservation précédentes a déjà laissé poindre une dimension essentielle et qu'on oublie trop souvent : la protection du patrimoine funéraire reste imparfaite dès lors qu'aucune démarche de conservation du sens n'est entreprise. Peut-être est-ce le secret de la réussite ? Le milieu funéraire est signifiant, on l'a dit, mais les sépultures elles-mêmes sont autant de signes et de symboles renvoyant tant à une intention privée qu'à la constitution d'un discours communautaire : l'aspiration familiale conduit leur élaboration, l'attachement aux racines en garantit l'entretien (jusqu'à la disparition de la famille), la mémoire historique locale l'intègre dans une structure de références. Nous avons donc entre nos mains un patrimoine que le temps a rendu << orphelin >> et auquel il faut redonner un sens d'existence. Deux mesures permettent de développer cette optique et de << réaffecter >> sans trop modifier les données internes :

1. Le classement comme monument

Définis aux articles 206 à 208 du nouveau Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Livre III), les effets du classement comme monument se transcrivent par une protection maximale du bien. Toute intervention ou démolition y est fortement réglementée et surveillée, même lorsqu'il y a ruine. Ce système permet de protéger et de restaurer des monuments jugés exceptionnels ou d'importance << irremplaçables >> en termes patrimoniaux. Figeant la réalité du monument, ce classement lui garantit aussi un possible suivi scientifique et une subvention en cas de restauration. Il nécessite cependant un relais de terrain en termes de surveillance du bien.

Deux limites à cette mesure :

- Elle doit rester rare. Faisant l'objet d'un accord ministériel, elle ne peut s'appliquer qu'à une frange minoritaire, pour ne pas dire infinitésimale, des monuments.
- Elle nécessite, une fois de plus, l'activisme des milieux locaux pour exercer une surveillance de proximité sur le bien classé. Il est, de plus, souhaitable que cette mesure s'accompagne du classement du site entourant le monument, délimitant une zone de protection.

2. La réaffectation raisonnée des sépultures :

Il faudra, pour terminer ce bref survol, présenter un ensemble de mesures de conservation de la signification, développé dans une commune importante du Hainaut (Tournai) depuis quelques années et qui mérite toute l'attention. Sous l'impulsion de Jacqy Legge, amateur passionné, très actif et auteur de deux inventaires locaux de grande qualité, s'est créée la *Commission pour la sauvegarde du patrimoine architectural des cimetières de l'entité de Tournai*. Pluridisciplinaire et pluripolitique, cette Commission a pris en charge la gestion raisonnée des 33 cimetières communaux que compte le territoire tournaisien et rédigé une synthèse de << réflexions et propositions de la Commission >> qui fut acceptée par le Conseil communal. La collaboration était en place. L'action de Jacqy Legge et de la Commission touche l'ensemble des sépultures de l'entité, mais s'est essentiellement portée sur le cimetière du Sud ‡ Tournai, site d'importance ayant reçu quelques prestigieuses sépultures, tant en termes de patrimoine qu'en termes d'histoire locale.

L'optique engagée, profondément neuve et lucide, s'est portée sur deux grands fronts complémentaires :

- le parrainage de tombes abandonnées. La Commission suscite les propositions de personnes ou d'associations pour l'entretien de certaines tombes, sous forme d'aide financière ou << d'huile de bras >>. Les groupements de jeunesse sont également sollicités pour le nettoyage ou de légères restaurations. Le matériel est mis à leur disposition par l'administration communale.
- la rédaction d'un Règlement sur les funérailles et sépultures avec la Ville comportant un chapitre de sauvegarde et de mise en valeur des tombes anciennes et un autre attaché à la promotion de la création artistique contemporaine (adopté le 30 mars 1998 par le Conseil communal). Au terme de ce projet, le premier chapitre fixe une zone de préservation complète, ainsi que des préservations ponctuelles : statutaires (importance historique des tombes d'anciens bourgmestres, de professeurs, de prêtres, etc.), de mémoire collective (individus importants, célébrités anciennes, monuments de métier, etc.). Le second chapitre permet l'intégration de tombes contemporaines si elles respectent les matériaux anciens (couleurs des matériaux, élévation, etc.) et qu'elles présentent une qualité esthétique certaine (refus du << prêt-à-porter >> funéraire).
- Est également acceptée la revente des sépultures anciennes abandonnées avec obligation de restaurer l'endroit. Les épitaphes sont remplacées et les corps évacués (une taxe est fixée pour l'extraction des corps). Une plaquette doit être apposée au flanc

de l'édifice rappelant les noms des précédents << locataires >>. D'autres actions de même nature sont en cours dans d'autres communes. Il faut cependant préciser que ces interventions ne s'appliquent que pour les tombes à propos desquelles les familles ont abandonné leurs droits et que les ossements sont réunis dans des fosses, des ossuaires ou des << cuves >>. La commémoration du nom des défunts est effectuée par l'archivage des mouvements internes de la nécropole.⁸

C'est sans doute la situation la plus acceptable, pour ne pas dire la << moins mauvaise >>. Elle garantit la survie de l'ensemble des caractéristiques de la sépulture puisqu'elle n'en change que les << locataires >>. Certes, il y a perte d'une partie du sens, mais il est préservé dans sa globalité. Le cimetière reste en activité, << continue à vivre >> pourrait-on dire ; les monuments eux-mêmes reçoivent une nouvelle jeunesse. De plus, l'intégration patrimoniale est entière, les monuments contemporains côtoient les anciens, mais en bonne entente, dans les règles du respect mutuel d'une certaine façon.

L'action de la Commission ne se limite pas à ces seuls aspects. Les approches sont aussi multiples qu'innovatrices dans le paysage funéraire wallon. On pourra citer l'action d'information des familles afin qu'elles prennent en charge leur propre patrimoine, mentionner la construction d'une aubette dans chaque cimetière de l'entité, où une plaquette portant les noms des défunts dont la sépulture aurait disparu sera accrochée, rappeler l'achat de documents anciens concernant le milieu sépulcral et l'organisation de visites guidées régulières, etc.

Une dernière remarque concernant le modèle tournaisien doit cependant être faite. Il serait injuste de ne pas signaler le revers de la médaille, alors qu'il le fut pour toutes les autres initiatives présentées : le modèle tournaisien semble peu reproductible dans toutes les autres communes. Une raison toute simple à ce constat : le bon niveau économique du Tournaisien permet vraisemblablement des actions que ne pourraient pas se permettre les communes à population plus pauvre. Le monde est parfois logique. Mais qui parle de reproduire ? Le modèle tournaisien est élastique, donc totalement adaptable aux conditions rencontrées ailleurs (la commune de Rochefort est d'ailleurs occupée à étudier un règlement adapté à ses propres réalités sur la foi du modèle tournaisien).

⁸ La commune des Bons Villers (Charleroi) a adopté une mesure similaire en revendant des concessions anciennes << avec maçonnerie >>. L'argument, économique, touche tous les types de concessions, y compris les sépultures du XIX^e siècle. Les acheteurs peuvent consulter un catalogue qui présente une vue extérieure et une intérieure de la sépulture vidée. Cette mesure peut poser, certes, quelques problèmes moraux pour certains, mais elle apparaît comme la moins pire en termes patrimoniaux.

Conclusion

Comment conclure alors que chaque point aurait mérité les développements qu'il attend mais que la formulation en colloque rend difficile ? Par le rappel des quelques notions que cet exposé et l'expérience de terrain ont mises en évidence, mais aussi par un vœu pieux: La conservation de notre patrimoine sépulcral ancien ne peut se limiter à un seul axe. Un patrimoine qui perd son sens est, quelles que soient les mesures mises en place, immanquablement tôt ou tard menacé. Nous sommes face à une architecture plurivoque, adressée à tous et à un seul, contradictoire parfois, multiculturelle. L'oublier reviendrait à passer à côté des raisons même de la protection. Ce patrimoine, contrairement aux autres domaines, s'applique à la représentation de la société tout entière. N'est-ce pas la définition de « la mémoire collective » ?

Cette caractéristique implique signalés plus tôt, mais plus que toute autre chose, cette " universalité " met en évidence les nécessités suivantes :

- la vitalité des initiatives locales et des actions « de terrain »,
- l'éducation et de la diffusion des connaissances relatives au patrimoine et à la préservation de son sens,
- l'action gouvernementale diffusant cette connaissance et synthétisant le savoir afin de mieux le maîtriser, en toute connaissance de causes,
- l'établissement d'une jurisprudence concernant le patrimoine funéraire,
- l'importance d'une conscientisation de la population pour faire appliquer la jurisprudence,
- les liens entre les praticiens mais également entre tous les intervenants, à quelque niveau que ce soit, concernés par le milieu sépulcral.

Il y a actuellement une nécessité à organiser progressivement les initiatives concernant le patrimoine funéraire. La raison en est aussi froidement lucide que logique : ce patrimoine ne pourra faire l'objet de protections officielles qu'au cas par cas, pour la bonne et simple raison que le nombre important des sépultures anciennes exclut toute possibilité d'une action uniforme et générale. Il revient donc aux initiatives associatives et privées de prendre en considération la conservation de leur propre patrimoine, car sans cela « qui le fera ? ». Mais tout ceci doit se faire de façons concertées, avec des outils communs, sans éparpillement regrettable, de façons dirigée. La protection d'un patrimoine défini passe par l'établissement d'une toile d'araignée qui s'accroît lentement. Peut-être devrait-on enfin penser à la formulation d'une Charte Internationale du Patrimoine Funéraire comme il en existe déjà de nombreuses pour les autres branches de l'architecture ? Je vous parlais de vœu pieux...

Tout ceci nous ramène à cette éternelle conclusion : sans organisation et sans collaboration entre tous les milieux de décision amènes à traiter de la problématique patrimoniale funéraire, aucune avancée ne semble possible dans la durée. Pour clôturer ce texte, une

anecdote s'est présentée qui est emblématique de la nécessaire intégration de tous les milieux concernés : les fossoyeurs du Grand cimetière du Sud à Tournai ont pris, de leur propre chef, la décision de signaler une zone de dépôt de monuments abandonnés et déplacés par le choix d'un gravier différent de celui des autres allées. Ce sont ces bonnes volontés qui font avancer les choses, même si on peut parfois regretter qu'elles avancent bien lentement ou plus difficilement dans d'autres lieux. Voilà pourquoi cette petite histoire méritait d'être mentionnée, même à un océan de distance.

Étude de faisabilité sur l'introduction de la fonction funéraire sous forme de columbarium dans les églises à valeur patrimoniale pour aider à leur préservation.

par Jean Décarie

Projet d'étude soumis par l'Écomusée de l'Au-Delà à la Fondation du Patrimoine religieux du Québec le 10 février 2000. Nous sommes toujours en attente de réponse.

Présentation : problématique et proposition

La diminution sinon de la croyance comme telle, du moins de la pratique religieuse dans la forme rituelle traditionnelle propre à l'Église catholique romaine au Québec, avec la baisse de contributions monétaires qui s'en suit, compromet la capacité des diocèses et des paroisses d'entretenir et de maintenir les églises, particulièrement dans les quartiers anciens où le problème se double d'une baisse nette de population et s'aggrave de ce que les églises y ont souvent valeur patrimoniale. Pour aider à résoudre ce problème, l'idée a été avancée il y a quelques années, de transformer en mausolées certaines des églises les plus remarquables menacées de fermeture, puis d'introduire directement dans les églises paroissiales en difficulté sous forme de columbariums, enfin de redonner aux paroisses leur part de l'économie funéraire accaparée et exploitée de plus en plus commercialement et de moins en moins religieusement par une industrie privée de plus en plus étrangère et, par effet de concurrence, par les grands cimetières confessionnels eux-mêmes. Cette idée mérite d'être étudiée plus à fond, tant du point de vue économique et administratif qu'architectural et social. Ce que le projet d'étude de faisabilité présenté ici propose d'entreprendre.

Contrairement aux églises de village en effet, celles des villes n'ont jamais eu de cimetières attenants, sauf les toutes premières dont cependant les sépultures ont été déplacées dans les grands cimetières-jardins 'ruraux' conçus au milieu du XIX^{ème} siècle devant la pression de l'urbanisation industrielle et les problèmes d'hygiène conséquents. Ces cimetières, dont l'organisation foncière et paysagère nouvelle annonçait celle des parcs urbains et des banlieues modernes, ont acquis par là grande valeur patrimoniale, encore accrue par leur position devenue centrale avec le débordement urbain. Ils sont cependant aujourd'hui menacés par l'apparition de nouveaux rites funéraires, la crémation avec ses urnes en columbariums, les enfus en mausolées, qui, outre les problèmes de viabilité économique liée à leur utilité limitée, présentent des bâtiments jugés incompatibles avec l'esprit de ces 'jardins célestes'. En témoigne le débat sur le plan de développement d'un cimetière pourtant paroissial, catholique et civique comme Notre-Dame-des-Neiges par exemple, qui accommode toutes les clientèles pour pouvoir concurrencer les entreprises funéraires commerciales offrant des services intégrés. Aussi l'exemple plus positif du cimetière Mount Auburn à Boston, le premier et plus célèbre des cimetières-jardins, qui aurait abandonné la construction de tels édifices suite aux protestations du milieu mais aussi à la baisse de valeur des sépultures et du cimetière!

C'est donc d'abord pour sauver la valeur patrimoniale et paysagère de pareils cimetières

qu'on a voulu en sortir les mausolées. Mais en même temps, on y a vu le moyen de sauvegarder du même coup un autre patrimoine, celui des belles églises des quartiers anciens menacées elles, non par le profit mais par l'indigence. Ce transfert de fonds, qui joue déjà entre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la basilique Notre-Dame, les deux propriétés de la paroisse sulpicienne de Notre-Dame, impliquerait ici un transfert de fonction. A cet égard, seuls les columbariums, où sont placés les niches cinéraires, ont été retenus, les enfeus étant écartés tant à cause de la faiblesse du marché, limité en particulier à la communauté italienne dont les coutumes rejettent l'enterrement, que des coûts d'entretien et d'installation, celle-ci ne pouvant se faire qu'en crypte, au sous-sol.

Au contraire, les cendres ne posent aucun problème de conservation, d'hygiène ou d'espace, les urnes ou boîtiers pouvant être disposés dans des niches ou casiers réduits et discrets dans la nef même, sous forme de couloirs dans les bas-côtés par exemple, ou de reposoirs dans les transepts, dans les jubés latéraux s'ils existent et même la sacristie qui pourrait également servir, comme le narthex, aux cérémonies de commémoration, ou de la parole, de plus en plus demandées, de même qu'aux réceptions familiales et amicales. Les urnes présentent aussi l'avantage de pouvoir être facilement déplacées, remises au sous-sol par exemple après les années pour faire place aux nouvelles et remontées à l'occasion de cérémonies de commémoration.

Un rapide calcul permet ainsi d'envisager l'installation de plusieurs milliers de sites cinéraires dans les espaces latéraux et sous utilisés d'une église ouverte au culte sans interférence physique ou visuelle avec les rituels. Au contraire, l'hypothèse propose que la présence des sépultures ajouterait au caractère sacré des églises, à leur attraction et à leur fréquentation par la multiplication des occasions et événements. Ramener les morts parmi les vivants, au lieu de les laisser à l'oubli dans un cimetière ou un centre funéraire lointain, ne pourrait qu'avoir un effet bénéfique sur la vitalité de la vie religieuse, paroissiale et communautaire. Enfin une telle mesure s'inscrirait parmi tous ces autres programmes civiques et municipaux de revitalisation des quartiers anciens qu'elle bonifierait et dont elle pourrait même peut-être bénéficier en retour.

L'étude de faisabilité proposée portera principalement sur cette possibilité d'instaurer la fonction funéraire en columbarium dans les églises actives. Le Comité Construction et Art Sacré de l'Archevêché de Montréal, a proposé trois églises présentant des cas de figure différents, Saint-Jean-Baptiste pour le défi que pose sa très grande valeur patrimoniale et son utilisation comme salle de concert, Saint-Pierre-Clavert, de bonne valeur architecturale et pour son intense implication communautaire, Saint-Louis-de-France dont la valeur moindre permettra plus d'expérimentation et qui a déjà fait l'objet d'une étude de reconversion intégrale en columbarium par un étudiant en architecture. Cette alternative de concentrer les sépultures dans quelques églises remarquables reconverties complètement en columbariums sera également considérée, de même que l'hypothèse d'en redistribuer alors la rente sur d'autres églises patrimoniales. Saint-Jean-de-la-Croix, qui vient d'être fermée, a été suggérée par l'Archevêché à cet égard. Enfin, l'étude pourra bénéficier des avis du Comité de paroissiens de Saint-Jean-Baptiste pour la diversification des sources de revenu. Cependant un comité de suivi formel devrait être créé par la Fondation pour vérifier et valider l'étude aux différentes étapes de sa réalisation qui devrait se dérouler sur une période de trois mois.

Programme de travail

1- Introduction : présentation de l'hypothèse, de la structure de l'étude de faisabilité et des résultats attendus.

2- Historique, problématique et propositions

- description sommaire de l'évolution des rites funéraires au Québec;
- attention particulière à la situation depuis les années '50 dans la région métropolitaine multiculturelle de Montréal;
- dégagement et identification des tendances lourdes;
- comparaison avec des exemples étrangers;
- description des options et élaboration de programmes d'aménagement idoines;
- présentation des programmes d'aménagement au Comité de suivi.

3 Analyse architecturale

Pour les églises maintenant des services religieux et communautaires :

- élaboration de critères de performance généraux encadrant l'introduction de la fonction funéraire, l'installation des columbariums et l'aménagement des autres lieux de commémoration et de réception dans les églises, en harmonie avec les autres activités;
- analyse des lieux et des plans originaux, rencontre du curé et des responsables de la fabrique, identification des espaces répondant le mieux au programme et aux critères d'intégration et examen des différentes approches de conception et de construction;
- préparation d'esquisses exprimant sommairement, sous forme de croquis ou de dessins, le ou les partis d'aménagement;
- estimation sommaire des coûts unitaires basée sur les prix courants pour fins de comparaison avec l'industrie.

Pour l'église fermée reconverte intégralement en columbarium :

- élaboration d'un programme plus simple mais plus complet, analyse des plans originaux, formulation d'un concept ou parti d'aménagement, préparation d'esquisses et estimation préliminaire des coûts.
- présentation des partis d'aménagement et des esquisses au Comité de suivi.

4- Étude économique

- analyse et évolution du marché funéraire dans la région de Montréal en termes quantitatifs et qualitatifs, selon les confessions, les lieux et les modes de sépulture;

- description du fonctionnement de l'industrie funéraire, encadrement législatif, rôle des paroisses, des corporations de cimetières, des entreprises commerciales, salons et centres funéraires;
- analyse des coûts funéraires selon les divers modes de sépulture ventilés selon des divers intervenants : salons, églises, cimetières;
- analyse plus détaillée des programmes de pré-arrangement funéraire de même que des concessions et baux de sépulture touchant les lots d'enfouissement, les enfeus en caveaux ou en mausolées, les niches pour urnes cinéraires en columbariums.
- comparaison des coûts unitaires de columbariums installés dans les églises existantes avec ceux de columbariums construits par les corporations de cimetières et les complexes funéraires;
- présentation des conclusions de l'analyse économique au Comité de suivi.

5- Gestion des columbariums en églises

- description des modes de gestion existants et des relations entre les acteurs du système funéraire : salons, églises, cimetières;
- évaluation des frais de gestion des columbariums en église ouverte (surveillance, exploitation, entretien) selon deux scénarios : gestion directe par la fabrique, intégrée à gestion générale de l'église; gestion confiée à un OSBL paroissial; gestion donnée en concession contre redevance à une entreprise commerciale, avec ou sans exclusivité;
- évaluation des avantages sociaux et environnementaux marginaux : restauration patrimoniale, revitalisation paroissiale, revalorisation municipale, etc.
- comparaison des coûts de gestion totaux et des rendements avec ceux de l'industrie;
- évaluation des coûts de gestion d'une église transformée en columbarium et gérée par une corporation à but lucratif ou non; comparaison avec les coûts de la compétition.
- présentation des modes et coûts de gestion au Comité de suivi.

6- Conclusions et recommandations

- présentation au Comité de suivi;
- rédaction et dépôt du rapport final

Longue vie à nos cimetières

Jean-Pierre Bonhomme

Il y a de drôles de hasards dans la vie. Ce sont eux qui m'ont récemment approché de... la mort: la mienne et celle des miens.

Alain, qui se trouve devant nous, m'a approché pour me demander de me prononcer sur l'avenir des cimetières, donc sur l'organisation et le sens de notre mort à tous.

Dans une circonstance antérieure récente, un autre ami m'a demandé de m'intéresser à la revue *Frontières*. Celle-ci, nous le savons, traite de la mort, rien que de la mort. Je m'en suis approché timidement. C'est à se demander si tous ces gens, qui m'entourent, ne sont pas en train de sentir ma fin venir...

Non pas que la mort nous soit étrangère et lointaine. Les universitaires québécois de Montréal - dans mon cas j'ai un diplôme en droit - en étaient bien proches. En effet, de la fenêtre de nos salles de cours, dans le bel immeuble de Cormier, celui de la tour, on pouvait presque entendre les prêtres mettre les citoyens en terre: l'Université de Montréal étant adossée au cimetière de la côte des Neiges de la montagne, ce cimetière national des Canadiens français en quelque sorte. C'était le cimetière commun.

De même, les étudiants et les professeurs de l'Université du Québec, celle de la ville, avaient, pendant des années, une vue en plongée sur une lugubre sculpture représentant la mort: celle d'un personnage recroquevillé sur lui-même, fermé à tout ce que l'extérieur peut annoncer!

La Ville de Montréal aimait tellement cette œuvre, du reste, qu'elle s'en est emparée pour la placer devant ses propres bureaux administratifs, un peu plus haut, au coin de la rue Sherbrooke. Décidément la mort fascine la métropole.

Le corps universitaire de l'UQÀM peut toutefois se consoler de cette perte. La gent instruite œuvre dans un pavillon dont le nom rappelle le suicide d'un grand écrivain - fort talentueux - qui s'est fait sauter la cervelle (en miettes éparpillées) sur le terrain d'un collège de jeunes filles de la ville. Le passionnant livre de Gordon Sheppard, sur ce sujet, est fort instructif. Il pose toute la question de notre devenir culturel. Et puis enfin, tous les matériaux, dans ces immeubles neufs, ne sont-ils pas aussi morts que l'écrivain?

Non, la mort ne nous est certes pas étrangère, ici, au Québec. Il n'y a pas de déficit de mort. Y a-t-il un déficit de vitalité?

Toujours est-il que nous devons nous demander s'il nous faut absolument des cimetières. Il est de bon ton, actuellement, de valoriser certains cimetières urbains. Parce que dans ceux-là, celui de la paroisse mère Notre-Dame, sur le versant ouest de la montagne, par exemple, il y a des arbres et de l'air pur; le lieu, en quelque sorte, aurait en

quelque sorte les vertus d'un parc et les parcs sont actuellement sacralisés. On vole au secours d'un certain << patrimoine >> vert.

Au meilleur de ma connaissance, les cimetières remplissent deux fonctions: celles d'intégrer la mort dans la vie, dans la vie sociale, d'abord, soit de rendre les épisodes mortuaires présents, dignes, honorables; c'est une sorte d'hommage à l'histoire humaine. Accepter la présence du cimetière dans la ville, c'est en somme accepter de vivre avec l'ombre qui nous habite collectivement.107

L'autre rôle, aussi important, est celui de rassurer la société au sujet de son appartenance au sol, de lui faire voir ses racines. De conforter la collectivité sur sa pertinence dans l'ordre sidéral des choses; de lui donner le sens d'une présence rassurante. Donc le rôle de diminuer les angoisses.

Ceci dit, un parc, un cimetière n'est pas sacré. Rien n'est sacré dans la vie, même pas les arbres. Il n'y a de sacré que la personne humaine. Donc la nation pourrait rendre hommage à ses morts d'une autre manière. Par une usine à cheminée en forme de croix peut-être; avec une feuille d'érable? Pourquoi pas.

Mais désacraliser les choses ne signifie pas qu'il faut enlever à toute matière toute valeur symbolique. Je soumetts que les cimetières, ceux qui sont de bonne terre, constituent un symbole de continuité. Ils ont ainsi une valeur différente de celle des parcs. Les cimetières ont leur personnalité propre. Leur présence renvoie à la spiritualité même des choses; les parcs, eux, renvoient au divertissement, au bon aménagement de la cité, ce qui relève davantage du pratique.

Ces choses-là me paraissent relever du bon sens. Et je le vois ce sens quand je me rends à Côte-des-Neiges au cimetière que je considère être celui de notre peuple. Je ne vais pas au cimetière pour prendre l'air ou pour me faire voir des promeneurs. J'y vais pour rendre un hommage à mes prédécesseurs. Je me rends au lot P 2238, dont je suis le propriétaire et où << reposent >>, comme on dit, tous mes proches. Sans compter trois autres générations de Bonhomme et de Cloutier. J'ai donc une terre à moi où je vais plus ou moins saluer les esprits, l'esprit des choses. La promenade me dit que je suis bien d'ici et que par ce lot je dois m'occuper de la terre, de cette terre qui m'appartient.

Épictète, qu'un ami m'a fait lire récemment, dit que << ce qu'il y a de feu en nous retourne au feu; et que notre part terrestre retourne à la terre; la part d'air...>> Il précise que << tout (y compris la terre) est plein de dieux et d'esprits. >> Je me suis mis à le croire même si le philosophe n'est pas catholique.

Il y a une dizaine d'années le journal pour lequel je travaillais alors m'avait envoyé "couvrir" la cérémonie d'inauguration d'un de ces monuments pour les morts, les mausolées nouveaux, ces sortes de petits gratte-ciel pour dépouilles - qui commencent à bloquer la vue des étudiants en droit d'aujourd'hui. Décidément plus ça change! Depuis une décennie, en effet, on construit ces centres commerciaux de la mort.

Le monseigneur au goupillon eut peine à retenir un sourire en bénissant ces cases

mortuaires marbrées. Il n'était effectivement pas facile de donner âme et sens spirituel à ces constructions kitsch construites avec on ne sait quels millions \$. Monsieur Lecavalier, curé de Notre-Dame, m'avait expliqué que ces entreprises étaient nécessaires parce que les Italiens ne veulent pas aller en terre. Voilà pour notre capacité de Québécois à intégrer les immigrants, nos invités!

Ce cimetière, le principal au Québec, ne risque pas de disparaître. Il est trop important dans notre psyché. Mais on pourrait le dénaturer. Il n'est pas indifférent de le parsemer d'immeubles modernes à étages. Le terrain devient alors un champ de spéculation immobilière de mauvais ton. Rappelons-nous que les cimetières n'ont pas été créés pour faire de l'argent. Ils sont là pour rendre service. Or, la collectivité accepte de payer pour les services qu'elle se donne. Elle ne stoppe pas le service de vidanges parce qu'il n'est pas payant...

Or, les aventures immobilières de la fabrique Notre-Dame, organisme de la paroisse mère, visent la rentabilité et font fi du caractère bucolique, champêtre, du cimetière traditionnel. On comprendra que, quant à moi, l'avenir du cimetière n'est pas en l'air, dans des gratte-ciel ou dans des poussières éparpillées; il est en terre. Clôturée ou pas.

Les psychologues, je le rappelle, reconnaissent que la Terre est un symbole féminin. Un symbole de fécondité, de ce qui pousse, de ce qui renaît par le processus de transformation biologique naturel. Le corps qui va en terre nous dit cela, que la Terre-mère donnera, par la putrescibilité de la matière, vie à autre chose: et que ce sera peut-être du mieux, du différent.

Cet attachement que j'ai à la Terre n'est pas étranger à ce qui est français. Qui se souvient que les Québécois et les Français ont une patronne en commun? Et pas n'importe quelle: Sainte-Anne la mère absolue; la mère de la mère de Jésus, symbole terrien par excellence. Pourquoi? Parce que la France surtout - et le Québec aussi - ont bien vécu de leurs abondantes terres. On se souviendra que le général de Gaulle, lorsqu'il est venu au Québec en 1967, a fait un détour par Sainte-Anne...de Beaupré, lieu même du début de la colonie et de l'agriculture d'ici. Retourner à cette terre me paraît dans l'ordre des choses.

On me dit que bien des Québécois ont maintenant tendance à vouloir répandre en l'air les cendres de leurs défunts. Alain m'a donné des chiffres qui m'inquiètent. Environ 60% des Québécois, révèle une étude (Léger et Léger), veulent être incinérés et, parmi ceux-ci, 33% veulent que les cendres soient répandues dans la nature. Pour moi, ce geste de jeter les cendres des disparus aux quatre vents ressemble à celui de lancer des paroles en l'air. Dans les deux cas, cela n'a pas d'importance; pas de conséquence, de portée, de sens. Donc pas de symbolisme.

Est-ce que cette mode, si elle est répandue, n'est pas liée à la coupure qui existe entre la nature et le vécu d'aujourd'hui? Est-ce que nos gens ne se sentent plus partie d'un cycle biologique ordonné qui fait pousser les choses par la racine? Qu'ils sont devenus de simples consommateurs de la vie?

Il est en tout cas établi qu'en symbolisme l'air est de l'ordre du masculin. Le dictionnaire des symboles est catégorique. Cet élément, avec le feu, dit-il, est actif et mâle, tandis que la terre et l'eau sont considérées comme passives et femelles. Alors que les deux derniers sont matérialisants, l'air est un symbole spiritualisant.

Nous y sommes. Pour notre société d'aujourd'hui, ce qui est mâle, rationalisant et spirituel est séparé de la terre. Les constructeurs de centres commerciaux de tous ordres se fichent bien de la terre et d'abattre des arbres pour construire des tapis de parkings. Notre société occidentale ne devrait-elle pas, au contraire, considérer que l'esprit des choses se trouve tout autant dans la matière que dans l'air?

L'année dernière, j'ai été convoqué à la mise en terre des cendres d'une très bonne amie et collègue. Il n'y avait pas eu de cérémonie religieuse, cette famille n'étant pas croyante. Mais on allait tout de même, en groupe, mettre les cendres en terre dans le lot de la famille. Cela se passait dans mon cimetière national, catholique comme on sait, tout près de mon propre terrain. L'administration du lieu a cru bon d'envoyer un employé en salopette - on ne peut pas dire un fossoyeur car la fosse avait la dimension d'une canette - employé qui s'est placé tout à côté avec une pelle. La progéniture a posé le contenant - il m'a semblé que c'était une canette - dans le petit trou du lot, et ce fut tout. Les invités n'ont pas eu le temps de penser à l'enfer ou aux anges que c'était fini. Pas de Notre-Père, naturellement, rien qu'une pelle. Il m'a semblé que mon amie méritait un meilleur rituel que celui-là. Elle était bel et bien en terre, en quelque sorte, c'est mieux que rien, mais pas tout à fait, et l'on n'avait pas marqué l'occasion. J'en avais la gorge sèche. D'autant que je venais de mettre le cercueil entier de mon père dans une tombe à côté, bénédiction comprise. Un choix délibéré qui m'avait donné une certaine tranquillité.

Il me paraît évident que les Québécois, de moins en moins catholiques, ne sont pas obligés de se plier au rituel religieux traditionnel. Mais il me semble qu'ils devront s'inventer un rituel de séparation nouveau qui donne un sens moins vide que celui-là au cycle vital de la planète. Faudra-t-il municipaliser, étatiser les cimetières? Je crois comprendre que c'est ce que la France a fait après la Révolution...En tout cas, il y a maintenant, d'après de que j'ai pu lire, une langue commune au Québec, la mienne. Pourquoi n'y aurait-il pas de cimetières communs, dont le mien?

Des cimetières communs pour organiser un rituel nouveau sécurisant qui conviendrait à la plupart. Le dernier numéro de la revue *Frontières*, publiée ici, à l'UQÀM, aborde le thème de la peur. La peur de mourir, évidemment, base de toutes les autres. Or Bernard Lapointe, chef d'une division des soins palliatifs d'un hôpital, est pratiquement le seul à aborder directement cette question du confort psychologique collectif des Québécois. << Force nous est de constater, au sortir de la Révolution tranquille et dans la percée soudaine du matérialisme scientifique, dit-il, qu'il n'existerait plus au Québec une cosmogonie qui permette le développement d'une estime de soi opérante face à l'angoisse de mort...Nous vivons dans une société pluraliste, où divers ordres du monde et plusieurs systèmes de valeurs cohabitent, s'entrechoquent, diminuant la puissance et l'efficacité de chacune de ces cosmogonies à fournir ordre, stabilité et permanence. Il ne s'agit pas de faire l'apologie du passé ou d'inviter à un retour à une cosmogonie chrétienne que nous avons

pour la plupart désinvestie. Il semble plus judicieux de prendre conscience de la nécessité culturelle de parvenir à reconnaître les éléments d'une nouvelle cosmogonie >>.

Autrement dit, le Québec a perdu son rituel et n'en a pas trouvé d'autre. Face à la mort inévitable, << l'existence d'une cosmogonie, d'un ordonnancement du sens en d'autres termes, est primordiale pour protéger l'individu de sa terreur de la mort >>, précise l'auteur.

Le cimetière de la côte des Neiges doit, pour cela, être conservé, reboisé, car le bon sens vient d'un proche environnement et de cette mémoire nationale particulière. Ce cimetière, signalons-le, est situé sur la meilleure partie de la montagne. Il est orienté côté soleil de l'après-midi. On aurait pu, en toute logique écologique, le placer sur le versant est, plus sombre; le lieu actuel est fort approprié à la construction de demeures; l'Université elle-même y aurait été plus à l'aise: la lumière n'est-elle pas pour les vivants? Les riches le savent, eux qui se sont installés au meilleur soleil tout à côté à Westmount. Bon, je sais qu'il est un peu tard pour tout refaire.

Mais s'il faut construire de nouveaux cimetières parce que l'espace manque, le gouvernement devrait établir des règles. D'abord choisir des lots, des quartiers en fonction de l'écologie, c'est-à-dire sans empiéter sur les terres cultivables ni sur des terres bonnes pour le logement des vivants. Le tout, par exemple, dans le respect des principes d'aménagement établis par Ian McHarg (*Design With Nature*). Et puis, notre société devra prévoir un rituel de base neutre pour les neutres, confessionnel pour les autres, au choix, mais qui prendra en compte l'esprit des choses. Il en va de la sécurité émotive des vivants. Et s'il fallait créer un nouveau système de rituels et de symboles, il me paraît que celui-là devrait directement prendre notre Terre à témoin. Les autorités pourraient, pour des raisons tout autant humanistes, conserver les pierres tombales et leur épitaphe, mais en déterminant leurs dimensions sur une base égalitaire. Pourquoi un grand monument pour un petit maire? Les cimetières américains sont souvent plus communaux et patriotiques que les nôtres à cet égard.

Or, le Québec, jusqu'à maintenant, n'est pas enfermé dans le planning. L'État québécois, souverain en cette matière de disposition des meubles et immeubles agricoles et urbains, je dis bien souverain, exerce peu cette autorité. Il n'y a pas, au Québec, de ministère de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisme. Le ministère de l'Environnement s'occupe de la pollution de l'eau; celui des Affaires municipales des structures administratives - les fusions par exemple: nous avons déjà un Laval dépersonnalisé, nous en aurons deux - n'est-ce pas un peu << aérien >> tout cela? Et nous avons un ministère des routes: qui décide de tout.

Tout peut donc arriver à nos cimetières. Si le gouvernement permet qu'une route traverse un lieu, il y aura une route. Le cimetière de la côte des Neiges, je le sais, ne risque pas de disparaître d'un trait de plume. Il vit sur son air d'aller si l'on peut dire, parce qu'il a une fonction communautaire privilégiée. Il se trouve au cœur mythique de nos choses comme nous l'avons indiqué. À preuve, ce monticule central, face à l'entrée, où se trouve l'obélisque des patriotes, ce monument à nos combattants dont la pointe dépasse la cime des arbres.

Quand je me rends sur mon lot, j'en fais parfois le tour en revenant. Je me dis que ce monument rend hommage à cette volonté de notre peuple de mieux vivre. Ce passé nous rappelle la vitalité héroïque, osons le dire, de certaines couches de notre communauté. Ceux-là ont agi pour réaliser un affranchissement. Il est un peu caché dans un cimetière. Quand je serai maire, je le placerai en face de l'hôtel de ville à la place de ce Nelson qui n'est jamais venu en Amérique. Mais au moins il est là. Juste à côté de cet obélisque, par ailleurs, se trouve un monument moins impressionnant mais de facture un tantinet bourgeoise. C'est celui de la famille Berthiaume. Or le premier fils Berthiaume, Jacques, a épousé Catherine, la première fille de mon ancêtre Nicholas. C'était en 1667 et à Sainte-Anne, à Beauséjour. La famille Berthiaume est devenue propriétaire du journal où j'ai beaucoup travaillé; c'est pourquoi son monument est plus gros que celui de ma propre famille - j'aime mieux le mien, soit dit en passant. Combien d'autres Québécois ont de pareils liens anciens et significatifs avec notre terre de la côte des Neiges?

On comprendra donc que je ne veux pas faire de ces lieux un parc pour les pique-niqueurs. Ni un centre commercial de la mort. Il y a trop d'esprits là qui méritent notre respect. Un mot sur notre éclatement cosmogonique, comme dit M. Lapointe. De 1975 à 1982, j'ai été chroniqueur à l'environnement à plein temps, soit avant que les citoyens ne s'éveillent à ce sujet.

Dans une petite allocution du type de celle-ci je rappelais des paroles du psychologue Alfred Adler, tirées de son livre *Le sens de la vie*. Celui-ci disait que le bien-être de la collectivité n'a qu'une véritable base: celle des contributions impérissables de nos ancêtres; celle de leur esprit immortel. C'est bien ce que notre cimetière principal commémore. J'ajoutais que la coupure des citoyens d'avec leur matière, leur sol, est génératrice d'angoisse et de comportements inquiétants. Le championnat des suicides...? En tout cas, le Dr Yves Lamontagne, psychiatre, disait en ce temps-là, « Le contexte social est responsable d'une augmentation continue des stress psycho-sociaux ». La psychiatrie nous disait que notre façon actuelle de vivre « laisse poindre un accroissement de la maladie mentale ». C'était en 1980. Les pilules ont-elles évité cela?

Le bon Épictète, lui, n'avait pas peur de la mort. Après réflexion sur sa nature, il affirme: C'est un épouvantail: regarde-le, dit-il, ça ne mord pas. Il faut que ta petite carcasse et ton petit souffle de vie se séparent, maintenant ou plus tard, tout comme ils existaient l'un sans l'autre avant ta naissance. Pourquoi? "Pour que s'accomplisse la rotation périodique de l'univers. Le monde a besoin des choses qui existent aujourd'hui, de celles qui doivent être et de celles qui ont été..." Celles qui ont été se trouvent sur la montagne. Il faudrait bien que nous continuions à les voir et à les célébrer richement. C'est le processus de transformation de la terre et la mémoire de toutes les choses qui se trouvent dans nos cimetières. Pas dans la cheminée d'un incinérateur ni dans le ciment de colobariums déconnectés de ce qui vit.

Dans son beau livre sur les mourants « Mourir en vie » Jean Monbourquette fait parfois de l'humour. Et il a raison, il ne faut pas, malgré tout, prendre trop la mort au sérieux. À la page 215 de ce livre émouvant, il cite un poème, sorte d'épithame rédigée par un poète qu'il ne nomme pas:

Ignoré de tout l'univers,
Un poète ci-gît sans bruit.
Il ne put vivre de ses vers,
Mais les vers vivront de lui.

Conclusion: il faut des morts en terre pour que le monde se refasse

LES CIMETIERES ET L'AVENIR DE LA COMMEMORATION EN FRANCE

par **Pascal Moreaux**, et **André Chabot**
respectivement président et vice-président
des amis du musée funéraire national «Paris - France»

L'inhumation

Lieu du souvenir et lieu sacré, les cimetières, qui constituent aussi une mémoire collective, ont été de tout temps le reflet des croyances et des mœurs des civilisations.

Leur emplacement a été largement influencé par les changements de mentalité. Tantôt séparés du monde des vivants comme le prescrivaient les lois romaines qui interdisaient l'inhumation ou la crémation à l'intérieur des villes, tantôt au sein des cités comme l'autorisaient les lois du Moyen Âge.

Dans notre pays, c'est par le culte des martyrs que les cimetières se sont blottis peu à peu, dès le VII^e siècle et jusqu'à la Révolution autour ou à l'intérieur des églises. Avec elles, ils constituaient le cœur des villages, des bourgs ou des villes.

À la fin du Moyen Âge et jusqu'au XIX^e siècle, époque où l'on confiait son corps et son âme à l'Église, il existait pratiquement autant de cimetières que d'établissements religieux. À titre d'exemple, Paris en comptait près de 300, parfois très petits où – sauf pour les riches et le clergé – on inhumait souvent dans les horribles fosses communes, dans des conditions de décence et de salubrité publique abominables.

Mais la période 1765 à 1804 va, en quarante ans, modifier complètement l'aspect et la gestion des cimetières à la suite de différents événements :

- Découverte des premières règles d'hygiène et protestations populaires contre les inhumations en fosses communes en pleine ville. (Arasement du Cimetière des Innocents à Paris en 1785 où l'on inhumait depuis près d'un millénaire.)
- Sécularisation par la Révolution des cimetières paroissiaux qui passent de l'autorité de l'Église à celle des communes.
- Nouvelles directives du premier Préfet Impérial, Nicolas Frochot, aboutissant au décret du 12 juin 1804 qui reste, aujourd'hui encore, l'une de nos bases juridiques en matière de cimetières.

Cette nouvelle réglementation prescrit entre autres :

- la suppression des inhumations dans les églises et en fosse commune;
- l'inhumation en fosse séparée dans des terrains généraux pendant un délai de 5 ans;
- la création de cimetières à l'extérieur des villes et des bourgs;
- la possibilité d'acquérir des emplacements particuliers pour y fonder des sépultures familiales : c'est le principe des concessions funéraires.

Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e verront se développer le culte des tombeaux : tout d'abord en forme de chapelles qui rappelleront les usages d'autrefois dans les églises, puis par la statuaire et les monuments baroques qui font encore l'admiration des nombreux visiteurs de nos cimetières anciens. C'est à la pierre et au bronze des tombeaux que se rattache cette piété mortuaire caractéristique du XIX^e.

Le préfet Haussmann se heurta à cette nouvelle sensibilité familiale dans le projet ambitieux qu'il envisagea pour supprimer les cimetières du « Grand Paris », pour les transférer à 30 km, dans une immense nécropole sise à Méry-sur-Oise, reliée directement à la capitale par un chemin de fer. Cette idée faisait suite à une décision personnelle de l'Empereur rendue officielle par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1850, qui interdit la superposition des cercueils dans la partie de chaque cimetière affectée à l'inhumation gratuite des indigents, fort nombreux à l'époque. En effet, Paris comptait 33 000 décès annuels dont 17 000 inhumations gratuites.

Contrairement au temps où la mentalité populaire disait en 1780 (à l'époque de la suppression du Cimetière des Innocents) :

"Plus de cimetières dans Paris"

autant on disait un siècle plus tard :

"Plus de Paris sans cimetières"

En dépit d'études très avancées et de l'acquisition de 513 hectares sur le plateau de Méry-sur-Oise, le projet d'Haussmann, débattu à plusieurs reprises et notamment en 1874 et 1881, ne verra jamais le jour.

Cette année de 1881 devait cependant ajouter, aux textes juridiques concernant la gestion des cimetières, un élément important, toujours d'actualité : « La neutralité confessionnelle des champs de repos. » Le cimetière devient un lieu laïque pour tous. Elle fut aussi le début d'un long débat public pour légaliser la crémation, ce qui fut fait 8 ans plus tard par le décret de 27 avril 1889.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la standardisation des monuments, les aménagements orthogonaux des divisions déposent progressivement les cimetières qui se traduisent parfois par une écrasante monotonie. Cette situation est aggravée par la délocalisation du cimetière pour de grandes nécropoles intercommunales rendues nécessaires par l'extension des agglomérations, le développement des populations suburbaines et la raréfaction des terrains.

Pourtant, depuis 20 ans, on repense la gestion du cimetière en fonction des besoins réels :

- Établissement d'un audit et d'un bilan prévisionnel des terrains et des équipements nécessaires pour les cérémonies, les inhumations ou le dépôt des cendres après crémation.
- Emplacement judicieux des terrains à acquérir et à viabiliser.
- Dessertes de transports en commun pour les personnes âgées.

- Aménagements souples et aérés avec décors de verdure favorisant le recueillement et la méditation.
- Choix varié et rationnel de sépultures pour répondre à la demande actuelle des familles et des personnes dépourvues de ressources.

Quelques architectes comme Robert Auzelle ont montré que, tout en innovant sur le plan des techniques pour favoriser la combustion des corps, il était possible d'intégrer, dans des écrans de verdure, le cimetière d'une manière satisfaisante, près des grandes agglomérations, sans bouleverser cultures et traditions.

Le souvenir des morts

La visite d'autrefois au cimetière chaque dimanche après la messe dominicale ou lors des grands événements de la vie (baptême, première communion et mariage) a quasiment disparu en France. La visite traditionnelle des tombes le dimanche des Rameaux est elle aussi tombée en désuétude.

En revanche, la Toussaint est devenue le jour le plus consacré aux morts aussi bien, comme l'écrivait le poète Louis Aragon, « pour ceux qui croient au ciel que pour ceux qui n'y croient pas ».

Les cimetières français n'ont jamais été aussi fleuris pour la Toussaint qu'actuellement.

Si l'on examine les derniers sondages à propos du souvenir des morts, on peut dire que 3 Français sur 4 continuent à penser que consacrer chaque année un jour aux morts est plutôt une bonne chose. (annexe 1)

Dans la même proportion, les Français déclarent d'ailleurs se rendre au cimetière pour la Toussaint sachant que les personnes âgées et les catholiques sont les plus nombreux. (annexe 2)

Fréquentation des cimetières français

La fréquentation des cimetières est loin de se limiter au jour de la Toussaint. En effet, 80% des Français déclarent s'y rendre à d'autres moments de l'année essentiellement pour :

- évoquer le souvenir du défunt (43%)
- fleurir et entretenir la tombe (50%)
- prier

(annexe 3)

L'entretien des cimetières

En France, la loi est formelle : l'entretien des cimetières est à la charge collectivités territoriales. Le maire détient également les pouvoirs de police. Il doit veiller au respect de l'ordre public, à la décence et que rien ne vienne troubler les lieux de recueillement des morts.

D'une façon générale, ces dispositions sont parfaitement suivies, car il y a, si l'on peut dire, un aspect politique secondaire dans l'entretien, l'agrandissement et la création de cimetières. Dans une ville, c'est un endroit finalement très fréquenté, surtout par des personnes âgées qui sont aussi des électeurs assidus, et chaque municipalité veille à avoir une bonne image sur le plan du respect dû aux morts.

Le souvenir des morts pour la France dans les grands conflits du XXe siècle.

Ce millénaire s'achève avec le siècle le plus ensanglanté par les deux guerres les plus meurtrières que l'humanité ait jamais connues.

Le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour préserver notre liberté est encore très vivant dans le cœur des Français.

L'État lui-même a créé, en 1982, une délégation à la mémoire et à l'information historique pour répondre à ce besoin d'entretenir la mémoire des conflits du XX^e siècle.

La Commission des Cimetières Militaires du Commonwealth assure aussi une mission de mémoire et d'entretien des nécropoles militaires dans les 2 908 cimetières que compte la France et qui regroupe 472 000 tombes.

Aux côtés des autorités publiques, des milliers d'associations d'anciens combattants participent activement à perpétuer ce souvenir lors des grandes cérémonies qui se déroulent le 11 novembre et le 8 mai dans la quasi-totalité des communes françaises.

Les Associations d'anciens combattants participent aussi activement à des actions pédagogiques en liaison avec l'Éducation Nationale pour transmettre ce devoir de mémoire et d'information historique notamment par des conférences dans les écoles, des expositions, des visites des hauts lieux de mémoire, etc.

Ainsi, malgré la marche rapide en avant de notre civilisation qui aborde un nouveau millénaire, le souvenir et la commémoration des victimes des grands conflits restent bien vivaces dans l'esprit des Français.

Conclusion partielle

L'attachement à la mémoire des morts est encore réel dans l'esprit des Français compte tenu du niveau élevé de fréquentation des cimetières. Cependant, il faut noter que les repères traditionnels comme la Toussaint ou les rites à caractère socialisés ont tendance à s'estomper légèrement au profit d'une relation plus personnelle entre les familles et leurs défunts.

La crémation

Rejetée par les Français durant des décennies, elle se développe depuis 25 ans à un rythme soutenu essentiellement pour des raisons philosophiques, écologiques et des considérations économiques. (annexe 5)

Aujourd'hui, un Français sur six choisit la crémation pour ses obsèques, mais tous les sondages s'accordent à dire que cette tendance va encore largement s'accroître compte tenu des intentions des Français. Et 37% d'entre eux ont déclaré récemment vouloir opter pour la crémation pour eux-mêmes.

La crémation va progressivement modifier les rites funéraires, la gestion et l'aspect des cimetières.

La destination des cendres

Après la cérémonie de crémation, la famille doit choisir la destination des cendres. Or, la France bénéficie, depuis 1976; d'une des réglementations les plus souples d'Europe. En effet, les familles ont un choix très vaste pour décider de la destination des cendres, la loi interdisant seulement de les disperser dans un lieu public.

Après la crémation, 68% des familles partent du crématorium avec l'urne sans que la destination définitive soit précisée. Quelque 25% des cendres sont dispersées ou immergées, 4% des urnes sont placées dans un columbarium et 3% dans une sépulture cinéraire.

- La famille peut placer l'urne dans une sépulture. Il existe différents types de sépulture pour les cendres d'un défunt :

LA TOMBE TRADITIONNELLE

Pour que les cendres du défunt reposent auprès des siens, dans la sépulture familiale, l'urne est déposée dans un caveau ou en pleine terre. Elle peut aussi être intégrée dans un monument existant ou à créer. Ainsi, les cercueils et les urnes trouvent naturellement leur place au même endroit.

LE COLUMBARIUM FAMILIAL

Il possède deux ou plusieurs cases et permet ainsi de respecter le vœu de ceux qui souhaitent être réunis au-delà de la mort. Il peut être également placé dans une propriété privée.

LE COLUMBARIUM

Il est aménagé dans un cimetière et réalisé par la commune, il permet de conserver l'urne dans une « niche » individuelle qui reçoit la plaque ou l'inscription souhaités par la famille.

LA SÉPULTURE CINÉRAIRE :

L'urne est soit déposée en terre ou dans un caveau spécifique (cavurne), soit portée au-dessus du sol, insérée dans une « Pierre du Souvenir ». Lorsque l'urne est enterrée, le style de la Pierre du Souvenir va de la rigueur d'un simple granit jusqu'à la symbolique d'une stèle ou d'une statue.

- Si la famille choisit de disperser les cendres, plusieurs possibilités s'offrent à elle :

L'ESPACE INDIVIDUEL

Les cendres sont dispersées sur une concession de terrain dans un cimetière traditionnel. La famille choisit librement l'aménagement floral et la Pierre du Souvenir qui marqueront l'emplacement de la dispersion. On peut également préférer l'enfouissement sur cette même concession d'une urne biodégradable, fidèle aux principes de dispersion et de retour à la nature.

LE JARDIN DU SOUVENIR

Les cendres sont, dans ce cas, dispersées dans un espace collectif et anonyme réservé à cet effet.

LES GRANDS ESPACES

Les cendres peuvent être dispersées, selon le vœu du défunt ou de ses proches, en pleine nature : montagne, campagne, forêt ou en mer (à l'exception des lieux publics).

LES RELIQUAIRES

En cas de dispersion, la famille peut cependant désirer conserver une partie des cendres dans un reliquaire.

- Dans certains cas, la famille peut choisir de conserver l'urne, notamment lorsqu'elle n'a pas encore choisi le lieu de repos définitif des cendres.

Le souvenir et la crémation

La France compte environ 50 000 cimetières, mais 90% ont été conçus selon la loi napoléonienne pour l'inhumation. Le vrai besoin des familles est de pouvoir disposer d'un lieu du souvenir bien approprié pour le repos des cendres qui doit associer plusieurs valeurs liées à la crémation.

- La liberté de choisir la forme et le lieu de repos des cendres.
- L'aspect paysager du site, verdure, arbustes, arbres, fleurs, etc.
- La sobriété des équipements.
- L'utilisation des matériaux nobles (granit de couleurs variées...).

La loi française n'oblige pas les collectivités territoriales (communes) à aménager des espaces cinéraires dans leurs cimetières.

Elle n'interdit pas non plus clairement que les sites cinéraires ne puissent être privés.

C'est la raison pour laquelle, depuis quelques années sous la progression des demandes, des crématoriums à gestion déléguée ont aménagé eux-mêmes des espaces conçus spécialement pour le repos des cendres et qui favorisent réellement le souvenir et la mémoration de ceux qui ont opté pour la crémation.

CONCLUSION

Ainsi de tout temps, les cimetières croissent, grandissent et disparaissent aussi comme les hommes.

Leur évolution est lente mais certaine. Ils changent d'aspect et même de place en fonction des aménagements du territoire et des mentalités.

Leur gestion est particulièrement délicate car elle touche à l'affectif profond des vivants. Ils reflètent la culture et les traditions des communautés et demeurent, en France, et ils le demeureront encore pour longtemps, le lieu privilégié de la commémoration du souvenir de la cité.

ANNEXE 1

LE SOUVENIR DES MORTS

Question :

Vous-même, diriez-vous que c'est plutôt une bonne chose, plutôt une mauvaise chose ou cela vous est-il indifférent que, chaque année, un jour soit consacré aux morts ?

	Septembre 1994	Rappel Octobre 1979
	%	%
Plutôt une bonne chose	72	71
Plutôt une mauvaise chose	6	7
Cela m'est indifférent	22	22
Ne se prononcent pas	-	-
TOTAL	100	100

ANNEXE 2

LE SOUVENIR DANS L'ESPRIT DES FAMILLES D'AUJOURD'HUI

Les Français et le souvenir des morts

(sondage IFOP, 21 septembre 1994)

Le respect de la tradition de fréquenter le cimetière le jour de la Toussaint

<u>1^{re} question</u>	SEPTEMBRE 1994	OCTOBRE 1979
Est-il aussi respecté qu'autrefois ?	Oui 45%	53%
Tend-il peu à peu à disparaître ?	Oui 52%	45%

2^e question

Allez-vous dans un cimetière pour la Toussaint ?

Oui 75%	77%
Non 25%	23%

Même si la tradition de la Toussaint recule dans l'esprit des Français, l'attachement à la mémoire des morts est réel.

ANNEXE 3

FRÉQUENCE DES VISITES AU CIMETIÈREQuestion :

Combien de fois par an allez-vous au cimetière ?

	Septembre 1994		Octobre 1979	Rappel
	%		%	
Oui, plusieurs fois par an	58		52	
Oui, une fois par an	14	80	10	73
Oui, mais moins souvent	8		11	
<hr/>				
Non, jamais	20		27	
Ne se prononcent pas	-		-	
TOTAL	100		100	

ANNEXE 4

PARMI LES CHOSES SUIVANTES, QUELLE EST CELLE OU CELLES QUE VOUS FAITES À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT ?

SONDAGE SOFRES	octobre 1997
Je fleuris les tombes	50%
J'ai une pensée particulière pour les morts de ma famille ou de mon entourage	43%
Je vais me recueillir sur les tombes	41%
J'assiste à un office	18%
Je ne fais rien de spécial	22 %
Sans réponse	1%

ANNEXE 5

ENQUÊTE IFOP
 (Institut Français d'Opinion Publique)

Question :

Certaines personnes préfèrent être incinérées, pensez-vous que c'est surtout....

	octobre 1996 %	septembre 1994 %	rappel octobre 1979 %
Pour des raisons philosophiques	43	46	41
Pour des motifs écologiques (pollution, place dans les cimetières, etc.)	35	21	28
Parce qu'elles pensent que c'est moins cher	20	11	7
Pour d'autres raisons	2	21	14
Ne se prononcent pas	8	12	13
TOTAL	(*)	(*)	(*)

*Total supérieur à 100 en raison de réponses multiples.

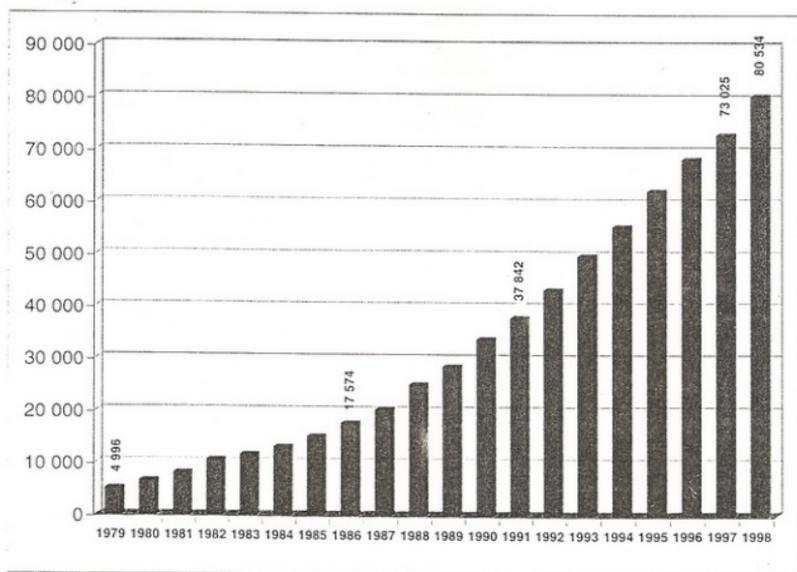
ANNEXE 6
ENQUÊTES ET ÉTUDES DE MOTIVATIONS
LA CRÉMATION

PRÉFÉRENCES POUR

ENQUÊTES	INHUMATION	CRÉMATION	INDIFFÉRENTS	NE SE PRONONCENT PAS
	%	%	%	%
IFOP 1979	53	20	25	2
PHONIX 1987	73	27	-	-
IPSOS 1989	49	35	-	16
COFREMCA 1991	37	26	-	37
IFOP Sept. 94	50	32	10	8
IFOP 1994	50	32	10	8
IFOP 1996	50	37	5	8

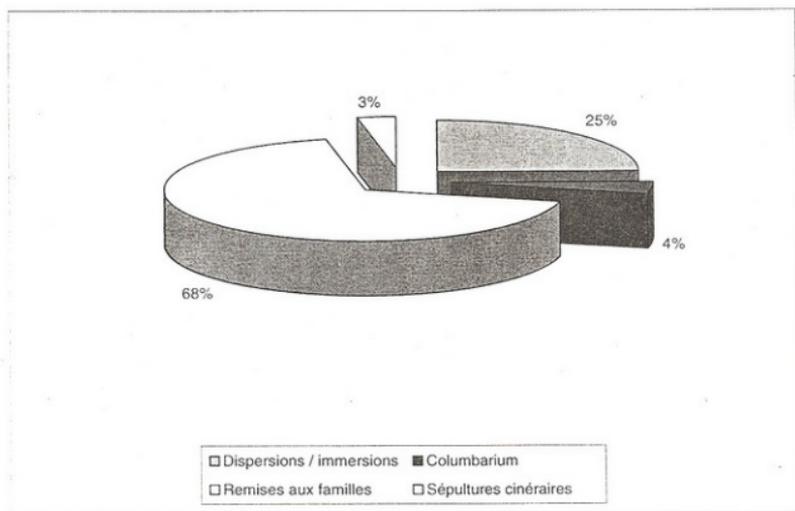
ÉVOLUTION DE LA CRÉMATION EN FRANCE

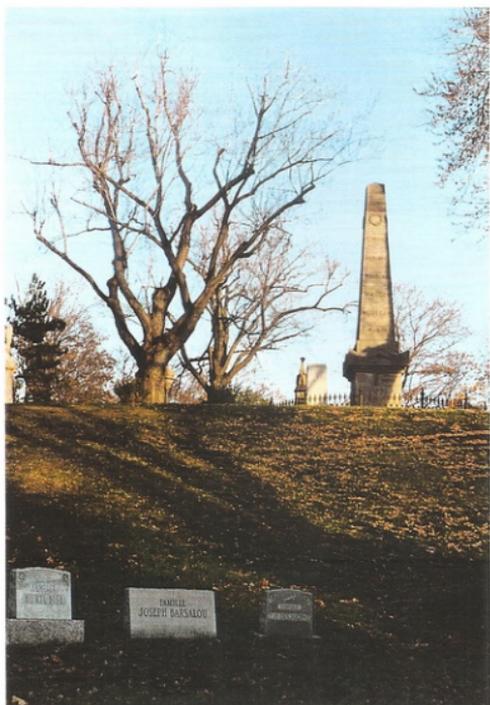
de 1979 à 1998



DESTINATION DES CENDRES À PARTIR DES CRÉMATORIUMS

en 1998





Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

«LE MONUMENT FUNÉRAIRE EST-IL UN SUPPORT INDISPENSABLE À LA COMMÉMORATION DES MORTS ET À LA RÉOLUTION DU DEUIL?»

Conférence de Luce Des Aulniers
anthropologue, professeure titulaire
au Département des communications et aux Études sur la mort, UQÀM

Pour répondre sommairement à la question posée, je dirais que le monument, monumental, n'est pas absolument indispensable à la commémoration des morts, pas plus qu'il ne le serait pour un ralliement rituel du vivre ensemble. Cela dit, le monument répond à un besoin et à un désir autant psychiques que culturels d'ancrer dans la réalité concrète le vertige du vide et de la disparition, associé à la mort.

On peut résister à un des leures de la postmodernité qui consisterait purement et simplement à l'abolir, non pas tant le monument que le monument funéraire, c'est-à-dire une part matérielle du passage de la mort dans nos vies. Je vous propose ici de moduler l'existence de ce monument funéraire avec d'autres formes mnésiques.

Souhaitons que cet exposé soit reçu pour ce qu'il est : une imbrication d'hypothèses et de pistes d'analyse. Ces pistes ne portent pas directement et exclusivement sur le sort des restes DES morts et son lien automatique avec la mémorisation ; elles expriment plutôt une tentative d'à la fois positionner les morts à une juste place et les vivants promis à la mort aussi, dans les méandres de notre confrontation avec la grande faucheuse. J'émet ainsi le pari que ces quelques rapprochements de phénomènes nous éclaireront sur les pratiques funéraires dans lesquelles nous choisissons de nous engager, individuellement et collectivement.

~~~~~  
*«Je l'ai enterré dans cette belle vallée  
où l'eau serpente.  
J'aime cette terre plus que tout le reste au monde.  
Un homme qui n'aimerait pas la tombe de son père  
serait pire qu'un animal sauvage.»  
Chef Joseph, Indien nez-percé (1840-1904)<sup>1</sup>*

Une question livrée dans cette citation liminaire serait celle des rapports existant entre l'humanité et les supports matériels inventés pour transmettre ses conceptions de la mort et des types de survie. Pour arpenter ces rapports ici délimités à l'Occident du nord, je vous propose d'abord en fil conducteur l'évolution des mnémotechniques, selon trois moments qualifiant la présence des morts, en lien avec la posture anthropomorphe que les dites mnémotechniques privilégient. Cette conjugaison de mnémotechniques et de postures (empreinte : debout ; représentation : couché ou autrement, puis virtualité : assis...) se donne en ordonnée du tableau joint, avec évidemment une possibilité de circulation entre ces trois moments.

1. Paroles indiennes. Textes indiens d'Amérique du Nord, recueillis par Michel PIQUEMAL, Paris, Albin Michel Jeunesse, Coll. Carnets de sagesse, 1993, p. 43.

Néanmoins, établir une périodisation ne suffit pas à une démarche de découverte de significations. Il nous faut croiser ces techniques de mémorisation et leur fonctions respectives de questions distanciées pour que, au bout de la logique, soient élucidés quelques soubassements et enjeux de ces pratiques de mémorisation des morts. Ces questions, posées en abscisse, reprennent pour chacun des trois moments (empreinte, représentation, virtualité) les critères suivants : quelles sont les dimensions spatiales investies? Quels en sont les usages sensoriels de même que les significations, modulées entre groupe et individus? Et enfin, quelle conscience de la mort et quelle prise en compte du temps ces techniques induisent-elles?

Enfin ces trois moments de l'évolution seront passés au crible des besoins exprimés par la postmodernité à l'endroit des morts. Cet ensemble sera coiffé d'une proposition sur un certain usage des supports du souvenir.

Précisons enfin que, pour le format de la présente publication, le premier temps, ci-dessous, sera plus développé que les deux autres.

## I. DEBOUT : l'empreinte de la présence des morts

*«Les deuilants se tiennent debout, la tête droite, malgré les marques de la douleur qui leur grugent l'échine.*

*Et, à leur tour, ils laissent remonter à la surface de la mémoire l'image lointaine des cariatides et des atlantes qui soutiendront ici un ciel faux plutôt qu'une tombe sur laquelle on aura sculpté un gisant.»*

Denise Desautels<sup>2</sup>

Cette citation conduit à quelques remarques.

Première remarque : C'est à partir du moment où *homo sapiens* a su se tenir debout que son cerveau, projeté vers l'arrière, a pu se développer et partant, sa vision éloignée, puis son langage ; il a ainsi pu mieux repérer ses prédateurs et mettre en branle la longue chaîne des mécanismes de défenses.

C'est pratiquement au même moment, dans l'histoire longue, qu'il a manifesté quelque **conscience de la réalité de la mort**. Devant l'effroi que lui causaient non seulement le corps-cadavre en déliquescence, mais également l'indétermination ou l'incertitude de son destin et de son sort *post mortem*, il a voulu marquer sa **détermination**, toute limitée soit-elle.

C'est ainsi qu'à la position couchée associée au repos et au repos éternel, à la limite humaine plus ou moins consentie, il a délibérément opposé et fièrement apposé la posture debout. Après les amas de roches du Neandertal, ébauches de tumulus, une pierre haute (dolmen...) est venue marquer verticalement la parcelle de terre au sein de laquelle un mort gisait, horizontalement.

---

2. Denise Desautels, poèmes, Monique Bertrand, photographies, Cimetières La rage muette, Montréal, Dazibao, Des Photographes, 1995, p. 62.

**SOUBASSEMENTS ET ENJEUX DES PRATIQUES DE DISPOSITION  
ET DE COMMÉMORATION**

Schéma-résumé de l'exposé de Luce Des Aulniers ©, Colloque *L'avenir des cimetières*, Montréal, UQAM, novembre 2000

| NOYAU ÉVOLUTIF DES MÉNÉMOTECHNIQUES et lien avec posture anthropomorphique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | DIMENSIONS SPATIALES                                                                                                                                                              | USAGE SENSORIEL ET GROUPAL                                                                                                                                                                                                                                                                       | CONSCIENCE DE MORT PRISE EN COMPTE DU TEMPS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | BESOINS EXPRIMÉS PAR LA POST-MODERNITÉ envers les morts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>I. DÉROUT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>emprisonne de présence des m</i></li> <li>• <i>marquer le manque imparti ds mort</i></li> <li>• <i>ET la détermination humaine</i></li> <li>• <i>essuyer élan vers l'intemporel</i></li> <li>• <i>relier les temps humains</i></li> <li>- <i>provoquer mémoire: remémoration</i></li> <li>- <i>pédagogiser le destin humain</i></li> <li>(masque, monument, bâti, sculpté)</li> <li>tombes et mémoriaux--&gt;cérémonial</li> </ul> <p>SUPPORT DURABLE (pierre, bronze, fonte, plâtré)</p> | <p>localisation c.<br/>espace précis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes et</li> <li>périssphériques</li> <li>--&gt; temps</li> <li>--&gt; x émotions</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* cinq sens</li> <li>exige déplacement dans l'espace et</li> <li>décodage symbolique dont intention</li> <li>--&gt; actes commémor.</li> <li>± conscients, mots</li> <li>de individu à groupe-ensemble; appartenance</li> <li>et liens actuels</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* certitude dans la vie = rupture ET continuité</li> <li>* <i>avivée et moteur de la vie, laquelle dépasse l'existence</i></li> <li>* temps dilaté: du passé au futur lointain = sens dans l'histoire et symbolisation-assimilation</li> <li>excès: assignation valeurs ordre social</li> <li>limite: reflet sélectif de souffrance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>réitéracement message</i></li> <li>• <i>= élan vers intemporel</i></li> <li>• <i>marquer le manque?</i></li> <li>Plutôt les réalisations</li> <li>+ manque argent</li> <li>+ manque espace</li> <li>+ manque malléabilité</li> <li>= non-utilité au présent</li> <li>+ laïcisation de mémoire</li> <li>= miniaturisation support</li> <li>= fragmentation ds nature</li> </ul> |
| <p>II. COUCHÉ et autrement</p> <p>représentation de présence des m</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>faire advenir ce qui n'est pas ou n'est plus</i></li> <li>• <i>provoquer charge identitaire</i></li> </ul> <p>(description: récit, iconographie photo, film. Évocation : objet, photo)</p> <p>SUPPORT PLUS OU MOINS DURABLE</p>                                                                                                                                                                                                     | <p>évoocation c.<br/>espace flou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux</li> <li>--&gt; ± temps</li> <li>personnalisées</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>* surtout vue</li> <li>- on peut toujours tourner la page</li> <li>- image bouge, pas le spectateur</li> <li>* de individu à groupe-ensemble</li> </ul>                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>* début de doute</li> <li>* présente et manipulable au sens propre (ex. photos) et figuré (possibilité virtualisation: au-delà) esthétisée</li> <li>* temps compressé; passé et présent</li> </ul>                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en scène et jouer sur image --&gt; confusion fantasme/réalité sur temporalité existence</li> <li>• vers monumentalisation privée (investissement) et non cérémonial</li> </ul>                                                                                                                                                                                             |
| <p>III. ASSIS</p> <p>VICUALITÉ de présence des m</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>faire comme si existence (ou non) de x (simulation, animation)</i></li> <li>• <i>répondre: demande de séduction face à écartement significata</i></li> <li>• <i>stocker et non trier</i></li> </ul> <p>SUPPORT ÉVANESCENT = MORT SUR MORT</p>                                                                                                                                                                                                         | <p>disparation c.<br/>espace néant?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux</li> <li>projetées vers avant = primat de écran-écran</li> <li>+ plaisir digital</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* passage par la vue (hypertrophie?) pour accéder à l'imaginaire des autres sens</li> <li>* individu +individu</li> </ul>                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>* oubliée ou faire comme si elle n'existait pas --&gt; incertitude</li> <li>-esthétisée et à portée quotidienne (mode de défense contre angoisse?)</li> <li>* temps tronqué: passé récent, futur ramassés dans présent-immédiat</li> <li>* dématérialisation--&gt; passage à l'acte? eL/ou réintroduction M ds vie?</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• provoquer une émotion, une évocation au présent chez spectateur virtuel</li> <li>• intériorisation?</li> <li>• ...RENCONTRE?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                           |

Du croisement symbolique et physique de ces deux plans est apparu notre premier code signalétique stable, notre premier moyen de transmission et de partage, bien avant l'écriture, pavant la voie à ce constat inépuisable : la mort, plus particulièrement **la présence du mort fait communiquer et échanger les vivants entre eux.**

Au temps présent de la mort, la pierre témoignait d'une niche au destin et, de ce fait, exprimait l'exigence de faire quelque chose plutôt que de ne rien faire.

Le rite s'esquissait.

Seconde remarque : On trouve pourtant bien plus que la force de cette détermination d'empreinte, dans le processus civilisateur qui y sera engendré. Face, justement, au Rien potentiel de la mort, c'est par l'érection de ce quelque chose de solide que l'humain marquait son dur désir de durer ; du coup, le dolmen, premier monument, a aussi constitué la première **expression de l'élan d'immortalité**, notamment d'une forme de survie d'un principe spirituel, par delà la mort physique. S'élaborent ainsi une **conscience du passage du temps et une volonté de transcender ce dernier** dans l'ordre intemporel : un ciel, vrai ou faux (pour reprendre les mots de la citation ci-dessus), ou, enfin, ce qui peut en tenir lieu. À cet égard, rappelons que dolmen et monument «*ont la racine indo-européenne men désignant tout phénomène de pensée.*»<sup>3</sup> Et Lévinas nous a enseigné que c'est la présence de la mort qui nous conduit et nous reconduit incessamment à penser<sup>4</sup>.

La pensée imposait donc la nécessité de déjouer symboliquement la fixité du cadavre en jouant sur tous les registres du temps : temps humain, temps extra-humain. Si la mort est rupture, elle force toutefois une forme de continuité. Le monument sera l'expression immobile, idéalement forcément plus grande que nature, de cette volonté de maîtrise symbolique. De son côté, le masque condensera en format portatif, lui aussi par le dur, la propension à se protéger du désordre introduit par la mort. Parant la vulnérabilité du visage à nu, le masque riposte au redoutable par le mystère. Il donnera de la sorte magiquement accès aux esprits des morts, aux modèles tutélaires, aux héros disparus<sup>5</sup>. Par sa rigidité, le masque prolonge le monument. Il en constitue en outre un complément, en autorisant et requérant le mouvement.

On peut soutenir de tout ceci que, sous forme de monument minéral ou de masques, la matérialité la plus tangible se pose en mimétisme et en substrat culturel de l'ordre naturel qui est bien celui de la minéralisation des os. Et c'est justement parce qu'ils assument complètement la matérialité de la mort qu'ils peuvent provoquer le mouvement des corps des vivants et de ce mouvement, l'usage des cinq sens, ainsi que la spiritualité la plus éthérée.

3. Odon Valet, «<Les mots du monument>>, *Les Cahiers de médiologie*, N° 7. «<La confusion des monuments>>, [http://www.mediologie.com/numero\\_7/art2.htm](http://www.mediologie.com/numero_7/art2.htm)

4. La mort, cet «<infini que le fini ne peut tirer de lui-même mais que le fini pense.>> Emmanuel LÉVINAS, *La Mort et le Temps*, Paris, Édition de l'Hetne, 1991, p.42.

5. Voir notamment Yvonne DE SILKE, *Les masques. Rites et symboles en Europe*, Paris, Éditions La Martinière, 1998.

Avançons encore. **Matérialité tangible et spiritualité n'iraient pas l'un sans l'autre.** De leur va-et-vient se définit la conscience du temps et de la mort : ainsi la temporalité physique de l'existence voit dépasser son caractère intolérable dans la volonté de persistance d'un principe identitaire autre, dit spirituel, forgeant l'a-temporalité d'un ailleurs et d'un autrement. Le monument en hauteur, en principe, en appelle alors à l'élévation, si ce n'est à l'élévation sacrée, à savoir hors de notre conscience temporelle, dans un noyau de significations qui codifiera non seulement cet au-delà de l'existence, mais les rapports entre les deux mondes. On observe donc là les fondements de la croyance en un monde extra-empirique, croyance qui viendra nourrir l'érection des temples dans toutes les religions, incluant celle de l'ancienne Égypte et des bouddhistes.

Toutefois, les pièces monumentales ne font pas que *relegere*, c'est-à-dire recueillir des traces pour y prendre appui, pour établir une condition de prise de distance, de hauteur, donc de perspective.

Troisième remarque : Si l'on s'en tient pourtant à l'univers empirique, à savoir la chaîne des humains entre eux, au fil du temps et du temps de leur destinée, on pense à la fonction *religare*, à savoir **relier dans le temps**. Et là aussi on trouve en première place la religion, monumentale parce que conservatrice de la mémoire, et conservatrice de la mémoire parce que monumentale<sup>6</sup>.

Regardons de plus près cette fonction de reliance. Dans une perspective de *religare*, de mettre en relation, ou de nous offrir les fruits de la pensée, retournons aux racines. Ainsi «*le latin monumentum désignait un monument commémoratif. Ce substantif, issu du verbe monere (avertir), exprime l'idée d'une attention sollicitée, d'une pensée tournée vers le passé, mais aussi d'un avertissement dirigé vers le futur, d'une monition contre l'oubli.*»<sup>7</sup>. D'ailleurs le terme grec *mnéméion*, traduit par *souvenir*, ne désigne-t-il pas un monument? Le monument funéraire est en ce sens massivement **message** qui appelle un effort de décodage symbolique : contre l'amnésie, ou encore contre l'évanescence totale comme travail de la mort, il appelle un rapport large au temps.

Il prévient l'oubli en fouettant la réminiscence, laquelle, par son flou et le caractère imprévisible de sa survenue, peut venir s'élaborer et s'organiser en **souvenir construit**, ce qu'on appelle la **remémoration**. Rien à voir, en passant, avec la trivialiséation du terme «réminiscence», utilisé par exemple par des fabricants de quincaillerie de luxe pour salles de bain : vous aurez déjà par là une idée de la boulimie représentative actuelle pour la mémoire ou ce qui prétend telle.

Revenons à cette perspective de temps globalisé, dilaté dans ses acceptions : on peut déjà distinguer deux significations à la remémoration, souvenir de ce qui fut et, étrangement au prime abord, souvenir de ce qui sera.

Au registre du souvenir de ce qui fut, nous venons de parler du postulat sur le futur qu'interpelle, voire qu'«injoncte» le monument. Par là, les morts pourraient s'adresser à nous. En premier lieu, «ne m'oubliez pas! À mon tour je ne vous oublierai pas». Cette

6. Pour paraphraser Odon VALET (voir note 3)

7. Odon VALET, op.cit.

injonction porte sur la mise en trace de l'œuvre de celui qui n'est plus là, mais qui instaure au surcroît un rapport organique entre les vivants et les morts : ce rapport vitalisé propose l'existence de ces derniers en quelque autre monde qui ne serait pas que celui des dieux, ou des religions instituées, mais en extra-empirie de l'ordinaire des jours. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'observation des promeneurs en cimetières ou devant les columbariums nous révèle la présence de colloques intimes entre un individu et ses morts. On parle au mort, attendant plus ou moins explicitement de lui un signe comme un froissement d'aile... Et fait incontournable, c'est du déplacement dans l'espace que peuvent être sollicités l'ouïe, le regard, le toucher, l'odorat et, peut-être, le goût des choses, qui, petit à petit, revient au <<deuilleur>><sup>8</sup>. Encore mieux, ce serait de la combinatoire entre le mouvement et les sens que les émotions pourraient suivre leur cours et que leur assimilation pourrait s'opérer.

En second lieu, le mort raconte par le monument qui lui est consacré : «Voyez ce à quoi j'ai consacré ma vie...» Et ce, même si ne figure pas forcément sur le monument l'essentiel du vivant en question, qui, pour ne pas être renommé, ne serait pourtant pas indigne de pistes à suivre. Se discerne ainsi le caractère modélisateur du message monumental ; c'est sur lui que s'établit le contrat moral du morts - des morts - avec les générations postérieures, éduquant à ce qui rend plus ou moins humain<sup>9</sup>.

On pense de la sorte à certains monuments contre l'horreur, la plupart érigés au XX<sup>e</sup> siècle et au nom des victimes de folies meurtrières : l'Ikébana, au sens propre «*L'art d'arranger les fleurs*», mais ici monument prenant forme de cimetière de sculptures pour les victimes d'Hiroshima, derrière l'Académie des beaux-arts d'Ueno, au Japon, et plus près de nous, à la place du 6 Décembre, dessinée à la mémoire des 14 victimes du tueur de Polytechnique, en 1989, à Montréal.

Maintenant, au registre du souvenir de ce qui sera, et dans la ligne de la fonction pédagogique, nous revenons en boucle à la fonction des dolmens : rappeler l'existence de la mort, et partant, signifier au «je» son désir actif, et tout autant, la limitation de sa toute-puissance et de sa détermination.

C'est grâce à cette fonction du monument qu'on peut directement aborder le deuil puisque, à travers la perte de l'autre qui m'a construit, le deuil consiste, en bout de compte, à admettre l'impuissance de l'amour et de l'attachement, tout en valorisant la relative puissance de quérir une autre vie par cette perte.

On touche là le point nodal du deuil qu'on ne saurait ramener à une entreprise de reconstruction sur le mode du pareillement avec le passé et de la planification des affects dans le futur. Le deuil n'est pas à résoudre puisque en soi il n'est pas un problème, mais un passage obligé et long dans la reconnaissance de l'altérité, celle du mort et celle, si déroutante, en soi-même. Ce qui fait justement problème dans le deuil, c'est le refus de cette altérité, de ce changement en soi et dans les repères de vie que nous nous étions donnés.

8 Le néologisme est le Louis-Vincent Thomas et nous apparaît tout à fait pertinent à une conception du deuil qui en fait un véritable travail, qui demande temps, activité de mobilisation et élaboration mentale.

9 J'ai pu identifier maintes expressions de cette <<complicité>> fantasmée et perçue comme réelle avec les morts, rendues avec vigueur notamment par des personnes malades dans *Itinérances de la maladie grave. Le temps des nomades*, Paris, L'Harmattan, 1997. Voir aussi Patrick BAUDRY, *La place des morts, Enjeux et rites*, Paris, Armand Colin, 1999.

Je le dis souvent, tout le travail du deuil consiste à délimiter et à choisir ce de quoi nous sommes consolables et ce de quoi nous ne le sommes pas<sup>10</sup>. Alors, s'appuyant au consolable, on peut petit à petit considérer l'inconsolable. Et si on explore davantage, on perçoit les motifs qui font tel cet inconsolable. Sans entrer dans les détails du travail psychique de tri symbolique, retenons simplement que **tout souvenir implique une part d'oubli**. En ce sens, si le cérémonial s'appuie sur les tombes et les mémoriaux pour désigner dans l'explicite ce qui doit survivre (faisant alors passer la remémoration, plus privée, à la commémoration, cérémonial public), ces derniers sont d'autant requis, pour cette fois, admettre implicitement ce qu'il nous faut oublier. Se produit alors une dialectique entre ces deux termes : pas d'oubli nécessaire sans rappel provoqué, pas de rappel de l'essentiel sans oubli travaillé, même dans le déchirement. Autrement dit, «dans la commémoration publique, chacun commémore le souvenir de la même chose, mais chacun ne commémore pas pour oublier la même chose.»<sup>11</sup>. On verra plus loin qu'une démarche semblable devra s'opérer en ce qui concerne les traces, dans la double question, si difficile à répondre, d'autant qu'y sont enchevêtrés les inconscients et les tabous : **desquelles traces se délester pour avancer plus libres, auxquelles s'arquebouter pour devenir plus créatifs?**

Ce que nous pouvons retenir de ces trois remarques sur les fonctions du monument tiendrait par conséquent en ceci : marquer le manque imparti dans la mort et, du coup, la détermination humaine face à ce même manque, esquisser l'élan vers l'intemporel et relier les temps humains. Cet ensemble permet de discriminer ce de quoi nous devons nous départir de ce à quoi nous pouvons nous attacher. Contrairement à ce qu'on dit de l'espace vital occupé par les cimetières, il ne s'agit pas là d'une accumulation encombrante, mais bien d'un espace où s'opère le tri dans la naturalité, cerclé de l'art architectural et iconographique.

En définitive, ce qu'interpelle le monument funéraire, c'est notre capacité à symboliser, c'est-à-dire à mettre en relation unifiée des termes opposés, tels le mou et le dur, le nécessaire périssable et l'ardent impérissable, la survivance et l'oubli.

Il n'est pas étonnant que son existence soit malmené par une époque qui désymbolise les pratiques humaines au profit de la logique du paraître, associée à l'«avoir maintenant»; cette époque tend en bonne part à oblitérer les origines comme telles et le fait même de l'origine.

C'est ainsi, notamment, que sous le mode de la verticalité se sont développées les structures architecturales qui ont mobilisé et stimulé la technique, des pyramides aux cathédrales, pour aboutir aux gratte-ciel, au point d'en oublier leur origines : les gratte-ciel n'ont rien à voir avec un rapprochement du pays infini des dieux, mais sont devenus l'emblème de la fonctionnalité marchande et de la domination des grands groupes multinationaux, par un exhaussement toujours plus obsessif. Aurions-nous en parallèle perdu l'usage et le sens du monument funéraire? Sa polysémie est grignotée.

---

10. Luce DES AULNIERS, <<Bruit du temps jusqu'à silence de mort>>, ss direction de M.-F. BACQUÉ, *Mourir aujourd'hui. Les nouveaux rites funéraires*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 197-222.

11. Serge TISSERON, <<Antimémoire>>, Les Cahiers de médiologie, n° 7 <<La confusion des monuments>>, <http://www.medialogie.com/numero7/art17.htm>

De ce grignotement, nous pouvons identifier deux types de causes : un premier type est directement lié à l'usage du monument par les tenants des pouvoirs civils et religieux et aux excès auxquels il a donné lieu, en cela copiant maladroitement l'ankylose et le formalisme répétitif des grandes «commémorations» héroïques ou se donnant telles : c'est que le dur et la pérennité tendent à exclure systématiquement ce qui enfraint l'ordre social et la fonction signalétique externe. Par conséquent, nous aurions rejeté le monument et le cérémonial funéraires parce qu'à leur fréquentation est accolée traditionnellement une assignation à des valeurs sociales privilégiant la durabilité d'un fonctionnement, axé sur la reproduction des dominances.

Nous les aurions aussi rejetés parce qu'ils offraient un reflet sélectif et partiel de la souffrance devant le destin humain, mettant en scène la mémoire groupale officielle et oblitérant une part d'histoire personnelle. Ce qui est écrasé sous le monument, ce qui est harnaché à l'immobilité, c'est la subjectivité qui fait la beauté de l'individu, quand ce n'est l'individu lui-même.

Ces raisons ont pour dénominateur commun le coût de la gloire inscrit en soi dans le monument individuel, mais surtout collectif : que de souffrances tapies au nom de cette dernière ! Que de morts symboliques sous la renommée et sa quête... De la sorte, les sensibilités contemporaines, rompues au mercuriel, à la singularité, à une certaine démocratisation des conduites et des affects, tolèrent mal l'admiration pour une forme d'exploit, voire l'adhésion que suppose et suscite le monument. Mais on verra que cette sensibilité n'est pas exempte de fortes contradictions.

Un second type de cause, plus indirecte, nous amène à considérer le rapport au temps et les définitions de la vie exprimées par la (post)modernité. En effet, notre conception du temps se limite au temps que nous connaissons et celle de la vie, à la durée de l'existence. Les religions qui avaient le monopole de ce rapport au temps et à la vie, en s'étiolant, n'ont pas ou peu laissé de place à un système alternatif significatif, si bien que l'élan vers l'intemporel se trouve rogné.

Par-dessus tout, nous avons connu progressivement un renversement de notre rapport au manque : ce dernier n'est pas tant source de création que stimulateur du réflexe de comble. La logique de l'avoir et ses mots-clés apparentés («s'approprier», «se réapproprier», «acquérir») se distille dans tant d'objets qu'elle nous fait reléguer la préoccupation du sujet ou de l'être réfléchissant sur son unité, après avoir gauchi le mieux-être...

Le monument, si tant est qu'il existe encore, évoque alors les réalisations plutôt que le manque fondateur. Mais il disparaît des manques même d'une époque ; d'argent, d'espace, de malléabilité, de signification pour l'utilité au présent.

Partant, l'intériorisation requise pour tout choix et tout deuil ploie sous l'excès d'extériorisation, excès visible dans la boulimie de production et donc de remplacement des êtres comme des choses. On en arrive ainsi au primat de la loi de la jungle, un sauve-qui-peut généralisé sur la logique de nos intérêts propres et à court terme. Ce n'est pas un hasard si, d'un côté, nous évoquons cette loi de la sélection que nous croyons faussement telle dans le monde animal et si, de l'autre, nos animaux domestiques deviennent nos dieux.

Nous confondons les genres, sous-humain, humain, surhumain. Résultat : le soi est lui-même pervers : ramené à la durée de son existence et à l'injonction au paraître, il s'autonomise de ce qui le contraint bien sûr, mais aussi de ce qui lui rappelle son destin et le temps long. Le monument qui symbolise ces derniers est ainsi pulvérisé de son socle.

## II. COUCHÉ ET AUTREMENT : la représentation de la présence des morts

*«Le travail de deuil consiste moins mettre à l'écart le mort (le tuer définitivement ; un sujet n'est mort que s'il est complètement oublié) qu'à tenter de le faire (sur)vivre en images.»*  
Louis-Vincent Thomas<sup>12</sup>

Essentiellement, la représentation tend à faire advenir ce qui n'est pas ou plus. Émanant ainsi de l'absence et en bonne part du manque parfois accolé à cette absence, la **représentation est éminemment concernée par la mort**, Absence des absences. Tout comme pour l'empreinte, la conscience de la mort fait donc jaillir la désirabilité même de la représentation : on relate, on dessine, on peint, on photographie parce que, de loin en loin dans nos éclairs du principe de réalité, la mort atteste de sa présence. Et on relate, on peint, on photographie pour la joie de l'acte et pour que cette mort *remémorée* ne vienne pas totalement abattre notre <<présence-au-monde>>. D'emblée donc, la source de remémoration de même que ce qui en émane deviennent ici plus accessibles à tout un chacun que dans l'ordre monumental. La représentation démocratise et singularise le souvenir et ce qui s'en dégage.

Aussi bien, à la différence de l'empreinte, la représentation occupe un espace plus flou, plus indirect, dont les formes d'ailleurs originent souvent du sommeil, du rêve, de la flânerie apparente ; ensuite, on la couche sur du papier, de la toile, et parfois on les rangera ainsi...

La représentation n'impose pas, elle décrit. Autant l'empreinte localisait le cadavre, autant, par définition, la représentation associe, fait correspondre, évoque : le cadavre, sûrement, mais aussi le spectre infini des imaginaires à propos de la mort, incluant la «virtualisation» dans l'au-delà. C'est ainsi que les récits, mais pour ce qui nous concerne aujourd'hui, l'iconographie, puis la photographie et la filmographie convoquent surtout deux dimensions spatiales, la hauteur et la largeur, proposant un aperçu de la profondeur ; mais la différence avec l'empreinte ne tient pas qu'en ce rétrécissement du multidimensionnel, lequel affecte forcément les sens, où la vision sera plus sollicitée. Parce qu'il est plus aisé de mobiliser une image qu'un monument, ce sera ici l'image qui bouge ou la page qu'on tourne et non pas d'abord l'acteur social qui se déplace, devenant de la sorte plus spectateur. Le support est amovible ; en revanche, il est moins durable : l'encre, le papier, la bande vidéo résistent en moyenne moins aux avatars du temps que ne le fait le minéral, associé à l'os. Or ce temps long, celui de la patience et de la patience civilisatrice hors du temps subjectif, n'est pas le plus prisé par la modernité.

---

12. Louis-Vincent THOMAS, *La mort en questions. Traces de mort, mort des traces*, Paris, L'Harmattan, 1991, p.511. Souligné de l'auteur, Repris dans Luce DES AULNIERS, <<Ces morts qui nous regardent>>, *La Face. Un moment photographique*. Dazibao (Centre de photographies actuelles), série Les Essais, Montréal, 1998, p. 29-37.

Un des corollaires de cette limitation dans l'usage de l'espace pourrait tenir en ce que la **représentation vienne provoquer une forte charge identitaire** ; par la variété et la versatilité symbolique qu'elle autorise, elle projette en l'individu qui regarde une infinité d'associations mentales, esthétiques, affectives, forgeant une sorte d'unicité, lesquelles, en retour, contribuent à la création d'autres images, d'autres représentations. De cette manière, et encore ici, à l'inverse de l'empreinte, l'émotion est généralement d'abord personnalisée et ondoie ensuite vers le groupe. En situation de deuil, l'image est venue tout d'abord redoubler le monument, en ceci que la photographie du mort y est parfois apposée ; puis cette image s'est petit à petit <<autonomisée>>, tant et si bien qu'elle n'est pas retenue au champ des morts et qu'elle peut suivre les survivants, à leur guise.

La conscience de la mort introduit ici la possibilité du doute ; en effet, point d'amarre en dur signant la présence-absence du mort, mais plutôt l'éventualité d'une re-création de la vie qui serait rendue au mort par l'imaginaire du survivant ; cette existence d'un au-delà de la mort renvoie bien sûr toujours aux systèmes religieux, mais les pistes de cet imaginaire volent sans ambages dans l'existence temporelle : le mort, tout mort soit-il, sourit, marche, se tient dans la vie et, infailliblement, nous convoque dans la relation singularisée. C'est ainsi que, de prime abord, ce n'est pas une réflexion universalisante sur le destin qui est provoquée, mais plutôt une méditation sur l'attachement aux êtres, soit à partir des images qu'ils ont produites (je peux me souvenir du cinéaste John Cassavetes en visionnant ses films ou imaginer la vie de Bruegel l'Ancien à travers ses tableaux), soit à partir des images où ces morts figurent, rendus moins morts par notre geste de les insérer sous le regard, à volonté, à portée de main. Dès lors, **en se lovant dans un présent imaginé quant à la vie des morts, à partir des traces du passé, il se peut fort bien que le sens destinal, comme donne existentielle, soit un brin atténué**. Le rapport au temps se tronque alors légèrement.

On trouverait là le revers de la relative domestication des morts au sein de la représentation : la distanciation physique importe peu, elle est en quelque sorte dépassée par l'accessibilité quotidienne du support, sans forcément d'étiquette, ni de mise en sens (en scène) du tragique.

Dès lors, quant à savoir si la représentation autorise l'émergence de la distance nécessaire à pourvoir un peu de sens aux rapports vie-mort, c'est dans les avenues de l'intersubjectivité que se trouveraient des éléments de réponse. Autrement dit, il ne s'agit pas d'abord d'une mythologie structurante et collective, réchauffée et partagée qui est appelée, mais bien d'une mythologie relationnelle par laquelle le monde qui fait sens se résume parfois à «je-toi, te-moi». Et là, tout (ou presque? Voir à ce propos la prochaine section) est permis ; on peut très bien irréaliser à tout crin son mort et le promener partout avec soi, souple et secret. Il n'en reste pas moins qu'il nous travaille et rejoint en cela une des forces du souvenir : faire intérioriser ce qui est donné de l'extérieur. Mais il nous faut bien prendre garde alors à une mélancolie qui obture ce qui est à soi et ce qui appartient à l'autre, résultat d'une fusion qui toujours entraîne la confusion. Nous serions alors bien éloignés de la prise de distance obligée par le «champ des morts»<sup>13</sup>, laquelle n'a rien à voir avec la mise au retrait ou en marge (voir la citation en exergue).

---

13. Expression empruntée à Jean-Didier URBAIN, L'archipel des morts. Le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident, Paris, Pilon, 1989.

En quoi? Cette distanciation, elle-même fluctuante, permet de partager, en les décantant, les forces de la réalité et nos parades face à elles, et sans doute, encore ici, ce à quoi faire place pour évoluer et que laisser à l'oubli pour ne pas s'alourdir.

En somme, la représentation, bien qu'existante au départ pour métaboliser mentalement la perte, peut dans ses limites, si elles sont <<exclusivantes>>, conduire à une désocialisation tranquille de la mort ; par contre, en complément de l'empreinte, elle démocratise et nuance de subjectivité cette dernière : peut alors exister un va-et-vient entre la motilité physique, le spectre global des sens inhérent à l'empreinte et la quête associative et créatrice impartie à la représentation. De la sorte, la figuration serait enrichie de l'espace et du temps associé à l'empreinte.

### III. ASSIS : la virtualité de la présence des morts

*«Nous voilà sommés de préférer le flux à la forme, le jaillissement à l'élaboration, le primaire au secondaire, le regard de plongée (participatif, fusionnel) au regard de surplomb (critique, objectivant). Tout alentour réclame de la présence immédiate plutôt que du représenté.»*

Régis Debray<sup>14</sup>

Le temps debout et celui couché prenaient à-bras-le-corps la logique du «comme si» : dans des moments solennels, parfois publics, parfois privés, autour du monument, puis dans des formes de «jeux de rôle» plus ou moins extensibles, en se confrontant à la représentation. Ici, par le soutien informatique, le «comme si» institue le support : on fait **comme si** existait ou - c'est selon - n'existait pas une réalité, à l'aide de la simulation et de l'animation. Dès lors les cartes du qui-vive et du qui-meurt sont brouillées, puisque le manque peut être «comblé» par l'existence virtuelle. On peut tuer, faire naître, télescoper la durée, la séquence, la rythmie. Le jeu du comme si perdant ainsi son caractère ludique, festif (triste et/ou joyeux), il se possibilise à l'infini, si bien qu'on peut bien prendre pour du réel l'expansion des permutations. Ici, c'est vraiment l'arbre, dans son arborescence enchevêtrée et, dit-on, illimitée (on y reviendra), qui cache la forêt.

Le support de l'image numérique, couplée à l'informatisation des données, ainsi que l'extraordinaire vitesse commandent le mode du même, constamment, qui est par définition, celui de la **réaction**. Ce n'est plus l'élaboration qui est privilégiée, mais le réflexe de positionnement. La vitesse devient alors synonyme de vie et la vie, inconcevable sans ce tempo réactif. Et comme un mort, par définition, ne «réagit» pas... Qu'à cela ne tienne, on l'inventera vivant, encapsulé sur un écran ; on pourra même lui faire faire des choses «libérées» de notre imaginaire. C'est que le mort ainsi «ressuscité», comme les vivants, doit surprendre et séduire, quand ce n'est se rendre «attractif». Alors ce n'est pas tant la mémoire de ce qui fut qui est sollicitée, que le fantasme de celui qui reste et qui ne veut surtout pas être en reste, son sentiment infantile de toute-puissance flatté par l'hégémonie participative à la révolution des communications.

Néanmoins, à côté de la rapidité à susciter le souvenir, à l'enjoliver, réside un charme singulier que ne détenaient ni l'empreinte ni la représentation : au faite de la logique

14. Régis DEBRAY, <<Pourquoi le spectacle?>>, Les Cahiers de médiologie, n°1, La querelle du spectacle, 1997.

accumulateur, le support informatique permet de stocker - à l'infini, entend-on. Mais trie-t-on pour autant?

Ce que taisent les promoteurs du souvenir commandé du bout des doigts, sur un clavier, c'est que le support est évanescent, puisque notamment, après 10 ans, les moteurs de recherche deviennent obsolètes et disparaissent. Le constat est troublant : le support pour le souvenir des morts est lui-même promis à une mort, à moins que l'on ait tout imprimé et transféré sur CD.

Si l'on s'en remet maintenant aux questions associées aux dimensions spatiales, les constats s'établissent aisément : en premier lieu, le **cadavre est absent**, disparu dans la logique de la déjection, puisque inutile et affront à l'effort d'a-mortalité rendu par le culte du corps lisse et rutilant. Il arrive que ce <<corps-traître>> de notre volonté souveraine, devenu cendres, soit dispersé du haut des airs ou dans l'eau, inaugurant ainsi une pratique de dissémination inconnue jusqu'à maintenant chez toutes les espèces. Cette nouvelle esthétique de la disparition<sup>15</sup>, au propre (absence de traces matérielles, puisqu'«il - ou elle - vit dans mon cœur»), comme au figuré (on n'existe pas tant pour laisser des traces que pour disparaître) succède à l'esthétique de l'apparition, qui était le lot de la représentation. Mais ici, l'apparition est poussée à l'extrême, sous une allure exclusivement agréable. Disparaît ainsi tout ce qui entrave le plaisir.

À cette dématérialisation du cadavre et des restes humains, correspond l'**abstraction du rite funéraire**, si tant est qu'il existe : des mots, des paroles, pas ou bien peu de pratiques corporelles des <<endeuillés>>, pas d'écarts ni de manifestation de la violence de la mort, tous aimablement figés que nous sommes sur la moquette beige du <<centre-aux-services-intégrés>>, incluant la <<captation-en-ligne>> de la «commémoration», pour les proches retenus au loin. (On ne sera pas d'ailleurs sans remarquer ici sous ce terme le télescopage des temps rituels : jadis la commémoration survenait au terme d'un cycle annuel et plus après la mort...) Sur un registre plus macroscopique, on notera pourtant que cette dématérialisation rebondit dans une surmatérialisation de ce qui est représenté, dépassant la lisière du macabre pour tomber dans la contemplation morbide : à preuve, la prolifération quasi obsessionnelle de productions bédéistes, vidéo et cinéma sur les «mutations» thanatomorphiques, sorte de revanche détraquée de la nécessité du corps.

À cette absence de mouvement de ceux qui ne sont plus «deuilleurs», mais «endeuillés», en quelque sorte passivisés devant l'exigence thanatocrate silencieuse, correspond le **rétrécissement sensoriel** requis par la technique informatique : le geste est réduit au digital et les sens basculent dans l'hypertrophie de la vision. Si la représentation sollicite d'emblée cette vision, elle autorisait pourtant la marche, le pas de danse... Ici, les sens s'engouffrent dans la tyrannie d'un seul, sous le règne le *soft*, si *soft* qu'il devient impalpable. «Avec Internet, c'est la fin du monde matériel, de l'expérience, du contact charnel (...), c'est la dissolution des corps.»<sup>16</sup>

---

15. Selon Paul VIRILIO, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Textuel, Collection <<Conservation pour demain>>, 1996, p.23.

16. Kenzaburo ÔE et José SARAGO, <<Deux écrivains face aux nouvelles technologies>>, *Le monde diplomatique*, décembre 1998, p. 6.

Si l'effort mécanique du corps n'est pas sollicité, si le geste n'est pas entraîné, l'imaginaire est de son côté mis en branle par un seul sens. la vision. Il risque de s'appauvrir. Au surcroît, le décodage de tous les langages (le dit, mais aussi le non-dit, perceptible par l'observation des marqueurs sémantiques que le corps distille à son insu) perd de sa finesse au profit d'un mode de lecture du monde, celui d'un écran. Écran à quoi?, pourrions-nous dire.

L'expérience de la réalité des autres devient de la sorte plus ardue puisque le «contact» euphémise l'absence de rencontre sensible et, partant, de possibilités autres que celles «programmées». C'est que ce «contact» nous fait survaloriser le signe, la transparence du signe, ainsi que son utilité, pour les objets comme pour les êtres. On ne peut par conséquent s'étonner de l'impatience ressentie devant tout symbole, trop polysémique, devant le mystère et, dès lors, devant ce sur quoi bute la volonté forcenée de démystification : la mort et tous les changements imprévisibles de la vie, insérés dans la complexité. Car «dans l'opposition entre vitesse de l'information et lenteur de la communication, on retrouve toute la question du rapport à l'autre. Tant que celui-ci peut être réduit à une logique économique, ou à une performance technique, tout peut aller vite. Mais tout se ralentit, dès qu'il s'agit d'individus réels et de collectivités réelles, car ici l'intercompréhension est toujours moins performante et plus complexe que la logique des branchements.»<sup>17</sup>

Ce rapport à l'autre, à la complexité, à la différence, bref, à ce qui porte une potentialité de changement, se trouve paradoxalement malmené ; on en arrive à accepter la différence à condition qu'elle conforte et légitime ses choix.

Qu'advient-il de la mort? Son signe concret - le cadavre - une fois évacué, on l'a vu, la différence qu'elle introduit, hors contrôle et volonté, fait encore plus figure d'outrage à la fantaisie culturelle de domination de la nature de l'espace et du temps. On peut toujours l'oublier et, dans la logique intrinsèque à la technique du virtuel, faire comme si elle n'existait pas. Or, à l'encontre de ce principe de plaisir tous azimuts, lorsque frappe la réalité, la mort est esthétisée. On trouve là le raffinement d'un mode de défense contre l'angoisse que suscite pourtant toujours la mort.

Cette esthétisation vient avec sa jumelle, le désir de (bien) paraître. Il révèle un rapport ambigu à l'amnésie : la mort nous affole et en même temps, on désespère de laisser des traces. On veut bien oublier les autres, toujours passer à autre chose, mais on ne souhaite pas - que non! - que les autres nous oublient...

L'indice le plus probant en est l'excitation que provoquent les sites commémoratifs sur le Web. Pourtant, on l'a souligné, l'obsolescence en est le propre. Et l'obsolescence accélérée accompagnera la montée de leur consultation. Comme si les morts, actuels et futurs, y clamaient : «Pourvu que j'y sois, que j'y figure, peu importe si on se souvient de moi plus tard!!!» Le message - si tant est qu'il y ait message - perd de sa portée longue, pour gagner en intensité. Et en ce sens, il reflète exactement nos vies. La quête de l'exceptionnel est devenue le lieu commun. Et il ne sera pas alors nécessaire d'entrer dans le travail d'investissement-désinvestissement appuyé par les traces matérielles : la technique y pourvoira puisque le lien de filiation se coupera de ses chaînons en moins de deux générations.

---

17. Dominique Wolton, *Internet et après?*, Paris, Flammarion, 1999, p. 140, souligné par l'auteure.

Et nous aurons réussi ce que nous croyons être l'autonomie de la sensibilité : saluer nos morts en tout confort, n'ayant ni chaud ni froid, ne s'étant pas gelé les pieds au cimetière. Partant, nous nous appauvrissons peut-être du désir de chaleur communicative avec les humains, face à face que nous sommes avec une image d'une mort enfin dégagée de sa réalité, un mort-comme vivant, intact et superbe. Dès lors, nous n'aurons plus besoin du souvenir, puisque nous aurons éliminé la perte elle-même.

## **CONCLUSION : une mémoire à réinventer?**

Il n'y a plus urgence (*stat*) de se tenir debout. Notre mémoire est encombrée de trop de monuments ; trop de gens et d'événements, trop de réseaux et trop de réclamations à laisser des traces. Comme si trop de fruits confits nous empêchaient de manger les fruits frais... Que choisir?

La fin du dernier millénaire nous a placés devant ce constat : **il n'y a plus de corrélation entre la déposition des morts et leur souvenir**. Autrement dit, l'état des lieux est posé à l'entendement anthropologique : nous assistons à une formidable rupture des rapports matériels entre vivants et morts. Et, par-delà cette rupture, à un paradoxe troublant : d'un côté, un affranchissement des limites du corps par les technologies et de l'autre, un refus total de ces mêmes limites, par le dédain de la vieillesse, de la maladie, de la dysfonctionnalité, entendus dans une exclusive débilite.

Sur quels savoirs pouvons-nous dès lors nous fonder pour éviter l'aveuglement consenti? Pour mieux discerner les significations de ces changements dans la vie psychique des individus et des collectifs? Quels savoirs deviennent obsolètes et lesquels tiennent toujours?

Je n'en sais trop rien, d'autant que l'idée même de mémoire se brouille, dans une culture qui à la fois conserve compulsivement et sait bien peu prendre le temps de métaboliser le changement.

Jusqu'à présent jouait la dialectique de la présence-absence : présence des traces physiques comme telles ou de leur prolongement tangible dans le monument et dans l'art. Et c'est justement à cette présence que pouvait s'ancrer l'acceptation même de l'absence, que se trouvait réitéré le principe de la réalité de la mort. Cette acceptation de la réalité peut être travaillée et sans cesse, dans l'opération de mise à distance. Or cette mise à distance n'est pas forcément totale : c'est ce qui fait la mémoire, en dégageant l'oubli du faire exister. Ce faire exister se réalise en soi, dans le secret des êtres et non pas dans la rétention infinie des images de l'absent. Or cela se passe actuellement comme si on multipliait les signes de rétention technique pour nous faire oublier les chemins étranges de la place des morts en nous.

La mort se trouve alors hors lieu et cependant volatilisée dans tous les lieux. La prise de distance devient impossible puisqu'on ne peut repérer de lieux d'où la faire démarrer. En gommant les traces matérielles des morts, peut-être sommes-nous en train de nous jouer un sale tour ; que les morts nous hantent, c'est sûr, la filmographie d'horreur en fait ses choux gras; mais ce qui apparaît plus grave, c'est que l'esprit de mort, le goût de mort, se pulvérise

dans la vie, essentiellement par la déperdition du désir, comme élan à partir du manque. En admettant en revanche la modulation des sensibilités par la technique, et en tentant tout de même de faire tenir le principe de réalité de la mort dans nos consciences, pourrait-on en arriver à un tri, justement, dans ce signalement *concret* des rapports entre vivants et morts, entre la vie et la mort?

D'emblée, il se trouve que le monument monumental se raréfie, autant pour ce qui concerne les coûts de son édification, de son entretien que pour ce qui consiste en une contradiction dans son message. En voici un exemple : le monument érigé en souvenir des soldats américains tombés au Vietnam, nommé The Wall, à Washington, aussi couru que le Capitole, n'empêche pas les forces de frappe - comme on dit - dans les Balkans ou sur l'Iran.

De son côté, on voit bien que le monument individuel se miniaturise ; est-il pour autant voué à la disparition? La désocialisation a agi dans la fragmentation des traces tangibles, éparpillées ou disparues. Mais la tendance à dégager le mort de l'investissement exclusivement privé se fait également jour, dans un champ des morts plus égalitaire, où la singularisation ne tient pas tant au statut passé du mort qu'en la symbolique de l'objet marquant la présence du mort-là. Le monument-empreinte s'empreint lui-même alors peut-être d'une représentation signifiante, **appelant les vivants à l'être un peu mieux**. Mais cette localisation, comme par le passé, ne restreint en rien l'usage portatif, tel un viatique, de ces photos et objets rappelant la meilleure partie de l'autre que l'on porte en soi, et que, mine de rien, on propose et transmet aussi à nos descendants. Bien plus, cette localisation et ces objets significatifs sont captés par la Webcam, augurant d'un rapport tâtonnant, certes, mais à ce titre, à investir d'une logique soigneuse de critique.

Car si la détermination humaine a orienté tous nos rapports à la dyade vie-mort, elle peut d'autant mieux être investie de cette distance critique qui nous permettrait d'être moins assujettis à cette créature humaine qu'est la technique, avec ses miroirs et ses leurres.

C'est alors que se retrouve le risque de la rencontre, avec cette question têtue dont justement la réponse varie, vivante : de quoi se souvenir, par quoi et pour quoi?

Mais pour l'arpenter, comme le champ des morts, comme la plage déserte, il nous faut choisir du temps.

## ***L'avenir des cimetières***



***Écomusée de l'Au-Delà***

Prix : 20 \$ (frais postaux inclus)

Disponible en écrivant à :  
Écomusée de l'Au-Delà  
C.P. 365, succursale C  
Montréal (Québec) H2L 4K3

## L'Écomusée de l'Au-Delà

Fondé le 17 septembre 1991

l'Écomusée a pour mission de préserver et faire connaître le patrimoine funéraire au Québec

- 1991 Exposition *La fête des morts: une fête pour les vivants.*
- 1992 Exposition *In Memontréal.*
- 1993 Fondation du Comité Historique Maisonneuve.
- 1993 Colloque *Les cimetières... de la mémoire à l'oubli*, organisé en collaboration avec le Centre d'étude sur la mort de l'UQAM. Actes du colloque publiés dans la revue *Frontières*, vol.7, numéro 3, hiver 1995.
- 1993 Fondation de la Mnémothèque Nationale (inactif).
- 1996 Colloque *Le cimetière : maintenant, son futur, ses défis*. Étape préliminaire de réflexion à la suite de la démarche entreprise par le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges en vue de se doter d'un plan directeur pour les ans à venir, et publication des Actes.
- 1997 Colloque *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir*, organisé en collaboration avec le Centre de Conservation du Québec, Héritage Montréal, Parcs Canada et le Conseil des monuments et sites du Québec, et publication des Actes.
- 1998 Création, à Bécancour, d'un groupe de travail sur le patrimoine funéraire au Québec.
- 1998 Publication d'un bulletin d'information sur le patrimoine funéraire au Québec.
- 1999 Organisation d'une cérémonie commémorative pour célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de fondation du cimetière Saint-Antoine (actuelle place du Canada, Montréal).
- 2000 Colloque *L'avenir des cimetières* en collaboration avec la revue *Frontières* et la Commission de la capitale nationale du Québec.
- 2000 Exposition *Rituels funéraires en Amérique française*, présentée à la Maison Smith des Amis de la Montagne.
- 2001 Publication des Actes du colloque de 2000.
- 2001 Fondation du *Comité historique pour la restauration du monument funéraire des Patriotes au cimetière Notre-Dame-des-Neiges* et demande de classement du monument au ministère de la Culture et des Communications.
- Depuis 10 ans, l'Écomusée a fait de nombreuses interventions dans les médias, a présenté plusieurs mémoires sur la question des cimetières et a organisé de nombreuses conférences dans des sociétés historiques.

---

© Écomusée de l'Au-Delà

ISBN 2-9805925-1-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés pour tout pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation de l'Écomusée de l'Au-Delà.

Organisation du colloque :

Alain Tremblay, Écomusée de l'Au-Delà

Principaux collaborateurs :

Denis Samson, Commission de la capitale nationale du Québec  
Luce Des Aulniers, revue *Frontières*

Auteurs et conférenciers :

Yvon Rodrigue  
Jean Décarie  
Brigitte Caulier  
Gérard Gagné  
Jean-Marie Lebel  
Renaud Santerre  
Xavier Deflorenne  
Jean-Pierre Bonhomme  
Pascal Moreaux  
André Chabot  
Denis Samson  
Luce Des Aulniers

Remerciements :

Danielle Shelton, Lorraine Guay, Martin Boucher, Dinu Bumbaru, Pierre Valiquette, Muriel Gisy, Anne Fuard, Guy Joron, Chantale Hémond, Agathe Garon

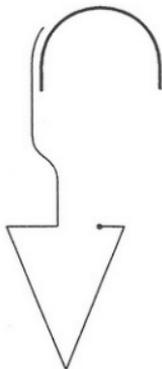
Correction :

Pierre Daveluy

Conseil d'administration de l'Écomusée de l'Au-Delà :

Alain Tremblay, *président*  
Warren Randall MacDonald, *vice-président*  
Florent Plasse, *secrétaire*  
Martin Boucher, *trésorier*  
Réda Daoud Brixí, *administrateur*

Fondation du  
patrimoine  
religieux  
du Québec



2065, rue Sherbrooke Ouest,  
Montréal, (Québec) H3H 1G6  
Téléphone: (514) 931 4701  
Télécopieur: (514) 931 4428  
patrelq@cam.org  
[www.patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca)